

Second Session Fortieth Parliament, 2009 Deuxième session de la quarantième législature, 2009

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Human Rights

Droits de la personne

Chair:
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Présidente : L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, October 26, 2009

Le lundi 26 octobre 2009

Issue No. 13

Fascicule nº 13

Ninth meeting on:

Neuvième réunion concernant :

Issues relating to human rights and, inter alia, the review of the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations TOPIC: United Nations Security Council Resolution 1325 on women, peace and security

L'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à l'examen, entre autres choses, des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne

SUJET: La résolution 1325 du Conseil de sécurité des

Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité

et

and

Quatrième réunion concernant :

The study of the sexual exploitation of children in Canada

Fourth meeting on:

L'étude de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada

WITNESSES: (See back cover)

TÉMOINS : (Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*and

The Honourable Senators:

Brazeau Mitchell

* Cowan Munson
(or Tardif) Nancy Ruth
Dallaire Poy
Demers

(or Comeau)
*Ex officio members

* LeBreton, P.C.

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

Les honorables sénateurs :

Brazeau Mitchell

* Cowan Munson
(ou Tardif) Nancy Ruth
Dallaire Poy
Demers Mitchell

* LeBreton, C.P. (ou Comeau)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada

Publié par le Sénat du Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5 Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, October 26, 2009 (14)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 10 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Brazeau, Jaffer, Mitchell, Munson and Nancy Ruth (6).

In attendance: Julian Walker and Allison Goody, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 4, 2009, the committee continued its examination of issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.)

WITNESSES:

United Nations:

David Haeri, Chief, Peacekeeping Best Practices Section, Department of Peacekeeping Operations (by video conference);

Fernanda Tavares, Senior Gender Adviser (by video conference).

United Nations Association in Canada:

Kathryn White, Executive Director.

Voice of Women for Peace:

Janis Alton, Past Chair.

Rights and Democracy:

Michael Wodzicki, Deputy Director of Programmes;

Isabelle Solon-Helal, Women's Rights Programme Officer and Coordinator of the Coalition for Women's Human Rights in Conflict Situations.

Mr. Haeri and Ms. Tavares each made an opening statement and, together, answered questions.

At 11:06 a.m., the committee suspended.

At 11:16 a.m., the committee resumed.

Ms. White, Ms. Alton, Mr. Wodzicki and Ms. Solon-Helal each made an opening statement and, together, answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 26 octobre 2009 (14)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 10 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Brazeau, Jaffer, Mitchell, Munson et Nancy Ruth (6).

Également présents : Julian Walker et Allison Goody, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 mars 2009, le comité poursuit son examen de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et, entre autres choses, des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. (Le texte integral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 3 des délibérations du comité.)

TÉMOINS :

Nations Unies:

David Haeri, chef, Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix, Département des opérations de maintien de la paix (par vidéoconférence);

Fernanda Tavares, conseillère principale en genre (par vidéoconférence).

Association canadienne pour les Nations Unies :

Kathryn White, directrice générale.

Voix des femmes pour la paix :

Janis Alton, présidente sortante.

Droits et Démocratie :

Michael Wodzicki, vice-président des programmes;

Isabelle Solon-Helal, agente de programme des droits de la femme et coordonnatrice de la Coalition pour les droits des femmes en situation de conflits.

M. Haeri et Mme Tavares font chacun une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 11 h 6, la séance est suspendue.

À 11 h 16, la séance reprend.

Mme White, Mme Alton, M. Wodzicki et Mme Solon-Helal font chacun une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

At 12:21 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, October 26, 2009 (15)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 2:06 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Brazeau, Dallaire, Jaffer, Mitchell, Munson, Nancy Ruth and Poy (8).

In attendance: Julian Walker and Jennifer Bird, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, June 22, 2009, the committee continued its examination of issues of sexual exploitation of children in Canada. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.)

WITNESSES:

Statistics Canada:

Lynn Barr-Telford, Director, Canadian Centre for Justice Statistics:

Craig Grimes, Unit Head, Canadian Centre for Justice Statistics;

Mia Dauvergne, Senior Analyst, Policing Services Program, Canadian Centre for Justice Statistics.

First Nations Child and Family Caring Society of Canada:

Cindy Blackstock, Executive Director.

Métis National Council:

Clément Chartier, President.

Métis Child and Family Services Authority:

Bernice Cyr, Chief Executive Officer.

Pauktuutit Inuit Women of Canada:

Deborah Tagornak, Manager, Abuse Issues.

Ms. Barr-Telford made a presentation and, with Mr. Grimes and Ms. Dauvergne, answered questions.

At 3:05 p.m., the committee suspended.

At 3:12 p.m., the committee resumed.

À 12 h 21, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 26 octobre 2009 (15)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 14 h 6, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (présidente).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Brazeau, Dallaire, Jaffer, Mitchell, Munson, Nancy Ruth et Poy (8).

Également présents : Julian Walker et Jennifer Bird, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 22 juin 2009, le comité poursuit son étude de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. (Le texte integral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 10 des délibérations du comité.)

TÉMOINS :

Statistique Canada:

Lynn Barr-Telford, directrice, Centre canadien de la statistique juridique;

Craig Grimes, chef d'unité, Centre canadien de la statistique juridique;

Mia Dauvergne, analyste principale, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique.

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada :

Cindy Blackstock, directrice exécutive.

Ralliement national des Métis :

Clément Chartier, président.

Métis Child and Family Services Authority:

Bernice Cyr, présidente-directrice générale.

Pauktuutit Inuit Women of Canada:

Deborah Tagornak, directrice, Problèmes d'abus.

Mme Barr-Telford fait un exposé, puis, avec l'aide de M. Grimes et de Mme Dauvergne, répond aux questions.

À 15 h 5, la séance est suspendue.

À 15 h 12, la séance reprend.

Ms. Blackstock, Mr. Chartier, Ms. Cyr and Ms. Tagornak each made a statement and, together, answered questions.

At 4:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Blackstock, M. Chartier, Mme Cyr et Mme Tagornak font chacun une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 16 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité, Adam Thompson Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 26, 2009

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 10 a.m. to examine issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations (topic: United Nations Security Council Resolution 1325 on women, peace and security).

Senator A. Raynell Andreychuk (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Honourable senators, the Standing Senate Committee on Human Rights is here studying under its reference to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

Under that broad mandate, we have specifically zeroed in to look at the United Nations Security Council Resolution 1325 on women, peace and security, and within that topic we will study the subsequent resolutions that have passed the United Nations and the Security Council.

We are pleased to have witnesses here by way of video conference. We expect more senators to attend, but at the moment I am Senator Raynell Andreychuk, the Chair of the Committee on Human Rights. As well, we have Senator Jaffer, Deputy Chair of the Human Rights Committee, Senator Munson and Senator Brazeau.

I ask senators, when we come to the question portion, to identify themselves for the purposes of the video conference.

Our witnesses today, from the United Nations, are David Haeri, Chief, Peacekeeping Best Practices Section, Department of Peacekeeping Operations; and with him is Fernanda Tavares, Senior Gender Adviser.

Our usual practice is to have an opening statement. We then go to questions from the senators.

I turn the floor over to David Haeri.

David Haeri, Chief, Peacekeeping Best Practices Section, Department of Peacekeeping Operations, United Nations: Fernanda Tavares and I work closely on this issue. I will give a short opening set of remarks, but if at the end Fernanda wants to jump in and remind me that I have forgotten something important, then that would be one way to make the opening remarks in tandem if necessary, but I will kick off the remarks.

With regard to follow-up to implementation of Security Council Resolution 1325, I will say a bit about what the Department of Peacekeeping Operations, DPKO, as a department has done, a little about what partnership with

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 26 octobre 2009

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 10 heures pour surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne (sujet : résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité).

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente : Chers collègues, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui pour surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne.

À l'intérieur de ce vaste mandat, nous avons décidé de nous pencher plus particulièrement sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. C'est dans cette optique que nous étudierons les résolutions subséquentes des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Nous accueillons avec plaisir les intervenants d'aujourd'hui, qui témoigneront par vidéoconférence. D'autres sénateurs devraient se joindre à nous, mais je vous présente déjà ceux qui sont arrivés : je suis le sénateur Raynell Andreychuk, présidente du Comité des droits de la personne, et voici le sénateur Jaffer, vice-présidente du comité, ainsi que les sénateurs Munson et Brazeau.

Pour les besoins de la vidéoconférence, je demanderai à tous les sénateurs de commencer par s'identifier lorsque viendra le temps des questions.

Nous accueillons aujourd'hui, des Nations Unies, le chef du Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix, du Département des opérations de maintien de la paix, M. David Haeri. Il est accompagné de Fernanda Tavares, conseillère principale en genre.

Nous commençons habituellement par les exposés préliminaires de nos témoins, suivis des questions des sénateurs.

Je cède donc la parole à David Haeri.

David Haeri, chef, Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix, Département des opérations de maintien de la paix, Nations Unies: Le sujet d'aujourd'hui nous est bien connu, à moi et à Mme Tavares. Je vais commencer par un bref exposé, mais si jamais, à la fin, Fernanda souhaite m'interrompre pour me rappeler un point important que j'aurais pu oublier, ce serait une bonne façon de procéder en tandem. C'est cependant moi qui vais commencer.

Pour illustrer la manière dont est mise en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité, je parlerai brièvement de ce que le Département des opérations de maintien de la paix a fait à ce jour, du partenariat avec les pays contributeurs de troupes et

troop- and police-contributing countries looks like, maybe a word about partnership with regional organizations, and then some issues regarding how we work to empower local women in peace processes. I will try to be brief in terms of a table set to begin with.

In terms of our own progress in the Department of Peacekeeping Operations to develop policies, guidance and accountability frameworks, we have a policy framework in place. A gender equality policy directive was adopted in 2006, and guidelines and tools have been developed to assist missions to translate that policy into operational practice in peacekeeping. By guidelines and tools, I mean we have gender guidelines for the police, gender and elections guidelines, gender guidelines for political officers, and others are being worked on.

An action plan is therefore in place at headquarters in most missions, and in most missions, a gender task force serves as an implementation and monitoring mechanism to help track achievements and measure progress on Resolution 1325. That monitoring mechanism will bring together different elements of the mission so that the responsibility does not rest only with the gender unit, for example, but with the disarmament and demobilization people, with the elections people and with the political affairs officers, the police and the military. The point is that this resolution is a broad, wide-ranging one that should and does impact on almost all aspects of the multi-dimensional mission.

We also have invested in reviewing and updating our core pre-deployment materials, which we make available to troop- and police-contributing countries, as well as to civilians. Right now, those updated materials are available on the DPKO's training website. The materials now have language that reflects basic human rights and international humanitarian law, as well as more specific gender issues under Resolution 1325, Resolution 1820 and sexual gender-based violence issues.

Training is also provided in follow-up in the mission area. Our gender focal points train trainers, who then are able, post-deployment, to provide training to all the various elements of a mission: military, civilian and police.

In terms of our partnership, we have troop- and police-contributing countries. We have convened a series of policy discussions with troop and police contributors in the last three years to build a partnership approach to have more women in uniform for peacekeeping, to facilitate sharing of best practices in recruitment and retention of women. Along with that effort, we conducted a baseline survey in 2006 on women's participation in troop- and police-contributing military and police forces.

de policiers, peut-être aussi des partenariats avec les différents organismes régionaux, puis des enjeux entourant la participation des femmes aux processus de paix ayant lieu dans leur pays. Je tenterai d'être bref et de vous brosser un portrait sommaire de la situation.

Sur le plan des politiques, des directives et des cadres de responsabilisation, sachez que le Département des opérations de maintien de la paix s'est déjà doté d'un cadre stratégique. Nous avons également adopté, en 2006, une politique sur l'égalité des sexes, que nous avons assortie de lignes directrices et d'outils sur lesquels les missions de maintien de la paix peuvent s'appuyer pour faciliter sa mise en œuvre. Nous avons par exemple des lignes directrices sur l'égalité des sexes dans les corps policiers, dans le cadre d'élections, dans la sphère politique, et cetera, et la liste continue de s'allonger.

Les quartiers généraux de la plupart des missions se sont également dotés d'un plan d'action, et la plupart de celles-ci peuvent compter sur un groupe de travail sur l'égalité des sexes, lequel, à titre de mécanisme de mise en œuvre et de surveillance, peut faire le suivi des progrès par rapport à la résolution 1325 et souligner les bons coups. Le mécanisme de surveillance dont je parle réunit en fait plusieurs éléments de la mission, de sorte que la responsabilité ne repose pas uniquement sur une seule unité, mais aussi sur les responsables du désarmement, de la démobilisation, des élections, des affaires politiques, des militaires, et cetera. Ce qu'il faut retenir, c'est que la portée de la résolution 1325 est très large et qu'elle touche la quasi-totalité des aspects de la mission multidimensionnelle.

Nous avons également décidé de revoir et de mettre à jour l'essentiel de la documentation normalement distribuée aux pays contributeurs de troupes et de policiers et aux civils avant un déploiement. Pour le moment, elle se trouve sur la page consacrée à la formation du site Web du Département des opérations de maintien de la paix. Le vocabulaire utilisé tient maintenant compte des grands principes relatifs aux droits de la personne, au droit international humanitaire, à l'égalité des sexes, aux résolutions 1325 et 1820 et à la violence fondée sur le sexe.

De la formation est également offerte sur les lieux des différentes missions. Nos centres de coordination se concentrent surtout sur les formateurs, qui peuvent ensuite, une fois le déploiement terminé, former les autres groupes, qu'il s'agisse des militaires, des civils ou des policiers.

À propos du partenariat avec les pays contributeurs de troupes et de policiers, sachez qu'au cours des trois dernières années, nous avons mené une série de discussions stratégiques avec ces derniers afin de les convaincre d'augmenter la proportion de femmes en uniforme dans les opérations de maintien de la paix et de mettre en commun les pratiques qui les ont le plus aidés à recruter et à garder des femmes. C'est ainsi qu'en 2006, nous avons réalisé une enquête de référence sur la participation des femmes aux forces militaires et policières dans les pays contributeurs de troupes et de policiers.

We are developing gender guidelines for military personnel in peacekeeping missions and those guidelines will be made available to troop-contributing countries to help them in their own predeployment planning processes.

In terms of partnership with regional organizations, we have a range of different issues. In April 2009, most recently, we partnered with Folke Bernadotte Academy and hosted a one-day meeting to create a systematic framework for cooperation between DPKO and regional organizations for the implementation of Resolution 1325 and Resolution 1820. That meeting brought together for the first time gender specialists from DPKO, peacekeeping missions, European Union, African Union, the Organization for Security and Cooperation in Europe, OSCE, and the North Atlantic Treaty Organisation, NATO, to exchange experiences and strategize on opportunities for future cooperation.

At the end of that consultative process, we identified three concrete areas for cooperation, collaboration with regional organizations on harmonizing training standards, and approaches related to gender and peacekeeping — to develop an online community of practice that will allow for gender advisers in DPKO and their counterparts in regional organizations to share knowledge and information in a real-time and collaborative basis, and to work with regional organizations on draft gender guidelines for military peacekeeping personnel, which are currently under development by DPKO.

Meanwhile, we have taken specific steps to increase the number of women in peacekeeping, including at senior level. DPKO and our sister department, Department of Field Support, which is responsible for personnel and recruitment matters, have set up a senior leadership appointment section that, in part, is dedicated to keeping track of upcoming opportunities and maintaining a database of senior women.

The chair will probably know the Secretary-General himself has made it a requirement and a priority to bring more senior women into peacekeeping leadership positions, and has made it a requirement that all short lists for senior appointments that are brought to his attention include at least one woman among three finalists.

We also undertook a study on promoting an agenda-friendly work environment in peacekeeping so that we could try to improve our retention of skilled and capable women in peacekeeping as they move along their career path. Nous élaborons actuellement des lignes directrices sur l'égalité des sexes à l'intention du personnel militaire des missions de maintien de la paix. Ces lignes directrices seront également remises aux pays contributeurs de troupes, qui pourront alors s'en servir pour leurs propres processus de planification préalable aux déploiements.

Il y a beaucoup à dire concernant les partenariats avec les différents organismes régionaux. Encore tout récemment, en avril 2009, nous avons organisé un atelier d'une journée en collaboration l'Académie Folke Bernadotte, afin de créer un cadre de coopération systématique sur la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 entre le Département des opérations de maintien de la paix et les différents organismes régionaux. C'était la première fois que des spécialistes de l'égalité entre les sexes de notre département, des missions de maintien de la paix, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'OTAN, ont pu mettre leurs expériences en commun et explorer diverses avenues de collaboration.

Ce processus nous aura finalement permis de dégager trois éléments concrets propices à la coopération et à la collaboration avec les organismes régionaux : l'harmonisation des normes de formation, les approches relatives à l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix, ce qui se traduirait dans les faits par une communauté virtuelle d'expertise permettant aux conseillers en égalité des sexes du Département des opérations de maintien de la paix et à leurs homologues des organismes régionaux de mettre en commun (et en temps réel) leurs connaissances et les renseignements en leur possession, et la rédaction de lignes directrices sur l'égalité des sexes à l'intention du personnel militaire des opérations de maintien de la paix. Notre département planche d'ailleurs actuellement sur leur rédaction.

Dans l'intervalle, nous avons pris des mesures concrètes pour accroître le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix, notamment dans les postes de haut rang. Le Département des opérations de maintien de la paix, et son cousin, le Département de soutien aux opérations de maintien de la paix, à qui incombe tout ce qui touche le personnel et le recrutement, ont créé un groupe chargé des nominations de haut rang. Ce dernier doit notamment faire le suivi des postes à combler et tenir une base de données sur les femmes occupant des postes de direction.

Madame la présidente sait probablement déjà que le secrétaire général lui-même a fait de la nomination des femmes aux postes de direction des opérations de maintien de la paix une exigence et une priorité, et qu'il a demandé qu'au moins un des trois noms figurant sur les listes de candidats retenus en sélection finale qui lui sont soumises soit celui d'une femme.

Nous avons également lancé une étude sur la promotion d'un milieu de travail propice afin qu'un nombre accru de femmes compétentes et qualifiées décident de poursuivre leur carrière dans les opérations de maintien de la paix.

I will say something about our experience with foreign police units. You may know we deploy an all-women foreign police unit in Liberia. I was recently on a mission to some of our bigger troop-contributing countries in South Asia, those being Bangladesh, Pakistan and India, and all said they were willing and ready to provide more female police units. The experience of that unit in Liberia has been remarkable in that it has sent strong signals throughout the mission and indeed the country on the potential role of women as peacekeepers.

Finally, I will say a word not only about our own processes as the Department of Peacekeeping to train and mainstream the issue in our own work but of course a little on the impact on the ground and in the countries concerned.

We have worked to ensure that disarmament, demobilization and re-integration, DDR, programs in Liberia, Sudan and Burundi have been gender-sensitive and that women have a voice in DDR programs, and are programmed for and taken account of. We have been promoting the participation of women in security sector reform processes in Liberia, Timor-Leste and Kosovo. In Timor-Leste there has been a lot of recruitment of women in the national police, civil service and the army.

We have also provided technical and capacity-building support to the ministries of women and gender affairs in Democratic Republic of the Congo, DRC, and Liberia, on issues of gender violence and the implementation of Resolution 1325.

I will stop there. Those are only some examples of what inevitably is a broad pallet. As you may be aware, our multi-dimensional peacekeeping operations have wide-ranging mandates from security to state sector reform, governance, political transition and electoral processes, and the standing up and beginning of new civil administration structures and early recovery and peacebuilding.

Our aim, of course, is to ensure that women are taken account of, and that they participate in and, indeed, lead as national actors in all these processes. I tried to give you a snapshot of a much broader effort. I do not know if Fernanda Tavares would like to add to that snapshot.

Madam Chair, do you want us to cover Resolution 1820 specifically as well? I provided more coverage on Resolution 1325.

The Chair: Yes, Resolution 1820 is within our mandate. We started with the historic first resolution but all subsequent resolutions are of importance to us also.

Un bref mot sur notre expérience avec les services de police étrangers : vous savez peut-être que le Libéria peut compter sur une équipe complète de policières. Eh bien, j'ai récemment parcouru quelques-uns de nos principaux pays contributeurs de troupes d'Asie du Sud, à savoir le Bangladesh, le Pakistan et l'Inde, et les responsables de ces pays nous ont tous dit qu'ils étaient tout à fait ouverts à l'idée de se doter eux aussi d'équipes semblables. L'expérience libérienne a été un succès remarquable, car elle nous a permis d'envoyer un signal fort dans l'ensemble de la mission — je dirais même plus dans l'ensemble du pays — sur le rôle que les femmes peuvent jouer parmi les Casques bleus.

Un mot maintenant sur les processus qui, au Département des opérations de maintien de la paix, nous permettent de faire valoir l'égalité des sexes dans nos milieux de travail et de donner de la formation sur le sujet, ainsi que sur les répercussions que ces processus peuvent avoir sur le terrain et dans les pays touchés.

Nous avons tout mis en œuvre afin que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration mis en œuvre au Libéria, au Soudan et au Burundi ne créent pas d'iniquités entre les sexes, que les femmes aient voix au chapitre et qu'elles fassent partie intégrante de ces programmes. Nous avons favorisé la participation des femmes aux processus de réforme du secteur de la sécurité du Libéria, du Timor-Leste et du Kosovo. Au Timor-Leste, beaucoup de femmes ont joint les rangs de la police nationale, de la fonction publique et de l'armée.

Nous avons également offert du soutien technique aux ministères responsables de la condition féminine et de l'égalité des sexes de la République démocratique du Congo et du Libéria concernant les questions touchant la violence fondée sur le sexe et la mise en œuvre de la résolution 1325, et les avons aidés à renforcer leurs capacités en la matière.

Je vais m'arrêter ici. Je vous rappellerai seulement qu'il ne s'agit que de quelques exemples parmi bien d'autres. Comme vous le savez sans doute, nos opérations de maintien de la paix sont multidimensionnelles, ce qui signifie que leurs mandats vont de la sécurité pure et simple à la réforme du secteur de la sécurité en passant par la gouvernance, la transition politique, les processus électoraux, la mise sur pied de nouvelles structures d'administration publique, le redressement rapide et la consolidation de la paix.

Notre objectif consiste évidemment à faire en sorte que les femmes soient prises en considération, qu'elles participent à tous ces processus et, pourquoi pas, qu'elles les dirigent et deviennent des leaders nationaux. J'ai tenté aujourd'hui de vous donner une petite idée de quelque chose de très vaste. Je ne sais pas si Fernanda Tavares veut ajouter quelque chose.

Madame la présidente, souhaitez-vous que nous parlions aussi de la résolution 1820? Pour le moment, j'ai surtout parlé de la résolution 1325.

La présidente : Bien sûr, la résolution 1820 relève aussi de notre mandat. Nous avons commencé par la première résolution historique sur le sujet, mais les résolutions subséquentes nous intéressent tout autant.

Fernanda Tavares, Senior Gender Adviser, Peacekeeping Best Practices Section, Department of Peacekeeping Operations, United Nations: After the adoption of Resolution 1820, DPKO was tasked to draft the Secretary-General's report on the resolution. That report was submitted on June 13, 2008. It originated an open discussion. The first draft was prepared on the basis of inputs from peacekeeping and political missions as well as the UN departments and agencies, member states and non-governmental organizations.

The main pillars of the Secretary-General's report were on combating impunity for sexual violence through greater focus on perpetrators of sexual violence, enhanced intervention and response to sexual violence, and to put in place measures to protect those at risk, and ensuring complementary implementation of Resolution 1820 and Resolution 1325.

The report was submitted, and it originated an open debate held on August 7, and for follow-up, we developed Resolution 1888. At this moment, we are in the field assessing the main ways and trends to provide operational guidance to all peacekeeping operations to implement the resolutions in the field, putting together Resolution 1820, Resolution 1888 and Resolution 1889 to complement Resolution 1325, of course. However, before that, we were active in the field, providing training on sexual and gender-based violence with other components of the mission because, as it is rightly said, sexual violence is not only a gender issue. Other components of the mission have been actively working on sexual violence. Human rights, rule of law, and police, have always worked together with gender, child protection and HIV groups to try to provide insight into missions, and insight into trends of sexual and gender-based violence to try to support the government in addressing the issue, building the local capacity of the magistrates, corrections and the police. We even include training modules in the police academy to address the issue.

At this time, immediately after the adoption of Resolution 1888, we are already in the field in Chad and Darfur and our colleagues have been in DRC. We are coming up with a standardized approach to provide guidance in the field on the best ways to address and implement the resolution in the field.

Mr. Haeri: One other thing is that the Secretary-General is moving as fast as possible to try to establish the office of the special representative of the Secretary-General, envisaged in Resolution 1888, and the operational elements that flow from that office. That initiative is moving fairly fast. Obviously, these sorts of appointments take a little time but it is at a high priority with the Secretary-General.

Fernanda Tavares, conseillère principale en genre, Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix, Département des opérations de maintien de la paix, Nations Unies: Après l'adoption de la résolution 1820, on a demandé au Département des opérations de maintien de la paix de rédiger le rapport du secrétaire général sur le sujet. Le rapport en question, déposé le 13 juin 2008, a donné lieu à un débat en séance publique. La première version a été rédigée à partir des commentaires des missions politiques et de maintien de la paix, des départements et agences des Nations Unies, des États membres et des organismes non gouvernementaux.

Le rapport du secrétaire général reposait sur plusieurs grands piliers : il proposait notamment d'abolir l'impunité pour violence sexuelle en ciblant davantage les auteurs de crimes sexuels, d'améliorer les interventions en cas de violence sexuelle, de mieux protéger les personnes vulnérables et de surveiller la mise en œuvre complémentaire des résolutions 1820 et 1325.

Le rapport a fait l'objet d'un débat en séance publique, le 7 août, après quoi nous avons élaboré la résolution 1888. Nous procédons actuellement à l'analyse des tendances et des façons de faire sur le terrain, ce qui nous permettra de mieux guider les opérations de maintien de la paix et de les aider à appliquer les résolutions complémentaires à la résolution 1325, à savoir les résolutions 1820, 1888 et 1889. Il va sans dire que nous n'avons pas attendu ce rapport pour agir : nous avons en effet intégré la formation sur la violence sexuelle et fondée sur le sexe aux autres volets des missions car, comme on le dit si bien, la violence sexuelle va bien au-delà de l'égalité entre les sexes. Les autres volets se sont également attaqués de front à la question de la violence sexuelle. Les responsables des droits de la personne, de la primauté du droit et des services policiers ont toujours travaillé main dans la main avec les groupes de défense des droits des femmes, des enfants et des séropositifs afin d'aider les missions à s'orienter et à bien comprendre les tendances associées à la violence sexuelle et fondée sur le sexe, le tout dans le but d'aider les gouvernements à prendre des mesures concrètes et à renforcer les capacités des juges, des services correctionnels et de la police. Nous avons même créé des modules de formation sur le sujet à l'école de police.

Aujourd'hui, c'est-à-dire maintenant que la résolution 1888 vient d'être adoptée, nous sommes déjà sur le terrain au Tchad et au Darfour, comme nos collègues en République démocratique du Congo. Nous sommes à élaborer une approche normalisée qui permettra d'aider les gens sur le terrain à mettre cette résolution en œuvre au quotidien.

M. Haeri: Je tiens également à signaler que le secrétaire général fait tout ce qu'il peut pour que le bureau du représentant spécial du secrétaire général proposé dans la résolution 1888 soit mis sur pied rapidement, tout comme les éléments opérationnels qui s'y rapportent. Je vous dirais que le dossier progresse assez rapidement. Il va sans dire que les nominations de ce genre-là prennent un peu de temps, mais le secrétaire général en a fait une priorité absolue.

The Chair: Resolution 1888 also has the difficulty of being general. The Secretary-General will have to identify it clearly to put it into practice because at the moment the resolution is broadranging with many questions and not many answers.

Mr. Haeri, you started by describing the measures that the United Nations is taking. In some cases, you said they are putting guidelines in place; in some places you said guidelines were in place; and in some places you said they were updating guidelines. Where do we go to track exactly what is happening with Resolution 1325?

My difficulty, personally, and I think this committee's difficulty, has been to identify exactly what progress has been made on Resolution 1325. The resolution is excellent, but there is little ability to look at whether it has been implemented, and how it is being implemented.

Can you assist me in that difficulty?

Mr. Haeri: Ms. Tavares may want to provide more detail. Obviously, Resolution 1325, as you noted, is also a wide-ranging resolution, so work is taking place in a wide range of elements in our missions. Bringing all the elements together is a challenge because of the breadth. When we report on an election that we supported, disarmament, demobiliation and re-integration, our human rights work or our early recovery and peacebuilding work, Resolution 1325 should move through all those elements. We report constantly on the work of our missions, and therefore, potentially, the amount of information is relatively vast.

On the question of guidelines, the answer is somewhat simpler. We have a website where all the training material and guidance material is available, and that information can be tracked there. We are in close contact with your permanent mission here as well as all the other permanent missions in New York on the development of training materials as they come along.

On the broader part of your question as to where Resolution 1325 is tracked as a whole, I agree that it is perhaps a little less concisely tracked.

Fernanda, do you want to say something about reporting on Resolution 1325 and how we follow up through various mission reports versus one generic report?

Ms. Tavares: Resolution 1325 advanced very much the work of gender in the field missions. We now have 12 senior gender advisers in all peacekeeping missions, and we have gender focal

La présidente : La résolution 1888 a aussi le désavantage d'être très générale. Le secrétaire général devra bien la définir s'il souhaite la mettre en œuvre, parce que, pour le moment, elle ratisse très large et pose beaucoup de questions, mais donne peu de réponses.

M. Haeri, vous avez d'abord parlé des mesures prises par les Nations Unies. Dans certains cas, vous avez dit que l'on s'apprêtait à instaurer des lignes directrices, dans d'autres, qu'elles étaient déjà instaurées et que dans d'autres encore, on était en trait de les réviser. Où peut-on s'adresser pour savoir exactement ce qu'il advient de la résolution 1325?

Personnellement, j'ai beaucoup de mal, et je crois que c'est le cas de tous les membres du comité, à savoir ce qui a été fait à propos de la résolution 1325. C'est une excellente résolution, mais c'est très difficile de savoir si elle a été mise en œuvre, et comment.

Pouvez-vous nous aider?

M. Haeri: Mme Tavares pourra certainement vous en dire plus que moi. Mais je ne nie pas, comme vous l'avez dit vous-même, que la résolution 1325 ratisse large. Il va donc sans dire que le travail est éparpillé parmi les nombreux volets de nos missions. La difficulté consiste à réunir le tout en un ensemble cohérent, précisément à cause de la vaste portée de la résolution. Lorsque nous faisons rapport sur un processus électoral auquel nous avons participé, sur un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, sur une initiative liée aux droits de la personne ou sur une mission de rétablissement rapide et de consolidation de la paix, la résolution 1325 devrait se retrouver dans chacun de ces éléments. Nous faisons constamment rapport sur le travail effectué dans le cadre de nos missions, et il faut admettre que ça donne une grande quantité de données.

La question des lignes directrices est plus simple. Nous avons créé un site Web où se retrouve l'ensemble des documents relatifs à la formation et à l'orientation. C'est donc là que vous pourriez trouver les renseignements que vous cherchez. Nous informons toujours les missions permanentes, la vôtre comme toutes les autres présentes à New York, dès que de nouveaux documents de formation sont prêts.

En ce qui concerne le suivi des mesures se rapportant à la résolution 1325 dans son ensemble, je dois convenir avec vous que le suivi n'est peut-être pas aussi concis qu'on pourrait le souhaiter.

Fernanda, souhaitez-vous ajouter quelque chose sur la manière dont nous faisons rapport sur la résolution 1325 et sur la manière dont le suivi se fait surtout par l'entremise des rapports des différentes missions au lieu d'être regroupé dans un seul et unique rapport?

Mme Tavares : La résolution 1325 a beaucoup contribué à l'égalité des sexes dans le cadre même des missions sur le terrain. Nous pouvons maintenant compter sur 12 conseillers et

points in traditional missions. Before, gender advisers did not exist; now we have full-time gender advisers and full-time gender capacity in all peacekeeping missions.

We have mandatory training on gender, both pre-deployment and during the training in our missions. We have a gender capacity in the mission, but in these advisory roles, we are not expected to be operational. However, we should build the capacity of the mission to address gender concerns throughout to implement the mandate. We build capacity to include gender in disarmament, demobilization and re-integration; security sector reform; police; rule of law; and all sections of the mission. All the DDR training modules have gender components. When it comes to policy, we are now revising the gender equality policy directive adopted in 2006 to include the provision of the newly adopted Resolution 1820 and Resolution 1888.

We have the guidelines and tools because we have the policy, but we are obliged to translate it into practical terms because we face this high turnover of staff, both civilian and uniformed personnel, and we always have to translate and link the policy to the mandates in the field.

We have operational guidelines for the police, and we are at the last stage of development of guidelines for the military. We have been doing it in close consultation with the troop-contributing countries and member states, and next month, we will have the validation here in New York. However, we have actively ongoing in the field the gender guidelines for the police and for DDR, and two kits for the security sector reform, SSR. We have gender guidelines for elections, and all the electoral officers are aware of how to include gender in the advocacy campaign, voter registration and civics campaign to cover all aspects, even the gender balance of polling stations.

Furthermore, the senior management has been more proactive and clear about how to implement the gender-related concerns in the missions.

Since the adoption of the resolution, much has been done in peacekeeping missions. We have the reporting. We have a quarterly report from the missions on implementation of the resolutions that are provided to headquarters, and we have the annual reporting to the Security Council that is added by the

conseillères à l'égalité des sexes répartis dans l'ensemble des missions de maintien de la paix, et sur des centres de coordination dans les autres missions. Il fut un temps où le poste de « conseiller en genre » n'existait même pas. Maintenant, nous avons des conseillers et des ressources à plein temps dans chacune de nos missions de maintien de la paix.

La formation sur l'égalité des sexes est obligatoire, autant avant les déploiements que pendant l'entraînement préalable aux missions. Les ressources sont là, mais comme ce sont surtout des conseillers, elles ne prennent pas part aux opérations en tant que telles. Nous devrions cependant renforcer la capacité qu'ont les missions de promouvoir l'égalité des sexes et intégrer la question à l'ensemble de leur mandat. Nous intégrons l'égalité des sexes aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à la réforme du secteur de la sécurité, aux activités policières, à la primauté du droit; bref, à tous les volets des missions. Toutes les formations liées aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration parlent d'égalité des sexes. Nous procédons actuellement à la révision de la directive stratégique sur l'égalité des sexes et les activités adoptée en 2006 afin d'y inclure une disposition sur les résolutions 1820 et 1888, qui viennent d'être adoptées.

Nos lignes directrices et nos outils découlent de la politique, mais nous sommes obligés de traduire celle-ci en termes pratiques parce que nous faisons face à un roulement élevé du personnel, aussi bien du personnel civil que du personnel en uniforme. Nous devons toujours transposer la politique et la lier aux mandats sur le terrain.

Nous avons des lignes directrices opérationnelles pour la police, et nous en sommes à la dernière étape d'élaboration de lignes directrices pour les militaires. Nous avons entrepris ce travail en étroite consultation avec les pays qui envoient des troupes et avec les États membres. Au cours des prochains mois, nous aurons la validation ici, à New York. Toutefois, nous appliquons sur le terrain, de façon active et continue, les lignes directrices sur l'égalité des sexes pour la police et les agents de DDR; nous avons également deux trousses d'information pour la réforme du secteur de la sécurité, le RSS. À cela s'ajoutent nos lignes directrices sur l'égalité des sexes dans le contexte des élections, et tous les fonctionnaires électoraux savent comment s'y prendre pour inclure l'égalité des sexes dans la campagne de promotion, l'inscription électorale et la campagne civique afin de couvrir tous les aspects, même l'équilibre entre hommes et femmes aux bureaux de vote.

De plus, la haute direction a pris des moyens plus proactifs et clairs pour ce qui est de donner suite aux préoccupations liées à l'égalité des sexes dans les missions.

Depuis l'adoption de la résolution, beaucoup de progrès ont été réalisés dans les missions de maintien de la paix. Au chapitre de l'obligation de faire rapport, les missions doivent produire des rapports trimestriels sur la mise en œuvre des résolutions, rapports qui sont présentés au siège de l'ONU. Mentionnons Office of the Special Adviser to the Secretary-General on Gender Issues and Advancement of Women. The office puts information out and prepares the report in close consultation with us.

Mr. Haeri: Madam Chair, your question was on reporting. Ms. Tavares, would you say that one place where you have everything consolidated is in the report of the special adviser?

Ms. Tavares: We publish our progress report annually in DPKO, and we have a community practice where we share all the outcomes in the field. A lot has been done except for the mediation process, where we need to do more to implement the aspect that calls for the participation of women in peace processes and for women to sit at the negotiation table.

We have been working with United Nations Department of Political Affairs, DPA, on this process. In June there was a big colloquium, and as the United Nations Development Fund for Women, UNIFEM, we all addressed the issue, and everybody felt the need to improve the participation of women in peace negotiations and peace processes.

Senator Jaffer: Thank you very much; you have given us so much information.

I will start with Resolution 1820. You said that the Secretary-General is looking to appoint that person. Do you have any timelines as to when the appointment will be made? When can we expect that appointment?

Mr. Haeri: I am not able to say more than I have said, which is that the Secretary-General has made this appointment a priority, and I know the Secretary-General is consulting at a high level on possible names of people who might be worthwhile. I know he is receiving this sort of information, but in terms of the timeline, that is really his prerogative, and I do not honestly know by what time you can expect the appointment to be made, except to say it is a high priority. I expect that relative to other such appointments, it will move fast. We are receiving many requests at the staffing level to input and prepare talking points for the Secretary-General for meetings on this subject. Down here in the trenches, one has a feeling of a great deal of emphasis being given to this issue.

Senator Jaffer: I absolutely respect what the Secretary-General does, but when you said that he would appoint someone shortly, I thought you had a timeline.

I am more interested in the training part. You said you have training modules. Can you tell us how many training modules you have? More important, what is the amount of training that aussi le rapport annuel présenté au Conseil de sécurité par le Bureau de la conseillère spéciale du secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Le bureau communique l'information et prépare le rapport en étroite consultation avec notre département.

M. Haeri: Madame la présidente, votre question portait sur l'obligation de faire rapport. Madame Tavares, diriez-vous qu'on trouve toute l'information consolidée dans le rapport de la conseillère spéciale?

Mme Tavares: Le DOMP publie son rapport d'étape tous les ans et, conformément à notre pratique communautaire, nous communiquons tous les résultats sur le terrain. Beaucoup a été fait, sauf en ce qui concerne le processus de médiation, où nous devons faire plus pour mettre en œuvre l'aspect qui encourage la participation des femmes aux processus de maintien de la paix et de négociation.

À ce titre, nous travaillons avec le Département des affaires politiques des Nations Unies, le DAP. En juin dernier, nous avons organisé un important colloque et, à l'instar du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'UNIFEM, nous avons tous abordé la question, et tout le monde est arrivé à la conclusion qu'il est nécessaire d'améliorer la participation des femmes aux négociations de paix et aux processus de paix.

Le sénateur Jaffer : Merci beaucoup; vous nous avez fourni beaucoup d'informations.

Je vais commencer par la résolution 1820. Vous avez dit que le secrétaire général envisage de nommer une personne. Avez-vous un échéancier pour la nomination? Quand pouvons-nous l'espérer?

M. Haeri: Je ne peux rien ajouter de plus à ce que j'ai déjà dit, à savoir que le secrétaire général considère cette nomination une priorité, et je sais qu'il mène actuellement des consultations de haut niveau sur des candidats possibles qui méritent d'être pris en considération. Je sais qu'il reçoit ce genre d'informations, mais pour ce qui est de l'échéancier, c'est vraiment à sa discrétion, et j'ignore honnêtement à quel moment on pourrait espérer que la nomination soit faite; tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il s'agit d'une haute priorité. Comparativement à d'autres nominations de ce genre, je m'attends à ce que cela se fasse rapidement. Nous recevons de nombreuses demandes au niveau de l'effectif pour fournir un apport et préparer des points de discussion à l'intention du secrétaire général en prévision de réunions sur le sujet. Dans les tranchées où nous travaillons, cette question semble susciter beaucoup d'attention.

Le sénateur Jaffer: Je respecte absolument les mesures prises par le secrétaire général, mais quand vous avez dit qu'il nommerait quelqu'un sous peu, j'ai cru que vous aviez fixé une date limite.

Je m'intéresse particulièrement au volet formation. Vous avez dit avoir des modules de formation. Pouvez-vous nous dire combien vous en avez? Fait plus important, quelle sorte de happens before troops are deployed, and then while they are deployed, on issues around Resolution 1325 and Resolution 1820, especially with respect to issues of sexual violence?

Mr. Haeri: We have a section in the department of peacekeeping operations called the "integrated training service." It is integrated because it brings together civilian, military and police training elements.

As you may be aware, at the moment we have some 115,000 personnel in the field. As for the military and police elements, they rotate every six months to a year, so in the course of a year, we are talking about close to 200,000 peacekeepers who are either in the process of preparing to come to, or preparing to leave, a peacekeeping operation.

I do not know the exact numbers, but I think our integrated training service has some 35 to 40 people. I use those numbers to make the point that, obviously, our training service is not delivering the training to these 200,000 people. The way training works in terms of pre-deployment is that we provide core pre-deployment materials that are available on line. Those materials cover a wide range of issues from what they are expected to do professionally as soldiers and policemen, to the environment in which they can expect to operate.

A third unit of that package is on issues that are necessary to bear in mind for them to implement their mandate effectively. That third unit covers human rights, international and humanitarian law, and gender issues. Gender issues cover Resolution 1325 and Resolution 1820. Obviously, Resolution 1888 is recent, so we will have to look at updating the unit. That unit is available for pre-deployment training. The member states themselves are responsible for delivering that pre-deployment training. Our training service liaises with them to ensure they have what they need.

We also liaise closely with training centres for peacekeeping around the world, some delivering and some supporting training, and we have worked closely with Canada's institute. Before we came here, Ms. Tavares was telling me about training she was involved with in supporting peacekeepers in West Africa.

Beyond providing standards, setting standards and providing modules, we are not able to deliver the training ourselves predeployment. Post-deployment, when uniformed personnel arrive, our missions will have an integrated training cell. That cell brings together training focal points from the military, police, civilian and gender side, as well. The trainers work on ensuring that the follow-up training is provided in mission. They provide training of trainers. For example, if a contingent comes from a troop-contributing country, the country is supposed to provide a trainer who can then be trained by this integrated mission training cell to provide training to the troops that have come with them, as needed in the mission. Obviously, sometimes language is an issue, and that is one of the reasons we need a training model. That

formation offrez-vous, avant et pendant le déploiement des troupes, sur les questions relatives à la résolution 1325 et à la résolution 1820, surtout en ce qui concerne les questions de violence sexuelle?

M. Haeri: Le Département des opérations de maintien de la paix compte une section appelée le « service intégré de formation ». C'est intégré parce qu'il rassemble la formation destinée au personnel civil, aux militaires et à la police.

Comme vous le savez peut-être, à l'heure actuelle, nous avons quelque 115 000 membres du personnel sur le terrain. Pour ce qui est de l'effectif militaire et policier, il y a une rotation tous les six mois; ainsi, dans une année donnée, on compte près de 200 000 Casques bleus qui se préparent soit à se rendre à une opération de maintien de la paix, soit à en quitter une.

Je ne connais pas les chiffres exacts, mais je pense que notre service intégré de formation emploie environ 35 à 40 personnes. Je signale ces chiffres pour montrer que, de toute évidence, notre service de formation n'offre pas de la formation aux 200 000 personnes. En ce qui a trait à la formation préalable au déploiement, nous fournissons du matériel de base en ligne qui couvre une vaste gamme de questions, allant du type de tâches que les soldats et les policiers doivent s'attendre à exécuter jusqu'à l'environnement dans lequel ils doivent s'attendre à travailler.

Une troisième unité porte sur les questions qu'il faut garder à l'esprit pour bien s'acquitter du mandat attribué. Cette troisième unité englobe les droits de la personne, le droit international et humanitaire et les questions d'égalité des sexes. Les questions d'égalité des sexes sont présentées dans le contexte des résolutions 1325 et 1820. Bien entendu, comme la résolution 1888 est récente, nous devrons envisager de mettre à jour l'unité. Celle-ci est disponible pour une formation préalable au déploiement. Ce sont les États membres qui sont chargés d'offrir la formation préalable au déploiement. Notre service de formation assure une liaison avec eux pour faire en sorte qu'ils aient ce dont ils ont besoin.

Par ailleurs, nous assurons une liaison étroite avec les centres de formation pour le maintien de la paix partout dans le monde, parmi lesquels certains offrent de la formation et d'autres appuient la formation; à ce titre, nous avons travaillé étroitement avec l'institut du Canada. Avant la réunion, Mme Tavares m'a parlé de la formation à laquelle elle participe pour appuyer les Casques bleus en Afrique de l'Ouest.

Mis à part l'établissement des normes et la prestation des modules, nous ne sommes pas en mesure d'offrir, par nousmêmes, de la formation avant le déploiement. En ce qui concerne la phase de postdéploiement, c'est-à-dire quand le personnel en uniforme arrive, nos missions ont un centre intégré de formation qui rassemble les points focaux en matière de formation pour les militaires, les policiers, le personnel civil et les questions d'égalité des sexes. Les formateurs veillent à ce qu'une formation de suivi soit offerte dans le cadre de la mission. Ils forment des formateurs. Par exemple, si un contingent provient d'un pays qui contribue à l'effort militaire des troupes, le pays est censé affecter un formateur qui peut ensuite être formé par le centre intégré de formation de mission afin d'offrir de la formation aux post-deployment training includes training on the relevant resolutions on gender issues that we are discussing now and of course, the training can provide a little more on the local environment than can be provided pre-deployment.

Ms. Tavares may also want to weigh in, having been involved both at headquarters and on the ground in Côte d'Ivoire in such a position.

Senator Jaffer: I have a particular question. I respect your challenges and your short staff. I do not expect you to have trained 200,000. I am interested, Ms. Tavares, if the training of the trainers is provided, how do you ensure that it is done? I do not expect you to provide the training but when the troops are trained, does someone tell you that this training has been provided? How do you keep track of whether troops have been trained?

Ms. Tavares: Actually, we do provide training because we do not have the capacity in the field. We are the ones creating that capacity. People have the pre-deployment training, but when they come to the field, we do not train on Resolution 1325 only. We train on the gender concept and the norms and standards of the United Nations. Those people who are deployed to serve for six months do not have the UN background, which is one of the challenges we face. People who are deployed have their own cultures and perceptions. That is why we need to better inform them and to put information in the context of what is expected from them from the operational mandate and what is expected from all of us in the field perceived by the population as UN officers.

We train them, but do we train trainers when it comes to the contingents? We are the ones training officers, the military service and high-ranking officers for the police and the military. We also train civilians, but when possible, we train trainers who are placed in integrated mission training cells that can go on tracking and giving the training throughout the districts in the countries where we are deployed. The gender unit must provide this expertise and capacity to monitor how the training is delivered, and to assess the gaps and try to fill them.

When it comes to the contingents, we have a bigger challenge because of the language. The language is a real challenge for most of the troop-contributing countries. However, we follow the trainers through the integrated mission training cell. troupes, au besoin, dans le cadre de la mission. Évidemment, la langue pose parfois problème, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons besoin d'un modèle de formation. La formation après le déploiement comprend une formation sur les résolutions particulières relatives aux questions d'égalité des sexes dont nous avons discuté; bien sûr, cette formation peut fournir un peu plus de renseignements sur l'environnement local que ce qui peut être fourni durant la formation préalable au déploiement.

Mme Tavares pourrait également ajouter quelque chose, étant donné qu'elle a rempli une telle fonction tant au siège de l'ONU que sur le terrain, en Côte d'Ivoire.

Le sénateur Jaffer: Je voudrais vous poser une question bien précise. Je respecte le travail que vous accomplissez, malgré vos défis et votre personnel réduit. Je ne m'attends pas à ce que vous formiez 200 000 personnes. Dans le cas de la formation des formateurs, j'aimerais savoir, madame Tavares, comment vous faites pour vous assurer qu'une telle formation a bel et bien été fournie? Je ne m'attends pas à ce que vous offriez la formation, mais quand les troupes sont formées, quelqu'un vous en informe-t-il? Comment vous y prenez-vous pour savoir si les troupes ont été formées?

Mme Tavares: En fait, nous offrons une formation, parce que nous n'avons pas la capacité de le faire sur le terrain. C'est nous qui créons cette capacité. Les gens reçoivent une formation préalable à leur affectation mais, une fois sur les lieux, nous ne leur donnons pas une formation portant uniquement sur la résolution 1325. Nous leur enseignons la notion d'égalité des sexes et les normes des Nations Unies. Ces personnes qui sont postées pendant six mois n'ont pas l'expérience de l'ONU. C'est une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Les gens qui sont affectés à ces postes ont leur propre culture et leurs propres perceptions. C'est pourquoi nous devons mieux les renseigner et présenter l'information de sorte qu'ils sachent ce qu'on attend d'eux sur le plan opérationnel et ce que la population attend de nous tous sur le terrain en tant qu'agents des Nations Unies.

Nous les formons, mais formons-nous les formateurs en ce qui concerne les contingents? C'est nous qui formons les agents, le service militaire et les officiers supérieurs de la police et de l'armée. Nous formons également les civils mais, lorsque nous le pouvons, nous formons des formateurs qui sont affectés aux cellules de formation intégrée des missions. Ces cellules peuvent continuer de suivre l'évolution de la formation et de donner des cours dans tous les districts des pays où nous sommes postés. L'unité responsable de l'égalité des sexes doit fournir la compétence et la capacité nécessaire pour surveiller la façon dont la formation est donnée, pour évaluer les écarts et pour tenter de les combler.

En ce qui concerne les contingents, nous éprouvons encore plus de difficultés en raison des barrières linguistiques. Celles-ci représentent un véritable défi pour la plupart des pays qui contribuent aux troupes. Cependant, nous suivons les formateurs pendant leur séjour au sein de la cellule de formation intégrée de la mission.

We also organize thematic training in the field on gender for the DDR personnel and for elections. For elections it is important for all types of people deployed in the field to be trained in whatever competence on gender we have to provide to them. We work closely with them.

When it comes to DDR, before going to profiling the background of the ex-combatants of the countryman's sides, we have a close link with the DDR officers to uphold these aspects relating to women associated with fighting forces to be included in the package. When it comes to the security sector reform, we are training the officers in each of the competencies to uphold these aspects relating to women: what structures we are looking to put in place for the police in each country; how we assess sexual violence; how we train people that deal with victims; and how we put into place operational units dealing with these issues of gender? We provide this training throughout the time we are involved in the mission, but at the same time, we have the generic training: induction briefing, induction training and mandatory generic gender training for all civilian and military police personnel.

Senator Jaffer: I do not mean to interrupt. I can find on your website what kind of training you provide. I want to know how many hours of training you provide when the troops are on the ground. Do you keep track of how many hours of training are provided before the troops are deployed? I want to know how you keep track of training being provided on Resolution 1325, Resolution 1888 and Resolution 1820.

Ms. Tavares: We provide one-hour training when it comes to induction briefing.

Mr. Haeri: To answer your question, if I understand it correctly, senator, is that we know that the bulk of the uniformed personnel pre-deployment training is happening by the troop-sending countries. We obviously are not there. You want to know how we know that the training is taking place. As I said, we have a sister section, an integrated training section. This level of detail is something I prefer them to answer on, and I will a response by email with all the details.

In terms of my level of engagement, most of the larger troopcontributing countries either have or use a national or regional training centre. We are engaged in those training centres. Many of the countries have asked us for validation of their training exercises, and that is one way we can leverage our smaller training service to try and ensure standardization. When we can, we go out and sit in their training centres for two or three days; we watch Nous organisons également de la formation sur le terrain sur le thème de l'égalité des sexes à l'intention du personnel de DDR et lors d'élections. Lorsque des élections sont tenues, il est important que tous les types d'employés postés sur le terrain reçoivent une formation sur l'égalité des sexes leur permettant d'atteindre le degré de compétence que nous devons leur fournir. Nous travaillons étroitement avec eux.

En ce qui a trait au DDR, avant de commencer à analyser les antécédents des anciens combattants appartenant aux divers groupes de compatriotes, nous collaborons étroitement avec les agents de DDR afin qu'ils fassent respecter les aspects relatifs aux femmes associées aux unités de combat. Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, nous donnons aux agents une formation dans chaque domaine de compétence afin qu'ils veillent au respect des aspects relatifs aux femmes qui suivent : le genre de structures que nous cherchons à établir pour la police de chaque pays; la façon dont nous évaluons la violence sexuelle; la manière dont nous formons les gens qui s'occupent des victimes; et la façon dont nous mettons sur pied des unités fonctionnelles qui règlent les questions d'égalité des sexes. Nous offrons cette formation pendant toute la période où nous participons à la mission, mais simultanément nous donnons de la formation générale : une séance d'orientation initiale, une formation initiale et une formation générale obligatoire sur l'égalité des sexes à l'intention de tous les civils et de tous les membres de la police militaire.

Le sénateur Jaffer: Je n'ai pas l'intention de vous interrompre. Je peux trouver sur votre site Web le genre de formation que vous offrez. Je veux plutôt savoir combien d'heures de formation vous offrez lorsque les troupes sont sur le terrain. Tenez-vous un compte précis des heures de formation que vous donnez avant que les troupes soient déployées? Je veux savoir comment vous suivez l'évolution de la formation donnée relativement à la résolution 1325, la résolution 1888 et la résolution 1820.

Mme Tavares : Nous offrons une heure de formation dans le cadre de la séance d'orientation initiale.

M. Haeri: Pour répondre à votre question, si je l'ai bien comprise, sénateur, nous savons que les pays qui fournissent les troupes s'occupent de la majeure partie de la formation offerte au personnel en uniforme avant son déploiement. Nous ne sommes évidemment pas présents. Vous voulez savoir comment nous sommes certains qu'elle a lieu. Comme je l'ai mentionné, nous avons une section jumelle, une section de formation intégrée. Je préférerais qu'elle vous fournisse ce genre de détails. Je vous ferai donc parvenir par courrier électronique une réponse comportant tous les renseignements nécessaires.

En ce qui concerne mon degré de participation, la plupart des grands pays qui contribuent aux troupes possèdent un centre de formation national ou régional ou ont recours à l'un d'eux. Bon nombre de pays nous ont demandé de valider leurs exercices de formation, et c'est l'une des façons dont nous pouvons tirer parti de notre petit service de formation pour assurer la normalisation. Lorsque nous sommes en mesure de le faire, nous visitons leurs

people being inducted and we validate. We say this does seem to meet the standard. That is one way of standardization across what is a diverse pool of contributors.

In Sydney in November, there will be a meeting of all the international peacekeeping training centres, and we will be there with our training section, with my director Izumi Nakamitsu, and we will talk with them about precisely these sorts of issues. Leveraging our relationship with the training centres is probably the one way.

In terms of the back-end monitoring, I will hazard a guess but I will give a more detailed answer. It is difficult for us at this scale to undertake close training follow-up. To be honest, accurate training follow-up is a difficult challenge for even standing militaries that have a captive audience that they can work with throughout their tenure because the impact of training is something one must measure again and again.

I will come back with a more detailed answer, if you wish, in terms of what other monitoring mechanisms we have.

Senator Jaffer: I have many other questions, but I will go to the second round.

The Chair: I remind our witnesses and senators that we have a limited amount of time. I hope the questions and answers can be crisp. If there is more detail, you can follow up in a written form, which will be helpful.

Senator Nancy Ruth: Tell us, then, about monitoring in the field. When you receive your written reports back, how do you evaluate them? How do you even figure out what are best practices?

I would love to hear a story about in which country the UN has worked and made a difference, besides Liberia and the women's police section — or include that — where it has not worked and maybe something in the middle. In the end, it is all about being in the field.

Mr. Haeri: In terms of our reporting, most of our missions are reported at least on an annual basis, and most of the complex, multi-dimensional missions of the type we are talking about here are every six months, or even less, in terms of their reporting timelines. They have written reports at least once a year. The Security Council receives our reports every month or even every three months.

Senator Nancy Ruth: Can I interrupt you to ask who "they" are? Are "they" the gender specialists? Who is "they" that are reporting?

Mr. Haeri: This reporting relates to the report to the Security Council on a specific mission. Let us take Darfur. There will be a briefing on Darfur. Last year, the report was every month. That report will be delivered by the Under-Secretary General or

centres de formation pendant deux ou trois jours; nous observons la formation initiale que reçoivent les gens et nous la validons. Nous leur disons qu'elle semble respecter la norme. C'est l'un des moyens de garantir la normalisation de toutes les formations offertes par un éventail diversifié de contributeurs.

À Sydney, en novembre, tous les centres de formation des forces internationales de maintien de la paix se réuniront, et nous serons là accompagnés de notre section de formation et de mon directeur, Izumi Nakamitsu. Nous leur parlerons précisément de ce genre de questions. Tirer parti de notre relation avec les centres de formation est probablement la meilleure façon de procéder.

Pour ce qui est de la surveillance suivant la formation, je me hasarderai à faire une hypothèse, mais je vous donnerai ensuite une réponse plus détaillée. Il nous est difficile d'entreprendre un suivi étroit de la formation à cette échelle. Pour être honnête, assurer un suivi rigoureux de la formation est un défi de taille même pour les militaires permanents qui jouissent d'un public captif qu'ils peuvent observer tout au long de leur mandat, parce que l'incidence d'une formation est une chose qu'on doit mesurer encore et encore.

Si vous le souhaitez, je vous fournirai une réponse plus détaillée quant aux autres mécanismes de surveillance dont nous disposons.

Le sénateur Jaffer: J'ai bien d'autres questions, mais je les poserai pendant la deuxième série de questions.

La présidente : Je rappelle à nos témoins et aux sénateurs que notre temps est limité. J'espère que les questions et les réponses peuvent être abrégées. S'il y a d'autres détails à ajouter, vous pouvez faire un suivi par écrit, ce qui nous sera utile.

Le sénateur Nancy Ruth: Parlez-nous, alors, de la surveillance que vous exercez sur le terrain. Lorsqu'on vous renvoie des rapports écrits, comment les évaluez-vous? Comment arrivez-vous même à déterminer les pratiques exemplaires?

J'aimerais entendre une histoire à propos des pays où les Nations Unies sont intervenues et ont eu un effet bénéfique, en dehors du Libéria et de la section de police féminine — ou y compris cet exemple —, à propos des endroits où cela n'a pas fonctionné et, peut-être, des endroits où cela a fonctionné à moitié. Finalement, l'important, c'est ce qui se passe sur le terrain.

M. Haeri: En ce qui concerne nos rapports, la plupart de nos missions font rapport au moins annuellement, et la plupart de nos missions complexes et multidimensionnelles, comme celles dont nous parlons ici, le font tous les six mois, ou même dans un délai moindre. Elles envoient des rapports écrits au moins une fois par année. Le Conseil de sécurité reçoit nos rapports tous les mois ou même tous les trois mois.

Le sénateur Nancy Ruth: Puis-je vous interrompre pour vous demander qui « ils » sont? Sont-ils les experts en matière d'égalité des sexes? Qui sont ces gens qui établissent des rapports?

M. Haeri: Je faisais allusion aux rapports que nous devons faire au Conseil de sécurité à propos d'une certaine mission. Prenons, par exemple, le Darfour. Il y aura une séance d'information sur le Darfour. L'année dernière, nous faisions

Assistant Secretary-General here at headquarters, or, if the Special Representative is visiting, a Joint Special Representative. That reporting is at the senior level. They bring together all aspects of the mandate to report.

The annual report on the mission, the written report, also usually covers gender issues and human rights issues as well. The UN Security Council will take up the missions as an agenda item and we will be obliged to report on them.

Then the Gender Unit provides quarterly reports to DPKO headquarters, and that is then drawn in as part of our general reporting to the council and to the UN General Assembly.

I talked about briefing the council on mandate implementation. The broader General Assembly is, of course, also interested in these issues and calls our Gender Unit, for example, to briefings. The Special Committee on Peacekeeping Operations, C-34, is a committee of the General Assembly. Canada is represented there, as are all our other troop-contributing countries. That special committee will also hold sessions on gender implementation.

You also asked how we know what the best practices are. Gathering best practices is the job of the Best Practices Section and the Gender Unit. We both have best practices officers and gender focal points in the missions. It is partly the job of these officers to prepare after-action reviews of major mission activity that has important implications on gender; to compile a lessons-learned report. When we see an issue that we want to focus on more broadly to bring together a few missions and prepare a review, we can do that as well and provide lessons learned. We have guidance material of all the lessons learned that is then available for all the missions. We have a community of practice, which I think I mentioned earlier, so that focal points from mission to mission can share experience real time.

You asked for a good experience. I will provide an anecdotal example. In Timor-Leste, you may recall that the UN was tasked as a transitional administration to help the country move from the point of referendum, when people in Timor said they wanted independence, to the point of independence. During that period, we were setting up nascent government and public institutions, including the civil service.

When we set up the civil service, we put out an ad saying that if people had experience or qualifications, please apply, and we began recruiting. We were in a hurry, as we always are in these rapport tous les mois. Ce rapport sera présenté ici, au siège social, par le sous-secrétaire général ou le secrétaire général adjoint, ou, si le représentant spécial est en visite, par un coreprésentant spécial. Ces rapports sont transmis à l'échelon supérieur. Ils réunissent toutes les facettes du mandat à rapporter.

En outre, le rapport annuel sur la mission, le rapport écrit, traite habituellement des questions d'égalité des sexes et des droits de la personne. Le Conseil de sécurité des Nations Unies mettra les missions à l'ordre du jour, et nous serons tenus de faire rapport sur elles

Ensuite, l'unité sur l'égalité entre les sexes fournit des rapports trimestriels aux quartiers généraux du DOMP, puis nous intégrons ces documents dans notre rapport général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de l'ONU.

J'ai parlé des comptes rendus présentés au Conseil au sujet de la mise en œuvre du mandat. L'Assemblée générale plénière, évidemment, s'intéresse également à ces questions et fait appel à notre unité sur l'égalité entre les sexes, par exemple, pour être mise au courant. Le Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, le C-34, relève de l'Assemblée générale. Le Canada est représenté là-bas, comme tous nos autres pays fournisseurs de troupes. Ce comité spécial tiendra également des séances au sujet de la mise en œuvre de mesures relatives à l'égalité entre les sexes.

Vous avez également demandé comment nous savions en quoi consistaient les pratiques exemplaires. Ce sont le Groupe des pratiques optimales et l'unité sur l'égalité entre les sexes qui sont chargées de regrouper les meilleures pratiques. Les missions comportent aussi bien des agents de programme des meilleures pratiques que des points focaux en matière d'égalité entre les sexes. Le travail de ces agents consiste en partie à préparer des analyses après action en lien avec une activité majeure d'une mission ayant des répercussions importantes sur les sexes, et à préparer un rapport sur les leçons apprises. Lorsque nous voyons une question sur laquelle nous voulons nous concentrer afin de mettre sur pied quelques missions et de préparer une analyse, nous pouvons le faire également en plus de communiquer des leçons apprises. Nous aurons alors des documents d'orientation traitant de toutes les leçons retenues à la disposition de toutes les missions. Nous avons également une communauté de pratique, dont je crois avoir déjà fait mention, de sorte que d'une mission à l'autre, les points focaux permettront de partager les expériences en temps réel.

Vous avez aussi demandé qu'on vous parle d'une bonne expérience. Je vais vous raconter une anecdote, à titre d'exemple. Au Timor-Leste, vous vous souviendrez peut-être que l'ONU avait été chargée d'agir en tant qu'administration de transition pour aider ce pays, dont la population avait réclamé l'indépendance, à passer du stade du référendum au stade de l'indépendance. Au cours de cette période, nous avons mis sur pied un gouvernement et des institutions publiques embryonnaires, dont la fonction publique.

Lorsque nous avons constitué la fonction publique, nous avons fait paraître une annonce où l'on demandait aux personnes ayant de l'expérience ou les qualifications nécessaires de déposer leur situations. We found that mainly men responded to those ads. We were halfway through our recruitment and we had less than 5 per cent women.

We understood that we had to reach out to women in a way that empowered them to come forward and apply to the civil administration and civil service. That recruitment involved reaching out to churches and local communities, using women's NGOs, et cetera, and going out and encouraging women to apply. We had to ensure they felt there was both a welcome call from the mission and societal support for them to apply.

With only half of the civil service remaining to recruit, we managed to bring the overall representation of Timor-Leste to about 25 per cent or 30 per cent. Little Timor-Leste has risen in the ranks of the presence of women in the civil service; I have no idea to what point, but I imagine it is well above the halfway point of all countries.

Ms. Tavares: It is 26 per cent, and in the region it is 12 per cent.

Mr. Haeri: It is 26 per cent, and in the comparative region, it is 12 per cent of women in the civil service. The Gender Unit of the mission was not originally engaged in that civil service exercise. I do not think there was any bad will. I think the people involved were only hurrying to do the best job they could. However, it was the Gender Unit that reached out to counterparts in women's NGOs and began to answer the question: How do they conduct this exercise in Timor to make it work?

That is one example. Obviously, there are many examples. You asked for an example where the mission did not work well. Maybe Ms. Tavares can pick up on that part.

Ms. Tavares: I will point out the example of Burundi. We have all kinds of problems, but we have women in peace negotiations in Arusha. After that, we managed to have a quota system for women included in the constitution and we revised the electoral law, including gender concerns, specifically in the electoral legislation.

In the disarmament, demobilization and re-integration, we were able to address gender concerns in demobilization by putting women mostly into the police force and some in the army. In

candidature, puis nous avons commencé à recruter. Le temps pressait, comme c'est toujours le cas dans ces situations. Nous nous sommes aperçus que c'était principalement des hommes qui répondaient à ces annonces. À mi-chemin de notre processus d'embauche, nous avions moins de 5 p. 100 de femmes parmi nos candidats.

Nous avons compris que nous devions atteindre les femmes d'une manière qui leur donnerait les moyens de se présenter et de se porter candidates à des postes dans l'administration civile et la fonction publique. Au cours de ce processus de recrutement, nous sommes allés dans les églises et dans les communautés locales, nous avons pris contact avec des ONG pour femmes, entre autres, et nous nous sommes rendus sur place pour encourager les femmes à faire une demande d'emploi. Nous avons dû veiller à ce qu'elles aient l'impression qu'il y avait aussi bien un encouragement de la part de la mission qu'un soutien de la société pour ce qui est de poser leur candidature pour un poste.

Alors qu'il nous restait seulement la moitié de l'effectif de la fonction publique à recruter, nous sommes arrivés à faire grimper à environ 25 ou 30 p. 100 la représentation globale au Timor-Leste. La petite République démocratique du Timor-Leste a connu une augmentation au chapitre de la présence des femmes dans sa fonction publique; j'ignore jusqu'à quel niveau, mais j'imagine qu'il se situe bien au-dessus du point médian pour la totalité des pays.

Mme Tavares : Le taux de représentativité des femmes est de 26 p. 100; et dans les régions, il est de 12 p. 100.

M. Haeri: Cette proportion est établie à 26 p. 100, alors que dans la région comparative, la fonction publique compte 12 p. 100 de femmes. Au départ, l'unité sur l'égalité entre les sexes de la mission n'a pas participé à cet exercice concernant la fonction publique. Je ne crois pas qu'il y ait eu là une quelconque mauvaise volonté. J'estime que les personnes concernées s'empressaient simplement de faire le meilleur travail possible. Toutefois, c'est l'unité sur l'égalité entre les sexes qui a établi le contact avec ses homologues au sein des ONG vouées aux femmes, et qui a entrepris de répondre à la question suivante : de quelle manière réalise-t-on cet exercice au Timor-Oriental pour que les choses marchent?

Il s'agit là d'un exemple. Évidemment, il y en a bien d'autres. Vous nous avez demandé un exemple où la mission n'avait pas bien fonctionné. Peut-être Mme Tavares pourrait-elle intervenir à son tour à ce sujet.

Mme Tavares: Je vais vous parler de l'exemple du Burundi. Nous éprouvons toutes sortes de problèmes, mais nous avons des femmes qui participent aux négociations de paix à Arusha. Ensuite, nous sommes arrivés à faire intégrer dans la constitution un système de quotas concernant la représentation des femmes, et nous avons révisé le droit électoral en tenant compte des préoccupations sexospécifiques, surtout en ce qui a trait à la législation électorale.

Pour ce qui est du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, nous avons pu remédier à des préoccupations liées au genre sur le plan de la démobilisation en plaçant des femmes security sector reform, we introduced standard operating procedures addressing sex and gender-based violence from the outset.

Burundi is one example, from 2004 to the end of 2006, of a good mission addressing gender concerns. I will not say the fact that it was headed by a woman had an impact, but it sure did from the gender perspective. It was headed by Carolyn McAskie at the time.

Senator Nancy Ruth: We are proud of Ms. McAskie.

Senator Munson: I am curious about how you practice what you preach, when in September 2009 only 2,022 out of 83,853 military personnel deployed by the UN were women. Is your expectation with all these programs to increase the level of participation of women in the first military personnel going to these missions who have been trained?

Mr. Haeri: That is certainly our aim. Obviously, we are a demandeur in this sense. We are not producing the troops, so the level of participation depends on the militaries that send the troops. I do not know if one can say this as a generalization, but I will take a guess that the number of women in the Armed Forces of our mainstays in terms of troop contributors is probably low; it is 2 per cent. That situation is what we have to work with.

We are trying to accomplish a few special things that I mentioned earlier, such as the all-women-formed police units. That initiative had a lot of success in Liberia and has created a certain amount of precedence. As I said, recently when we were in Bangladesh and Pakistan, for example, they also offered the same initiative.

We are trying to promote this idea. We have been talking with our military and police advisers here. All the permanent missions — Canada included, of course — have police and military advisers represented in New York, talking to them about how to source more women. Part of the problem of the uniformed personnel is the source countries that we have, and their relatively low representation. On the police side, the average is 8 per cent women amongst our troop-contributing countries.

Senator Munson: Are member states paying their way? I ask that in light of the costs of these activities. Is there a need for increased financial and training support amongst member states? We have heard recently regarding the big picture of the UN that only about 15 or 20 countries pay their rent and pay their way at the UN. In this specific environment, are member states paying their way for training and so on?

Mr. Haeri: There are two elements, of course, in terms of how we receive budgetary support. One is through an assessment, which is made of all member states. There, obviously, some

dans les forces policières, principalement, et aussi dans l'armée. Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, nous avons instauré dès le départ des procédures opérationnelles normalisées concernant la violence à caractère sexuel ou basée sur les sexes.

Le Burundi, pour la période allant de 2004 à 2006, est un exemple d'une bonne mission où l'on s'est attaqué à des préoccupations liées au sexe. Je ne dirais pas que le fait qu'elle ait été dirigée par une femme a eu des effets sur les résultats, mais du point de vue sexospécifique, cela a certainement eu une incidence. Cette mission a été dirigée par Carolyn McAskie à l'époque.

Le sénateur Nancy Ruth: Nous sommes fiers de Mme McAskie.

Le sénateur Munson: Je m'interroge sur les moyens que vous employez pour joindre le geste à la parole, lorsqu'on tient compte du fait qu'en septembre 2009, seulement 2 022 des 83 853 militaires déployés par l'ONU étaient des femmes. Avec tous ces programmes, vous attendez-vous à accroître le niveau de participation des femmes au sein du premier effectif militaire qui partira pour ces missions et qui aura reçu une formation?

M. Haeri: C'est assurément notre objectif. Évidemment, en ce sens, nous sommes un demandeur. Nous ne fournissons pas les troupes, alors le niveau de participation dépend des armées qui enverront des soldats. J'ignore si l'on peut dire qu'il s'agit d'une généralisation, mais je parierais que le nombre de femmes que comptent les forces armées de nos principaux fournisseurs de troupes est sans doute peu élevé; il est de 2 p. 100. C'est avec cette situation que nous devons composer.

Nous tentons de réaliser quelques initiatives spéciales, dont j'ai glissé mot tout à l'heure, comme les unités de police formées uniquement de femmes. Cette initiative a connu beaucoup de succès au Libéria en plus de créer un certain précédent. Comme je l'ai dit, on a également proposé cette même initiative récemment, alors que nous étions au Bangladesh et au Pakistan, par exemple.

Nous tentons de promouvoir cette idée. Nous avons discuté avec nos conseillers militaires et policiers qui sont ici. Toutes les missions permanentes — ce qui inclut le Canada, bien sûr — sont représentées par des conseillers militaires et policiers à New York, où l'on parle de la manière de recruter davantage de femmes. En ce qui touche le personnel en uniforme, une partie du problème est lié à nos pays fournisseurs et à leurs taux de représentativité relativement faibles. Du côté des forces policières, la moyenne est établie à 8 p. 100 de femmes chez nos pays fournisseurs de troupes.

Le sénateur Munson: Les États membres paient-ils leur juste part? Je vous demande cela en tenant compte du coût de ces activités. Aurait-on besoin d'un soutien accru, tant sur le plan financier que sur celui de la formation, de la part des États membres? Nous avons entendu dire récemment, en ce qui concerne le portrait d'ensemble de l'ONU, que seulement 15 ou 20 pays payaient leur juste part à cet organisme. Dans ce contexte particulier, les États membres assument-ils leur part des coûts de la formation, et ainsi de suite?

M. Haeri : La manière dont nous déterminons le soutien financier que nous recevrons comporte deux éléments. Premièrement, on procède à une évaluation qui s'appuie sur

countries are in arrears but others are not. Generally, the picture looks good as one country that had large arrears has paid all of them off recently.

That assessed budget covers the mission per se: the personnel, equipment and the deployment of the mission. A lot of the training responsibilities, as we mentioned earlier, falls into the pre-deployment phase. That is something that the country sending the troops is primarily responsible for. Countries often seek support for training.

We mentioned earlier the Pearson Peacekeeping Centre has been involved in providing training support for sending police-and troop-contributing countries. There is room for greater assistance in that area in terms of pure need. At this scale of deployment, with 115,000 in total deployed, we are calling on new troop- and police-contributing countries, and many of them do not have a lot of experience. The training standards and equipment standards often are not up to the level we want.

As part of our broader reform agenda — we have been talking mainly about gender issues here — peacekeeping has put forward a broader form of agenda in a paper called *New Horizon* where we talk about a number of challenges facing peacekeeping. One challenge is to increase a focus on performance: not only the numbers that we have discussed, not training per se, but performance outcomes; not what a unit should look like, but what it should be able to do.

There, to be honest, we see performance gaps in the field. Part of the problem is, to an extent, that we are stretching thin the resources out in the world at this level of deployment.

Training assistance is important from member states that have the wherewithal, particularly for countries that are less able to train troops. In these states, I would also say there is an issue of sustainability of training; meaning one-off workshops are fine, but the states train a few people and there is not necessarily a follow-up. I do not want to use a paternalistic phrase like godfathering or godmothering, but some kind of longer-term relationship is needed between member states that may have resources but may not be deploying directly under blue helmets, and those that are deploying directly under blue helmets but have fewer resources. That sort of thing could be more useful. There are gaps in this area.

tous les États membres. À cet égard, évidemment, certains pays ont des comptes en souffrance, alors que ce n'est pas le cas pour d'autres. De manière générale, le portrait d'ensemble est bon, étant donné qu'un pays qui avait d'importants arriérés de paiement a réglé tout son dû dernièrement.

Ce budget évalué couvre les frais de la mission en tant que telle : le personnel, l'équipement et le déploiement. Une bonne partie des responsabilités en matière de formation, comme nous l'avons dit tout à l'heure, correspondent à la phase du prédéploiement. C'est un aspect qui est principalement la responsabilité du pays qui envoie les troupes. Les pays demandent souvent un soutien à la formation.

Nous avons dit plus tôt que le Centre Pearson pour le maintien de la paix avait contribué à offrir un soutien à la formation aux pays fournisseurs de policiers et de troupes. Il y aurait lieu d'accorder une aide plus importante à cet égard, pour des raisons de pure nécessité. Avec un déploiement de cette échelle, c'est-à-dire 115 000 militaires déployés, nous faisons appel à de nouveaux pays fournisseurs de troupes et de policiers, et un grand nombre d'entre eux n'ont pas beaucoup d'expérience. Les normes de formation et d'équipement, bien souvent, ne sont pas au niveau que nous souhaiterions.

Dans le cadre de notre programme de réforme plus vaste — nous avons surtout traité des questions liées au genre, ici — le Département des opérations de maintien de la paix a proposé une forme de programme plus élargie dans un document intitulé Nouvel Horizon, où l'on traite d'un certain nombre de défis auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix. L'un d'eux consiste à accroître l'attention accordée au rendement : non pas en ce qui a trait seulement aux chiffres dont nous avons parlé ni à la formation en soi, mais en ce qui touche les résultats en matière de rendement; non pas en ce qui concerne ce à quoi une unité devrait ressembler, mais ce qu'elle devrait être capable de faire.

Sur ce plan, pour être honnêtes, nous constatons des lacunes en matière de rendement sur le terrain. Une partie du problème, dans une certaine mesure, est due au fait qu'à ce niveau de déploiement, nous utilisons au maximum les ressources disponibles dans le monde.

Pour les États membres qui en ont les moyens, fournir une aide à la formation est important, particulièrement pour les pays qui sont moins en mesure de former leurs troupes. Dans ces États, j'ajouterais qu'il y a un problème sur le plan de la durabilité de la formation. C'est-à-dire que les ateliers ponctuels sont une bonne chose, mais les pays assurent une formation à un petit nombre de personnes, et il n'y a pas nécessairement de suivi. Sans vouloir recourir à une expression paternaliste comme le parrainage ou le marrainage, je dirais qu'un certain type de relation à long terme est nécessaire entre les États membres pouvant disposer des ressources voulues mais n'assurant pas un déploiement direct de troupes dans le cadre des Casques bleus, et ceux qui déploient des troupes directement à titre de Casques bleus, mais qui ont moins de ressources. Ce genre de chose pourrait être très utile. Il y a des lacunes dans ce domaine.

The Chair: I know your next question will be brief. Can I ask for a brief answer as well so all senators will have a chance to ask questions?

Senator Munson: I am looking for a picture of what is happening in peacekeeping. Canada had a great reputation as a peacekeeper, and these programs are laudable when it comes to training on gender.

In this new day and age, I want your viewpoint on where peacekeeping is on a scale of things now. It seems we are a bit lost in another area where the idea is to go to war, not to go to peace.

Mr. Haeri: It will be a challenge to answer that question briefly. I commend to you our *New Horizon* paper. It lays out where the challenges and gaps are.

In about five sentences, I would say there is a question of scale and a question of complexity. We run 15 peacekeeping operations, and another two civilian ones, including one in Afghanistan. That number is taxing the peacekeeping system.

There is also a question of key issues, even within peacekeeping, where the use of force is becoming more of an issue in terms of the protection of civilians and women, and in terms of robust peacekeeping, et cetera.

I would say there is an issue in the UN right now because, as peacekeeping operations become more demanding, as they have greater complexity and scale, as host nations provide us with less and less consent and as the missions become more dangerous, this duality within the UN system is creating a tension where some countries provide troops and some countries provide mandate and perhaps policy, training and other things.

The countries that provide troops do not necessarily have a direct national strategic interest. To pick a few, Bangladesh, Pakistan and India do not necessarily have a national strategic interest in entering the Congo. If the UN is an organization based on collective response to a collective security threat, and only some countries send troops and others do not, that situation naturally creates tension, as it would in any organization involved in a collective response. That duality is an issue.

At the same time, there is more tension and support for peacekeeping and, in general, more resolve from the UN Security Council for member states to see it work. There are reasons for optimism and opportunity as well.

La présidente : Je sais que votre prochaine question sera brève. Puis-je demander aux témoins de donner de courtes réponses également, pour que tous les sénateurs aient la chance de poser des questions?

Le sénateur Munson : J'aimerais avoir une idée des activités qui ont lieu dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Le Canada avait une excellente réputation de gardien de la paix, et ces programmes sont louables en ce qui a trait à la formation sur les genres.

Les temps ont changé, et j'aimerais connaître votre point de vue sur la situation actuelle dans la sphère du maintien de la paix. On dirait que nous nous sommes quelque peu égarés dans un autre domaine où l'idée est de faire la guerre, et non d'assurer la paix.

M. Haeri : Il sera difficile de répondre à cette question brièvement. Je vous recommande de lire le document *Nouvel Horizon*. Il précise quels sont les défis et les lacunes à cet égard.

En cinq phrases environ, je vous dirais que c'est une question d'échelle et de complexité. Nous administrons 15 opérations de maintien de la paix, et deux autres faisant appel à des civils, notamment en Afghanistan. Un tel nombre met à rude épreuve le système de maintien de la paix.

On doit aussi tenir compte de questions importantes, même en ce qui concerne le maintien de la paix, où le recours à la force devient davantage un problème relativement à la protection des civils et des femmes, ou encore le maintien de la paix robuste, et cetera.

Je dirais qu'il y a un problème à l'ONU actuellement car, alors que les opérations de maintien de la paix deviennent plus exigeantes, puisqu'elles sont davantage complexes et à plus grande échelle, et alors que les nations hôtes nous donnent de moins en moins leur consentement et que les missions deviennent plus dangereuses, cette dualité au sein du système des Nations Unies crée une tension, dans le contexte où certains pays fournissent des troupes, et quelques pays assurent un mandat et peut-être une politique, de la formation et autres choses.

Les pays qui fournissent des troupes ne sont pas nécessairement mus par un intérêt stratégique national. Pour n'en nommer que quelques-uns, le Bangladesh, le Pakistan et l'Inde n'ont pas nécessairement un intérêt stratégique national à participer aux opérations au Congo. Si l'ONU est une organisation basée sur une réponse collective à une menace de sécurité collective, et que seuls certains pays envoient des troupes alors que d'autres ne le font pas, cette situation crée naturellement des tensions, comme ce serait le cas dans n'importe quel organisme voué à une intervention collective. Cette dualité est un problème.

En même temps, on accorde davantage d'attention et de soutien au maintien de la paix et, en général, au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, les États membres se montrent plus résolus à voir les choses fonctionner. On a aussi des raisons d'être optimistes et d'entrevoir des possibilités.

An intensive dialogue is taking place within the Security Council. Canada has been a leader in that dialogue. Canada is working with us to have seminars on various issues right at the forefront of what is challenging peacekeeping here in New York.

Senator Mitchell: Thank you for taking this time with us. It has been useful.

Canada, as my colleague has alluded to, has played a great role in peacekeeping and other missions over the years. We are proud of our Armed Forces, particularly now for the work they are doing in Afghanistan.

However, some of us feel the forces do not have as many women as we would like to see. There is some question as to whether we really emphasize an operational understanding of Resolution 1325 and the other resolutions.

Can you tell me, when you become engaged in training centres pre-deployment — I think that is what I heard you say — have you been engaged in some way in pre-deployment training in Canada? Has Canada consulted you? Are you aware that we have been using your modules in Canada? Have you had people here to help us?

I think you also mentioned that you have integrated mission training operations. Do those operations apply to our forces in Afghanistan?

Mr. Haeri: To your second question first, the training operations would not have applied to Canadian Forces in Afghanistan because, while you are under the Security Council mandate, you are not under blue helmet command and control. That is a matter of the North Atlantic Treaty Organisation.

We have a civilian mission — the United Nations Assistance Mission in Afghanistan, UNAMA — that focuses on the politics and donor coordination side of things.

In terms of training follow-up, to do justice to that question I should ask my colleagues involved in training on a day-to-day basis. I know we are closely engaged with the Pearson Peacekeeping Centre on a wide range of training support. Ms. Tavares mentioned training we provided in West Africa. These missions are opportunities for us to engage — with Pearson at least — on the issue of the modules, et cetera, that we prepare for peacekeepers generally.

As to whether your Armed Forces training avails itself of our modules, I am not able to answer that question directly. I can see if my colleagues know, but I assume the best place for that question is with your training people.

Un intense dialogue a lieu au sein du Conseil de sécurité. Dans ce dialogue, le Canada a joué un rôle de leader. Il collabore avec nous pour organiser des séminaires sur différentes questions directement en lien avec les défis qu'on doit relever en matière de maintien de la paix ici, à New York.

Le sénateur Mitchell : Merci de nous consacrer cette période de temps. C'est utile.

Le Canada, comme ma collègue l'a dit, a joué un rôle important dans le domaine du maintien de la paix et pour ce qui est d'autres missions au fil des ans. Nous sommes fiers de nos forces armées, et particulièrement en ce moment, pour le travail qu'elles accomplissent en Afghanistan.

Toutefois, certains d'entre nous estimons que nos forces ne comptent pas autant de femmes que nous le souhaiterions. Il y a lieu de se demander si nous cherchons réellement à créer une compréhension opérationnelle à l'égard de la résolution 1325 et d'autres résolutions.

Pourriez-vous me dire si, lorsque vous avez commencé à vous occuper des centres de formation à l'étape du prédéploiement — je pense que c'est ce que je vous ai entendu dire —, vous avez pris part d'une quelconque manière à la formation préalable au déploiement au Canada? Le gouvernement canadien vous a-t-il consulté? À votre connaissance, avons-nous utilisé vos modules au Canada? Avez-vous envoyé des personnes ici pour nous aider?

Je pense que vous avez également dit avoir des opérations intégrées relativement à la formation de mission. Ces opérations s'appliquent-elles à nos forces armées en Afghanistan?

M. Haeri: En ce qui concerne votre deuxième question, tout d'abord, les opérations de formation ne se seraient pas appliquées aux Forces armées canadiennes en Afghanistan car, bien que votre mission soit visée par un mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies, vous n'êtes pas sous le commandement et le contrôle des Casques bleus. Il s'agit d'une question relevant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Nous avons une mission civile — la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, ou MANUA — qui est axée sur les politiques et sur la coordination entre les donateurs.

Pour ce qui est d'un suivi de la formation, pour pouvoir bien répondre à votre question, il me faudrait interroger mes collègues qui s'occupent de formation au quotidien. Je sais que nous collaborons très étroitement avec le Centre Pearson pour une vaste gamme d'initiatives de soutien à la formation. Mme Tavares a mentionné la formation que nous avions offerte en Afrique de l'Ouest. Ces missions sont pour nous des occasions de prendre une part active — avec le Centre Pearson, du moins —, en ce qui concerne notamment la question des modules, que nous préparons pour les Casques bleus en général.

Quant à savoir si vos forces armées utilisent nos modules dans le cadre de leur formation, je ne suis pas en mesure de répondre directement à cette question. Je puis vérifier si mes collègues le savent, mais je suppose que le mieux serait de demander à vos responsables de la formation.

Senator Mitchell: I was wondering what your impression was, and whether you had worked with our forces.

You alluded to the idea that perhaps sponsor states, states not necessarily in a location or under a UN mandate for a given mission, might support this Resolution 1325 training elsewhere.

More broadly, are there nations that you would pick out immediately that are champions of Resolution 1325 in the world — they promote it, push it, elevate it — and that there are nations you look to for leadership in the United Nations in making progress with Resolution 1325? Is Canada one of them?

Mr. Haeri: I think you can say Canada has been fully engaged on the issue. I think we partner actively with Canadian diplomats here at the mission on peacekeeping issues generally. Certainly in terms of being a policy leader, I think undoubtedly in the area of peacekeeping Canada is here in New York and around the world.

I referred to some degree — and this is not a knock on Canada but in general — a situation is occurring in peacekeeping where large troop-contributing countries are on the ground and other countries are not on the ground but they are engaged on the policy front. As things become more and more dangerous on the ground, that tension occurs.

We now have countries like Pakistan, India, Bangladesh and others saying they want to be at that policy table. I think that is fine. I do not think the two are mutually exclusive. I think the task is to bring the Security Council, the troop-contributing countries and other concerned countries together earlier in the planning for missions to address these issues and to ensure everyone feels they are an equal stakeholder. Obviously, the capabilities in terms of training institutes, media usage and other things of some countries are much more developed than in many of our troop-contributing countries, and that is an issue within the UN family.

Canada, as such, is a leader on these issues, I would say unequivocally, yes, and we are grateful for the coordination and cooperation we have with your mission here. As I mentioned, as part of our effort to review peacekeeping and the Security Council's effort this year, the Security Council has had three thematic meetings on peacekeeping as such. Canada has conducted a number of seminars and workshops, bringing together at senior levels the ambassadors in the UN to thrash through the real challenges facing peacekeeping. That activity, in and of itself, is a sign of their engagement. They put a lot of time and energy into it.

Senator Mitchell: They talk about Resolution 1325, I am sure, at those round tables?

Mr. Haeri: Absolutely.

Le sénateur Mitchell : Je voulais connaître vos impressions et savoir si vous aviez collaboré avec nos Forces armées.

Vous avez fait allusion à la possibilité que des États parrains, des États qui ne sont pas nécessairement présents à un endroit ni investis d'un mandat de l'ONU pour une mission donnée, puissent peut-être appuyer ailleurs cette formation liée à la resolution 1325.

De façon plus générale, y a-t-il des nations que vous pourriez tout de suite citer en tant que championnes de la Résolution 1325 dans le monde — c'est-à-dire qu'elles en font la promotion, la défendent et la mettent de l'avant — et nous préciser s'il y a des nations dont vous attendez un certain leadership aux Nations Unies pour ce qui est de réaliser des progrès à l'égard de la résolution 1325? Le Canada est-il l'une de ces nations?

M. Haeri: On pourrait dire que le Canada s'est consacré sans réserve à la cause. Ici, à la mission, nous assistons en général pleinement les diplomates canadiens sur les questions de maintien de la paix. Selon moi, le Canada est certainement, en matière de politique, un chef de file du maintien de la paix, ici à New York et partout dans le monde.

J'ai fait un peu allusion — je ne vise pas le Canada, mais je parle de façon générale — à une situation qui se présente dans les opérations de maintien de la paix où les pays gros fournisseurs de troupes sont les seuls sur le terrain, alors que d'autres pays sont engagés sur le front de la politique. Comme, sur le terrain, les dangers se multiplient, la tension dont nous parlons se manifeste.

Des pays tels que le Pakistan, l'Inde, le Bangladesh et d'autres veulent faire partie des décideurs. D'après moi, c'est bien. Je ne crois pas que les deux rôles s'excluent mutuellement. Il s'agit, d'après moi, de réunir le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de troupes et les autres pays intéressés pour les faire participer plus tôt à la planification des missions, afin de régler ces problèmes et de s'assurer que chacun a le sentiment d'être traité comme les autres. Manifestement, certains pays ont plus de capacités (en ce qui concerne les instituts de formation, l'utilisation des médias, et cetera) que beaucoup de pays fournisseurs de troupes. C'est un sujet de réflexion à l'ONU et dans les organisations qui lui sont reliées.

Sur ces questions, le Canada est indéniablement un chef de file, et nous sommes reconnaissants de la coordination et de la coopération dont nous jouissons avec votre mission ici. Comme je l'ai mentionné, dans le cadre de notre examen de l'effort du Conseil de sécurité et du maintien de la paix, pour cette année, cette instance a tenu trois réunions thématiques sur le maintien de la paix proprement dit. Le Canada a animé un certain nombre de séminaires et d'ateliers, qui ont réuni à des niveaux élevés les ambassadeurs de l'ONU dans un effort de réflexion sur les véritables défis du maintien de la paix. Cette activité, en soi, dénote leur engagement. Ils y consacrent beaucoup de temps et d'énergie.

Le sénateur Mitchell : On parle sûrement de la résolution 1325 à ces tables rondes, n'est-ce pas?

M. Haeri: Absolument.

Senator Brazeau: Thank you to both of you for feeding into our study and for the information you have provided.

My question is along the same lines as Senator Mitchell's question. In your opinion, how is Canada faring vis-à-vis other countries in terms of its contributions to the UN for the promotion and implementation of Resolution 1325? Is there a gap that exists, or that you see, between the work that Canada is doing and the work other countries are doing, for example?

Ms. Tavares: I do not know about the UN specifically, but we have been very much in contact with Canada about Resolution 1325. We receive a lot of support. I keep mentioning Pearson Peacekeeping Centre, because it received Canadian funding to support the deployment of francophones. One challenge we are facing is that we have big missions in francophone countries and not enough French speakers. Canada has been very much supportive on that challenge, as well as on the deployment of the police. As to the overall contribution of Canada to the UN, I do not know, but on gender, we count on it very much.

Mr. Haeri: You asked if we see a gap. From our perspective and from where we work, the issue is more on the policy side, more on the development of standards, more in terms of building a framework of knowledge that is needed for successful peacekeeping. Canada is undisputedly a leader in that regard.

Talking about the UN more broadly is a little beyond my remit. I would say, not specifically focusing on Canada but more generally, as you well know, peacekeeping at this scale needs capabilities that are more specialized as well as large numbers of troops. The Under-Secretary-General and the Secretary-General have made a general plea to the capable developed countries and armies of the world also to consider how they can contribute to peacekeeping more directly. That contribution does not mean necessarily battalions on the ground. It may mean specialized units and things that we need that make all the difference in these difficult mandates. That contribution means communications, air mobility, information analysis and intelligence, engineering and the sorts of things that countries like Canada have. We have a general plea that applies to Canada as well, which is that we need some of the old-line peacekeeping partners like Canada to come back into blue helmet peacekeeping in a more direct way. Some of the newer countries, for example, in Europe have not participated before. There are positive signs of that participation. We have a number of European troops in Lebanon and Chad, but I think this is an area where you would hear this plea echoed at the highest levels. Clearly, Canada is a staunch partner, and that is clear in terms of peacekeeping policies and support politically, but we would probably have that message on peacekeeping more broadly.

Le sénateur Brazeau : Je vous remercie tous les deux de votre contribution à notre étude et des renseignements que vous nous avez donnés.

Ma question est similaire à celle du sénateur Mitchell. D'après vous, comment la contribution du Canada à l'ONU se compare-t-elle à celle des autres pays pour la promotion et la mise en œuvre de la résolution 1325? Peut-on distinguer, objectivement ou subjectivement, son travail et celui des autres pays, par exemple?

Mme Tavares: Je ne saurais répondre précisément sur l'ONU, mais nous avons été en contact très suivi avec le Canada au sujet de la résolution 1325. Nous recevons beaucoup d'appuis. Je reviens sans cesse sur le Centre pour le maintien de la paix Pearson, parce qu'il a reçu des fonds du Canada à l'appui du déploiement de francophones. L'un de nos problèmes est le manque de francophones pour nos missions importantes dans les pays francophones. Le Canada nous a beaucoup aidés à le résoudre de même qu'à résoudre celui des déploiements de police. En ce qui concerne la contribution globale du Canada à l'ONU, je ne saurais dire, mais, sur la question de l'égalité des sexes, nous comptons beaucoup sur elle.

M. Haeri: Vous nous avez demandé si nous percevions une différence. Dans notre domaine, la question se pose davantage en matière de politique, d'élaboration de normes, de construction d'un cadre de connaissances qui sont nécessaires à la réussite des opérations de maintien de la paix. À cet égard, le Canada est indéniablement un chef de file.

Quant à l'ONU, dans un contexte plus général, le sujet dépasse un peu mes compétences. Je dirais, en ne parlant pas spécifiquement du Canada, mais de façon plus générale, que, comme vous le savez bien, à cette échelle dont il est question, les opérations de maintien de la paix ont besoin de capacités plus spécialisées ainsi que de troupes nombreuses. Le secrétaire général et le sous-secrétaire général ont lancé un appel général aux armées du monde et aux pays développés capables pour qu'ils envisagent des façons de contribuer plus directement aux opérations de maintien de la paix. Cette contribution ne signifie pas nécessairement l'envoi de bataillons sur le terrain. Elle peut cependant faire appel à des unités et à des capacités spéciales dont nous avons besoin et qui font toute la différence dans l'exécution de ces mandats difficiles. Elle fait intervenir les communications, la mobilité aérienne, le renseignement et l'analyse de l'information, le génie et les diverses autres choses que possèdent des pays comme le Canada. Cet appel général s'adresse également au Canada, car nous avons besoin, pour le maintien de la paix, que de vieux partenaires comme lui participent plus directement aux opérations des Casques bleus. Certains pays plus jeunes, d'Europe par exemple, n'ont encore jamais participé à de telles opérations. Il y a des signes positifs de cette participation. Nous avons un certain nombre de troupes européennes au Liban et au Tchad, mais je pense que c'est un domaine où l'appel au secours devrait être entendu aux niveaux les plus élevés. Manifestement, le Canada est un partenaire loyal, et sa participation à l'élaboration des politiques et à l'appui des opérations de maintien de la paix le prouve, mais nous aimerions probablement que ce message sur le maintien de la paix soit plus largement diffusé.

Senator Jaffer: We have run out of time, but you kindly offered to provide us with answers. If I may, I will provide you with specific questions on the operations of Resolution 1325 and Resolution 1820, and if you are able to, I would appreciate you sending the answers to the chair. The chair will send you my questions, and then maybe we can have specific answers from you.

Mr. Haeri: I would be happy to do so.

The Chair: We have come to the end of our session. We thank you for taking the time to provide us with these answers. Clearly, the issue is complex. All these resolutions are well-intentioned and broadly based to cover issues affecting women in conflict, but our particular study is geared to whether the resolutions are having any effect on the ground. We want to see the progress for these women who are in conflict and who are intended to be helped by these resolutions. If you wish to pass on anything else as you reflect on this issue, please do so. Thank you again for participating in this videoconference with us.

In continuing our study, we have before us, a panel of witnesses. We have from the United Nations Association in Canada, Kathryn White, Executive Director; from the Voice of Women for Peace, Janis Alton, past chair; and from Rights and Democracy, Michael Wodzicki, Deputy Director of Programmes and Isabelle Solon-Helal, Women's Rights Programme Officer and Coordinator of the Coalition for Women's Human Rights in Conflict Situations. Welcome to you all.

I will now turn to Ms. White, since she is first on the agenda. I think all of you have testified at one time or another before Senate committees. I ask you to make short opening comments and then we will enter into a dialogue, and senators will have questions.

Kathryn White, Executive Director, United Nations Association in Canada: I appreciate this opportunity greatly. I am pleased you are bringing attention to Resolution 1325. Many of you already know that the United Nations Association in Canada, as a Canadian NGO with not only professional staff throughout the country but also volunteer branches across the country, also monitors Canadian opinion on such issues as the involvement of women in the UN and Canada's role.

UNA Canada is also part of a global network, the World Federation of UNAs. I am honoured to be the chair of the board of that network, which allows us to be part of an important global network as well.

While our mandate is to educate and engage Canadians in international issues of concern to us all as the people's movement for the UN, we also work internationally through sharing made-in-Canada good practices and lessons and through working with other UNAs in building their capacity.

Le sénateur Jaffer: Le temps est écoulé, mais vous avez aimablement offert de nous communiquer vos réponses. Si vous le permettez, je vous communiquerai, par l'entremise de la présidente du comité, des questions précises sur la mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1820. Si vous le pouvez, je vous serais reconnaissante de faire parvenir vos réponses à la présidente.

M. Haeri: Volontiers.

La présidente : La séance est terminée pour ce groupe de témoins. Je vous remercie d'avoir pris le temps de nous répondre. Manifestement, la question est complexe. Toutes ces résolutions sont bien intentionnées et elles ratissent large pour couvrir les problèmes touchant les femmes en situation de conflit, mais notre étude particulière vise à déterminer si elles ont un effet sur le terrain. Nous voulons constater des améliorations pour les femmes qui se trouvent au milieu d'un conflit et qui sont censées être les bénéficiaires de ces résolutions. Si vous voulez nous communiquer n'importe quoi d'autre sur la question, à la faveur de vos réflexions, n'hésitez pas à le faire. Je vous remercie encore de votre participation à cette vidéoconférence.

Nous poursuivons notre étude avec un autre groupe de témoins. De l'Association canadienne pour les Nations Unies, nous avons Kathryn White, directrice générale; de La Voix des femmes pour la paix, Janis Alton, présidente sortante; de Droits et Démocratie, Michael Wodzicki, vice-président des programmes, et Isabelle Solon-Helal, agente de programme des droits de la femme et coordonnatrice de la Coalition pour les droits humains des femmes en situation de conflits. Bienvenue à tous.

Je cède maintenant la parole à Mme White, étant donné que son nom figure en tête de liste. Je pense que vous avez tous déjà témoigné devant des comités sénatoriaux. Je vous demande de faire une courte déclaration préliminaire, puis nous engagerons le dialogue, et des sénateurs vous poseront des questions.

Kathryn White, directrice générale, Association canadienne pour les Nations Unies: Je vous suis reconnaissante de l'opportunité que vous m'accordez. Je suis heureuse de l'attention que vous portez à la résolution 1325. Beaucoup d'entre vous savent déjà que l'Association canadienne pour les Nations Unies, qui est une ONG canadienne ayant non seulement du personnel présent dans tout le Canada, mais, également, des divisions constituées de bénévoles d'un bout à l'autre du pays, surveille également l'opinion canadienne sur les questions telles que la participation des femmes à l'ONU et au rôle du Canada.

L'association fait également partie d'un important réseau mondial, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies. Je suis honorée d'en être la présidente du conseil.

Alors que notre mandat est de sensibiliser les Canadiens et de les mobiliser dans les questions internationales qui nous intéressent tous en tant que mouvement populaire pour les Nations Unies, nous œuvrons également sur la scène internationale à la diffusion des bonnes pratiques et des leçons élaborées au Canada et à la construction de la capacité d'autres associations pour les Nations Unies.

You will know that as of August 5, there are now two more UN resolutions relating to women, peace and security. Resolution 1325, with its tenth anniversary rushing upon us, has, perhaps, not had the traction that we had enthusiastically hoped for 10 years ago. The resolution now has Resolution 1889, which encourages us to come up with indicators and action on this resolution. Resolution 1889 was promoted by Vietnam at the Security Council. There is also Resolution 1820, which has been around, and its subsequent resolution, Resolution 1888, which concerns sexual violence.

To assist in framing these two sets of resolutions, I find it helpful to think of Resolution 1325 as prevention and Resolution 1820 as treatment, using a medical analogy. I urge you to remember that we need both those things. I think a focus substantially on prevention is an important part of the work you do here.

It is time that Canada increased its leadership and visibility on these issues. Canada has a strong history of pushing issues of gender equity forward within the military and security sectors in Canada, but also within the international community.

Some of you may know that I was involved in the development of the first course at Pearson Peacekeeping Centre, where they had a doctrine that talked about the peacekeeping partnership and gender. I think that leadership role has been somewhat diminished in spite of our very diplomatic UN diplomats before us.

What we should also see from government and, of course, what you should look at in terms of government agencies, is to address the commitments we have made. Canada needs its own national plan. We have not been a leader on this initiative, but I understand through leadership at the Department of Foreign Affairs and International Trade, DFAIT, that this plan is in the works. I urge you in your role to encourage and support the earlier and rigorous development of a national plan and the inclusion of the role of civil society in that plan.

The Canadian government, through the Canadian Forces, needs to share its good practices and lessons. It seems to me that we all know we have now had this hard-won lesson in Afghanistan of working especially where gender rights are known only in the breach. We have lessons and we should bring them to the international community.

How are we sharing the lessons? Are women in senior positions in leadership? What are we seeing in Afghanistan?

I have not made the arguments about the resolution in general, and I believe I do not need to in this room at all. However, it is important: we have recently launched again the human

Vous savez que, depuis le 5 août, deux autres résolutions de l'ONU concernent les femmes, la paix et la sécurité. La résolution 1325, dont le dixième anniversaire arrive rapidement, n'a peut-être pas eu l'effet que, dans notre enthousiasme, nous avions escompté il y a dix ans. Il y a maintenant la résolution 1889, qui nous encourage à élaborer des indicateurs et des mesures relatifs à cette résolution. La résolution 1889 a été proposée par le Vietnam au Conseil de sécurité. Mentionnons également la résolution 1820, qui existe depuis un certain temps, et la résolution qui y fait suite, la résolution 1888, qui concerne les violences sexuelles.

Pour vous permettre de mieux vous représenter ces deux ensembles de résolutions, il est utile, je pense, de se représenter la résolution 1325 comme ayant des vertus préventives et la résolution 1820 comme ayant des vertus curatives, pour utiliser une analogie avec le domaine médical. Je vous recommande vivement de vous rappeler que nous avons besoin de ces deux modes d'action. Je pense que le fait de se concentrer beaucoup sur la prévention est une facette importante du travail que vous accomplissez ici.

Il est temps, pour le Canada, d'augmenter son leadership et sa visibilité sur ces questions. Le Canada a un bagage solide comme champion de l'égalité des sexes dans les secteurs militaires et de la sécurité sur son territoire comme dans la communauté internationale.

Certains d'entre vous savent peut-être que j'ai participé à l'élaboration du premier cours donné au Centre Pearson pour le maintien de la paix Pearson où la doctrine concernait le partenariat et la présence des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Je crois que ce rôle de premier plan a été quelque peu diminué malgré les qualités de nos diplomates à l'ONU qui sont ici devant nous.

Ce que le gouvernement et, bien sûr, les organismes de l'État devraient faire, c'est de donner suite aux engagements que nous avons pris. Le Canada a besoin de se doter de son propre plan national. Nous n'avons pas fait preuve de leadership en la matière, mais, si j'ai bien compris, grâce à l'initiative du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le MAECI, on travaille actuellement à un tel plan. Je vous recommande vivement, dans le rôle que vous jouez, d'encourager et d'appuyer l'élaboration accélérée d'une version rigoureuse de plan national et l'inclusion du rôle de la société civile dans ce plan.

Avec le concours des Forces canadiennes, le gouvernement canadien doit faire connaître ses bonnes pratiques et leçons. Il me semble que, maintenant, la dure leçon de l'Afghanistan soit, nous le savons tous, d'avoir été un lieu où, particulièrement, on ne parlait des droits des hommes et des femmes que lorsqu'ils étaient violés. Nous avons recueilli des leçons, nous devrions les faire connaître à la communauté internationale.

Comment faisons-nous connaître ces leçons? Les femmes détiennent-elles des postes de direction? De quoi sommes-nous les témoins en Afghanistan?

Je n'ai pas fait valoir d'arguments en faveur de la résolution en général, et j'estime que je n'ai pas à le faire ici. Cependant, c'est une question importante : nous venons de lancer la nouvelle development report for the year, and one of its key measures is that the full engagement of women in societies gives us more peaceful, more robust, fairer societies. That is as true in peacekeeping and peace operations as it is in anything else.

We are a highly respected partner of the UN, and our mission to the UN sponsors the working group on women, peace and security. We have shown leadership in this area, and I express our gratitude to the UN ambassador, John McNee, and his team there.

We need to put more resources into showcasing our leadership and the implementation of Resolution 1325 and its sister resolutions. We need to share the work undertaken by the Canadian Forces to retain women as they rise through the ranks. This issue is another one that has not come up here this morning.

At the UN, women tend to step out on the peacekeeping side at about the P3 level, which is mid-management, at about 34 years of age. I do not know if you ask these questions when the Canadian Forces leaders come before you but I know in my dialogue with them that they talk about not having a particular problem with retention, although they have one with increasing recruitment. This issue is important.

Likewise, if we are performing well, let us tell the world how we are doing it: how we have managed to accomplish that work under challenging circumstances. Then, let us make sure that women are involved in these deployments. Of course, I would include the RCMP and the Solicitor General because increasingly, peace operations are about them as well.

The UN needs a woman force commander to deploy to missions, or two or three. We need not only to talk about the role of women in peace and security, but Canada can provide leadership and a way forward on this role.

The Canadian Forces and government undoubtedly are reviewing what will happen after 2011 at the end of our combat mission in Afghanistan. This moment is exactly the one to talk about what kind of increased role we can have at UN DPKO and, of course, every Canadian, as we know — because we survey Canadians every year — thinks we are continuing to contribute at the highest level. We are now at number 63 in terms of troop commitments. We could probably fill a school bus.

I will tell you, as my colleagues will also tell you, these people are important force enhancers, and they are trainers, and so on. I believe most Canadians think we can do more and I agree.

mouture du rapport annuel sur le développement humain. L'une des mesures les plus importantes qu'il contient est que l'engagement total des femmes rend la société plus pacifique, plus robuste et plus juste. C'est aussi vrai dans les opérations de maintien et d'établissement de la paix que n'importe où ailleurs.

Nous sommes un partenaire très respecté de l'ONU, et notre mission auprès de l'ONU consiste à parrainer le groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité. Nous avons fait preuve de leadership dans ce domaine, et j'exprime notre gratitude à l'ambassadeur à l'ONU, John McNee, et à son équipe de là-bas.

Nous devons consacrer plus de ressources pour faire connaître notre leadership et notre mise en œuvre de la résolution 1325 et des résolutions qui lui sont apparentées. Nous devons faire connaître le travail entrepris par les Forces canadiennes pour retenir les femmes, à mesure qu'elles s'élèvent dans la hiérarchie. Voilà une autre question qui n'a pas été soulevée ce matin.

À l'ONU, les femmes tendent à sortir de la fonction de maintien de la paix au niveau P3, c'est-à-dire celui de cadre moyen, à l'âge d'environ 34 ans. Je ne sais pas si vous questionnez les chefs des Forces canadiennes sur ces questions quand ils se présentent devant vous, mais je sais, grâce au dialogue que j'entretiens avec eux, qu'ils n'ont pas de problème particulier pour retenir les femmes, bien qu'ils en aient un avec l'augmentation du recrutement. C'est une question importante.

De même, si nous nous comportons bien, faisons savoir au monde ce que nous faisons : comment nous avons réussi à accomplir ce travail dans des circonstances difficiles. Ensuite, assurons-nous que des femmes participent aux déploiements. Bien sûr, j'inclurais la Gendarmerie royale du Canada et le solliciteur général, parce que, de plus en plus, les opérations de paix les concernent également.

L'ONU a besoin d'une commandante pour déployer les missions, voire de deux ou de trois. Nous ne devons pas seulement parler du rôle des femmes dans la paix et la sécurité, mais le Canada peut faire preuve de leadership et faire avancer ce dossier.

Sans doute, les Forces canadiennes et le gouvernement examinent ce qui arrivera après 2011, à la fin de notre mission de combat en Afghanistan. Ce moment est exactement celui où nous devons parler du rôle accru que nous pouvons jouer au Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Bien sûr, chaque Canadien — nous le savons, parce que nous sondons les Canadiens annuellement — pense que notre contribution continue de se situer au niveau le plus élevé. Or, nous sommes au 63° rang, en ce qui concerne l'engagement des troupes. Nous pourrions probablement remplir un autobus de ramassage scolaire.

Comme mes collègues, j'affirme que nos soldats sont d'importants multiplicateurs de force, ils ont aussi des qualités d'instructeurs, et cetera. Je crois que la plupart des Canadiens estiment que nous pouvons en faire davantage, et je suis d'accord avec eux.

Again, in showcasing the Pearson Peacekeeping Centre, you will know they have issues of funding. Perhaps this room is where an arm's length voice like UNA Canada can say that we have a gem there and we need to make commitments to their funding as well as having them rely on selling packages to others.

Our colleague who just spoke talked about relying on the forces to do their training here. The fact is Pakistan, as you know, and Bangladesh, are countries that deploy the most peacekeepers and they do not have internal training at all on gender issues, never mind on Resolution 1325.

The UN, of course, will look at codes of conduct as they should; in other words, how one behaves when one works with us, but the reality is that they also need training that has more depth than those kinds of briefings.

By the way, one key way we can role model women in these positions of leadership is through building women's full participation and importantly, their participation at the peace tables of the world. The Canadian government can and should promote women's involvement within the UN and within our own political system, because that involvement is how we tell a tale to the world as well.

In conclusion, I note that both the chair and co-chair of this committee, and Senator Nancy Ruth as well, have been extraordinary leaders in championing the role of women from the smallest communities of Canada to the global stage, and I am here to thank you very much and thank you for the privilege of coming before you.

The Chair: Maybe we can stop the meeting now. Thank you for the comments and the intervention. I now turn to Ms. Alton.

Janis Alton, Past Chair, Voice of Women for Peace: I will draw from the long-standing activism of our volunteer women's organization since its founding in 1960. At our inception, we called for an end to war; not how to make war safe for women and for women's rightful inclusion in decision-making at all levels on matters related to peace and security. We still do.

Our pioneering activism focused on the abolition of nuclear weapons. Sadly, they continue to exist. As we near our fiftieth anniversary, our record includes a host of educational and advocacy efforts to address the folly of the military system and the rutted, undemocratic pattern of exclusion of women's voices from the foreign policy arena.

As our understanding of the interconnectedness of issues grew, so did our outreach. The United Nations Education, Scientific and Cultural Organization, UNESCO, coined the phrase "culture of peace," not long ago. When they coined that phrase, we had an

Encore une fois, au sujet du rôle de vitrine du Centre Pearson pour le maintien de la paix sachez qu'il éprouve des problèmes de financement. Peut-être cette salle est-elle l'endroit où il convient qu'une voix indépendante comme celle de l'Association canadienne pour les Nations Unies dise que nous détenons là un joyau et que nous devons prendre des engagements pour en assurer le financement et lui demander de compter sur la vente de ses services d'instruction militaire.

Le témoin qui m'a précédée a parlé de faire donner ici aux forces leur instruction militaire. De fait, le Pakistan, comme vous le savez, et le Bangladesh sont des pays qui déploient le plus de troupes de maintien de la paix et ne donnent pas de formation interne sur les questions d'égalité des sexes, encore moins sur la résolution 1325.

Bien sûr, l'ONU examinera les codes de conduite, comme elle doit le faire; autrement dit, comment se comportent nos collaborateurs. Mais, en réalité, ces troupes ont également besoin de formation plus approfondie que ces séances d'instruction.

À propos, une façon éclatante par laquelle nous pouvons faire en sorte que des femmes servent de modèles d'identification dans ces postes de direction consiste à les faire participer pleinement et, ce qui est important, à les faire participer aux négociations de paix dans le monde. Le gouvernement canadien peut et devrait promouvoir la participation des femmes à l'ONU et dans notre propre système politique, parce que cette participation est ce qui convaincra le reste du monde.

En conclusion, je note que la présidente et la coprésidente du comité ainsi que le sénateur Nancy Ruth ont été d'extraordinaires championnes du rôle de la femme, dans les collectivités les plus modestes du Canada comme sur la scène internationale. Je tiens à vous remercier à ce titre et de m'avoir donné le privilège de témoigner devant vous.

La présidente : Peut-être pouvons-nous arrêter la séance. Merci de votre témoignage et de votre intervention. Je donne maintenant la parole à Mme Alton.

Janis Alton, présidente sortante, Voix des femmes pour la paix : Je partirai de la longue histoire d'activisme dont notre organisation de femmes bénévoles a fait preuve depuis sa fondation en 1960. Au début, nous avons réclamé la fin de la guerre — non pas des mesures pour rendre la guerre inoffensive pour les femmes — et l'inclusion légitime des femmes dans la prise de décisions à tous les niveaux sur les questions reliées à la paix et à la sécurité. C'est encore notre position.

Notre activisme innovateur s'est concentré sur l'abolition des armes nucléaires. Malheureusement, elles existent encore. Après près de 50 ans, le dossier de nos réalisations comprend une foule d'efforts déployés sur le plan de l'éducation et de la défense des droits, pour combattre la folie du système militaire et l'exclusion routinière et non démocratique des femmes de l'arène de la politique étrangère.

À mesure que nous avons mieux compris l'interconnexion des problèmes, notre sphère d'influence s'est élargie. Il n'y a pas longtemps, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ou UNESCO, a inventé l'expression « culture "aha" moment, recognizing in its description a compact way of expressing what we had come to be about with a plethora of activities from coast to coast and internationally.

For example, Canadian Voice of Women for Peace since the 1970s has been an affiliate of the United Nations through the Department of Public Information, and since 1996 with the Economic and Social Council. We have actively used this linkage, lobbying extensively at multiple UN missions for demilitarization in New York, Geneva and Vienna, and at NATO headquarters and at Warsaw Pact headquarters, among others.

We were active in the civil society run-up and adoption of Security Council Resolution 1325 and we continue our deep interest in its implementation. We are especially encouraged by the strong language of the preamble, which recognizes the important role of women in the prevention and resolution of conflict, and in peace building.

The resolution stresses the importance of women's equal — and I underscore "equal" — participation and full involvement in all efforts for the maintenance and promotion of peace and security, and the need to increase women's roles in decision-making with regard to conflict prevention and resolution. This resolution was absolutely music to our ears.

We thank you for this Senate initiative to prod the implementation of this historic resolution. We say that even if article 1 were fully implemented, which calls upon member states to increase — it does not say to "equal", it says "increase" — representation of women at all decision-making levels in national, regional and international mechanisms for the prevention, management and resolution of conflict, we believe that this implementation would contribute to the deterrence of rape.

Women's heightened visibility in this area will help build respect for women, and will help men to stop treating women like trash.

Canada deserves praise for its continuing leadership at the UN-based Friends of 1325. You are probably well aware that the group is a small but growing number of states seeking ways to promote women and gender sensitivity within the UN system and its conflict management processes, but where is the sustained leadership at home? Like my colleague, Kathryn White, I ask: Where is our national plan of action?

We applaud Canada's long-standing financial support of the International Women's Tribune Centre in New York and, specifically, its international working group on women, peace and security, However, where is the sustained, adequate financial program of support at home for NGO coalitions such as

de la paix ». Nous avons alors eu une expérience « eurêka », reconnaissant dans cette expression une façon concise d'exprimer ce que nous étions devenues, grâce à une foule d'activités d'un océan à l'autre et sur la scène internationale.

Par exemple, la Voix canadienne des femmes pour la paix est affiliée aux Nations Unies depuis les années 1970 par l'entremise du Département de l'information, ainsi qu'au Conseil économique et social depuis 1996. Nous avons utilisé activement ce lien, exerçant moult pressions dans le cadre de nombreuses missions de démilitarisation des Nations Unies à New York, à Genève et à Vienne, ainsi qu'aux sièges de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, entre autres.

Nous avons pris activement part à la préparation et à l'adoption par la société civile de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, et continuons de nous intéresser fortement à sa mise en œuvre. Nous sommes particulièrement encouragés par le libellé ferme du préambule, où est admis le rôle important des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et le renforcement de la paix.

Cette résolution souligne l'importance de la participation égale — et je souligne le mot « égale » — et de l'implication pleine et entière des femmes dans tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité, ainsi que le besoin d'accroître les rôles des femmes dans le processus décisionnel relatif à la prévention et à la résolution de conflits. Cette résolution est la réponse à nos attentes.

Nous remercions le Sénat d'intervenir pour favoriser la mise en œuvre de cette résolution historique. Nous considérons que la simple la mise en œuvre de l'article 1, qui demande aux États membres d'augmenter — il n'est pas question d'« égalité » ici, mais d'« augmentation » — la représentation des femmes à tous les échelons du processus décisionnel dans les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits, contribuerait à décourager le viol.

La plus grande visibilité des femmes dans ce domaine contribuera à renforcer le respect à leur égard et aidera les hommes à cesser de les traiter comme des ordures.

Le Canada mérite des éloges pour le leadership dont il fait constamment preuve au sein des Amis de 1325, lequel est, vous le savez probablement fort bien, un groupe constitué d'un nombre restreint, mais croissant d'États membres des Nations Unies qui cherche à défendre les intérêts des femmes et à favoriser la sensibilisation à l'égard des sexes au sein du système des Nations Unies et de ses processus de gestion de conflits. Mais qui assure un leadership solide au Canada? Comme ma collègue, Kathryn White, je me demande ce qu'il advient de notre plan d'action national.

Nous nous réjouissons que le Canada offre un soutien financer à long terme à l'International Women's Tribune Centre de New York et, plus précisément, à son groupe de travail international sur les femmes, la paix et la sécurité. Cependant, le Canada a-t-il un bon programme de financement durable afin d'appuyer

Peacebuild, of which Canadian Voice of Women for Peace is a part, trying to educate and advocate for women's right to participate?

We strongly recommend that equality and peace-building NGOs be given sustained and adequate funding to help move towards women's equal representation in all aspects of peace-building from prevention to conflict resolution.

Currently, as you likely know, Canada plans to commit a massive \$490 billion to military spending over the next 20 years, continuing to drive the prevailing culture of war. We ask you to consider whether the adoption of equality practice in all aspects of decision-making related to peace and security and at all levels should be voluntary. We need women who are peacemakers, and who support gender equality, sustainable development, justice, and all human rights for all people. There are plenty of creative and progressive voices. It is, at least, a moral obligation to move at a faster rate.

Canada should continue to support the presence of progressive women at the decision-making tables for resolution to the conflict in Afghanistan.

I will tell you a story, which you may know. When women in Northern Ireland went to see George Mitchell, who was chairing the Good Friday agreement to bring peace to the many years of the Troubles, he told them that to be seated and eligible, they had to represent a political party; so they went out and formed the Women's Party and obtained two seats at the table. Their presence made a sustained difference. They insisted on institutionalizing human rights in the agreement.

We would go further. We have already recommended to personnel within the UN peacekeeping unit that peace education be integral to every peace agreement. The education can include rewriting textbooks, holding encounter sessions with educators from all sides, having student exchanges and other creative ways to reduce hatred and to build reconciliation. We know teaching Resolution 1325 and Resolution 1820 would make a difference. We recommend that all troop-contributing countries sending peacekeepers to zones of violence be trained. We have heard a lot about that aspect this morning, but we say, not only should they be trained but also tested on Resolution 1325 and Resolution 1820. You know as well as I that sexual abuse by peacekeepers is not uncommon. We heard this morning that there are about 150,000 personnel, including peacekeepers, from 117 countries on 18 UN-led operations on four continents directly impacting the lives of millions of people, half of whom are women.

les coalitions d'ONG comme Peacebuild, dont fait partie Voix canadienne des femmes pour la paix, afin de sensibiliser la population et de défendre le droit de participation des femmes?

Nous recommandons fortement que les ONG qui luttent pour l'égalité et la paix reçoivent un financement adéquat et viable afin de favoriser la représentation égale des femmes dans tous les aspects du renforcement de la paix, de la prévention à la résolution de conflits.

Comme vous le savez probablement, le Canada entend dépenser la somme rondelette de 490 milliards de dollars dans le domaine militaire au cours des 20 prochaines années, contribuant ainsi au maintien de la culture guerrière omniprésente. Nous vous demandons de considérer si l'adoption de pratiques égalitaires dans tous les aspects du processus décisionnel en matière de paix et de sécurité et à tous les échelons devrait être volontaire. Nous avons besoin de femmes qui œuvrent en faveur de la paix et qui appuient l'égalité entre les sexes, le développement durable, la justice et l'application des droits de la personne à tous. Les voix créatives et progressistes sont légions. Nous avons à tout le moins l'obligation morale d'accélérer le rythme.

Le Canada devrait continuer d'appuyer la présence de femmes progressistes dans les groupes chargés de prendre des décisions en vue de résoudre le conflit en Afghanistan.

Je vais vous relater un fait que vous connaissez peut-être. Lorsque des femmes d'Irlande du Nord se sont adressées à George Mitchell, l'artisan de l'accord du Vendredi saint qui cherchait à ramener la paix après de nombreuses années de conflit, ce dernier leur a dit que pour faire partie des délibérations et être admissibles, elles devraient représenter un parti politique. Elles ont donc constitué le Parti des femmes et obtenu deux sièges à la table. Leur présence a eu une incidence notable, car elles ont insisté pour institutionnaliser les droits de la personne dans l'accord.

Nous devrions aller plus loin. Nous avons déjà recommandé au personnel des unités de maintien de la paix des Nations Unies de faire de la sensibilisation à la paix une partie intégrale de chaque accord de paix. Il faudrait notamment réécrire les manuels, tenir des séances de rencontre avec les éducateurs de toutes allégeances, proposer des échanges étudiants et employer d'autres méthodes créatives pour atténuer la haine et favoriser la réconciliation. Nous savons qu'en sensibilisant les intervenants aux résolutions 1325 et 1820, nous pourrions changer les choses. Nous avons recommandé de former tous les pays qui envoient des troupes de maintien de la paix dans les zones touchées par la violence. Il en a été beaucoup question ce matin, mais, selon nous, il ne faudrait pas se contenter d'offrir de la formation, mais également administrer des tests sur les résolutions 1325 et 1820. Vous savez aussi bien que moi qu'il n'est pas rare que des soldats de maintien de la paix s'adonnent à des abus sexuels. Nous avons appris ce matin qu'environ 150 000 personnes originaires de 117 pays, dont des soldats de maintien de la paix, sont déployées dans quatre continents dans le cadre de 18 opérations relevant des Nations Unies et ont ainsi un impact direct sur la vie de millions de gens, dont la moitié sont des femmes.

We recommend that not only the military but advisers and negotiators be sensitized to gender issues in conflict, to appreciate the importance of implementing Resolution 1325 and Resolution 1820. The man from New York emphasized that the work is under way.

Other stakeholders in a conflict zone, such as police and government personnel, should be similarly educated. The specific requirements of girls and women must be addressed. In Canada, the Manley report supports these demands specifically for Afghanistan.

Canada must also encourage the development and reinforcement of women in the role of the judiciary and in government, in states recovering from conflict. We recommend that Canada and other states provide dedicated funding to these approaches, including general capacity-building for women and girls. I think this recommendation is what Ms. White referred to in terms of the right to development.

Ideally, within Canada and elsewhere, every single piece of legislation, every resolution should be screened by legislators at all levels of governance to ask, how does this legislation affect women? Are women included in the vetting of the resolution and in its implementation?

We recommend that systematic consultations be undertaken by the Department of Foreign Affairs and International Trade with relevant NGOs. The last of these informal consultations was, I believe, in 2006. We recommend revival of the specific consultative process implemented in Canada following the adoption of the Security Council resolution, which brought together relevant NGOs, civil servants, members of Parliament and senators, including Senator Jaffer. This process was under joint MP and Senate leadership. I am not certain whether this practice of new diplomacy was led by the Department of Foreign Affairs and International Trade or how it came to be except that it came out of a G20 meeting. The practice was all too brief. It fizzled for lack of governmental financial support.

Canadian Voice of Women for Peace urges that consultation, including this consultation today, be considered a new right of civil society. The peace-building process of the 21st century must be a proactive inclusive tool for the prevention of war. As well, the process must meet the clear human rights obligations of implementing Security Council Resolution 1325 and Resolution 1820.

I will end by saying that these resolutions are international law. Along with Cora Weiss in New York, whom some of you perhaps know — she was, among other things, president of the Hague Appeal for Peace — we suggest that the work of women's organizations to implement these resolutions could include using the courts, particularly if a table is set for a peace agreement and it remains only that women are seated.

Nous recommandons donc de sensibiliser non seulement les militaires, mais également les conseillers et les négociateurs aux questions reliées au sexe dans les conflits afin de leur faire comprendre l'importance de la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820. Le témoin venu de New York a indiqué que l'on s'y emploie déjà.

Il faudrait également éduquer les autres intervenants dans les zones de conflit, comme les agents de police et le personnel gouvernemental. Il faut répondre aux besoins particuliers des filles et des femmes. Au Canada, le rapport Manley appuie ces demandes concernant l'Afghanistan.

Le Canada doit également encourager le perfectionnement et le renforcement des femmes dans les secteurs judiciaire et gouvernemental dans les États qui sortent d'un conflit. Nous recommandons que le Canada et d'autres États affectent des fonds expressément à ces approches, notamment pour le renforcement général des capacités des femmes et des filles. Je crois que c'est ce à quoi Mme White faisait référence en parlant du droit au développement.

Idéalement, tant au Canada et qu'à l'étranger, chaque loi et chaque résolution devaient être passée au crible par les législateurs de tous les échelons de gouvernance pour en évaluer l'incidence sur les femmes et voir si ces dernières participent à l'examen et à la mise en œuvre de la résolution.

Nous recommandons que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international procède à des consultations systématiques auprès des ONG concernées. La dernière consultation non officielle remonte, je crois, à 2006. Nous recommandons la relance du processus consultatif mis en œuvre au Canada à la suite de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité, qui avait permis de réunir les ONG, les fonctionnaires, les députés et les sénateurs, y compris le sénateur Jaffer. Ce processus était dirigé conjointement par les députés et les sénateurs. Je ne sais pas si cette pratique de diplomatie nouvelle a été adoptée à l'instigation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ou comment on l'a instaurée, mais elle faisait suite à une réunion des pays du G20. Cette pratique, bien éphémère, s'est éteinte par faute de financement gouvernemental.

La Voix canadienne des femmes pour la paix insiste pour que la consultation, y compris celle d'aujourd'hui, soit considérée comme un nouveau droit de la société civile. Le processus de renforcement de la paix doit, au XXI^e siècle, être un outil inclusif et proactif de prévention de la guerre. De plus, ce processus doit permettre la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité, une obligation claire en matière de droits de la personne.

Je dirai en terminant que ces résolutions sont des lois internationales. Comme Cora Weiss, à New York, que certains d'entre vous connaissent peut-être — elle a notamment été présidente de l'appel de La Haye pour la paix —, nous proposons que les organisations de femmes, dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre ces résolutions, se tournent vers les tribunaux, surtout si la table est mise pour la conclusion d'un accord de paix et qu'il ne leur reste plus qu'à s'y asseoir.

Michael Wodzicki, Deputy Director of Programmes, Rights and Democracy: As our colleagues have also stated, it is a privilege to be here. We are encouraged by the committee's hearings on Security Council Resolution 1325 as well as the subsequent resolutions.

As many of you know, Rights and Democracy was created by an act of Canada's Parliament more than 20 years ago, in 1988, with a clear mandate to support democracy in developing countries by ensuring the respect, protection and fulfillment of human rights as laid out in the International Bill of Human Rights and subsequent international mechanisms. Those mechanisms include Security Council Resolution 1325 and Resolution 1820.

Women's human rights have always been a key element of our programming in the last 10 years, specifically women's human rights in conflict situations where our focus is on the fight against impunity for crimes of sexual violence, and reparations for victims of those crimes.

One program we proudly support in this regard is the Coalition for Women's Human Rights in Conflict Situations. This coalition was founded in the aftermath of the Rawandan genocide. A group of activists, lawyers, academics and development practitioners led by Rights and Democracy were concerned that the International Criminal Tribunal for Rwanda did not include a gender dimension.

Before my colleague, Isabelle Solon-Helal, who coordinates the work of this coalition describes in greater detail its efforts to fight against impunity for crimes of sexual violence, allow me to quote briefly from an independent evaluation of the coalition's activities undertaken last year. This evaluation is a five-year evaluation required by the law that created Rights and Democracy. In 2007, the evaluators decided to examine the work of the coalition. The third finding of the evaluation notes that "The coalition's work is unique and no other organization to date has dedicated itself to such a mission, which gives it a specific niche and adds to Rights and Democracy's" and, we would argue, Canada's "reputation."

Isabelle Solon-Helal, Women's Rights Programme Officer and Coordinator of the Coalition for Women's Human Rights in Conflict Situations, Rights and Democracy: Thank you for inviting me here today. I will focus my presentation on aspects of the resolution that relate to ending impunity for crimes of sexual violence and the work of international tribunals by using examples of the coalition's initiatives and, in particular, the story of the trial of Jean-Paul Akayesu at the International Criminal Tribunal for Rwanda.

The coalition, as Mr. Wodzicki indicated, was formed from the initiative of individuals committed to ensuring that those at the highest levels of responsibility be tried for their accountability in the commission of sexual violence crimes during the Rwandan genocide. At the time, none of the indictments issued by the tribunal contained charges of sexual violence despite reports that sexual violence was widespread during the genocide. The

Michael Wodzicki, vice-président des programmes, Droits et Démocratie : Comme nos collègues l'ont déjà indiqué, c'est un privilège de témoigner aujourd'hui. Nous sommes encouragés par les séances que le comité a tenues sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité et les résolutions subséquentes.

Comme bon nombre d'entre vous le savez, Droits et Démocratie a été créé par une loi du Parlement du Canada il y a plus de 20 ans, en 1988, avec un mandat clair de soutien de la démocratie dans les pays en développement en assurant le respect, la protection et l'application des droits de la personne énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et des mécanismes internationaux subséquents, dont les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les droits des femmes ont toujours été un élément fondamental des programmes que nous créons depuis une dizaine d'années, particulièrement les droits des femmes vivant au cœur de conflits, et nous nous concentrons sur la lutte contre l'impunité pour les crimes de violence sexuelle, ainsi que sur la réparation des torts causés aux victimes de ces crimes.

Un programme que nous appuyons fièrement, à ce titre, est la Coalition pour les droits des femmes en situation de conflits. Cette coalition a été fondée à la suite du génocide au Rwanda. Un groupe d'activistes, d'avocats, d'universitaires et d'agents du développement, sous la direction de Droits et Démocratie s'inquiétait que le Tribunal pénal international ne tienne pas compte de la dimension sexospécifique.

Avant de laisser ma collègue, Isabelle Solon-Helal, qui coordonne le travail de cette coalition, vous décrire les efforts de la coalition au titre de la lutte contre l'impunité pour les crimes de violence sexuelle, permettez-moi de citer brièvement une évaluation indépendante des activités de la coalition entreprises l'année dernière. C'est une évaluation quinquennale exigée par la loi de laquelle est né Droits et Démocratie. En 2007, les évaluateurs ont décidé d'examiner le travail de la coalition. Le troisième constat de l'évaluation, c'est que le travail de la coalition est unique et aucune autre organisation, à ce jour, ne s'est consacrée à pareille mission, ce qui lui assigne un créneau particulier et contribue à l'œuvre de Droits et Démocratie — et nous dirions aussi à la réputation du Canada.

Isabelle Solon-Helal, agente de programme des droits de la femme et coordonnatrice de la Coalition pour les droits humains des femmes en situation de conflits, Droits et Démocratie: Je vous remercie de m'avoir invitée ici aujourd'hui. Je concentrerai ma présentation sur les aspects de la résolution qui visent à mettre un terme à l'impunité pour les crimes de violence sexuelle, et aussi sur le travail des tribunaux internationaux, en donnant des exemples des initiatives de la coalition et, en particulier, celui du procès de Jean-Paul Akayesu au Tribunal pénal international pour le Rwanda.

La coalition, comme l'a dit M. Wodzicki, a été formée à l'initiative de gens déterminés à s'assurer que les personnes ayant eu le plus haut degré de responsabilité soient poursuivies pour le rôle qu'elles ont joué lorsqu'ont été commis des actes de violence sexuelle pendant le génocide au Rwanda. À l'époque, aucun des actes d'accusation émis par le tribunal ne comportait d'accusations pour des actes de violence sexuelle en dépit de

indictment against Mr. Akayesu was no different. He was mayor of a small commune in Rwanda called Taba. Human Rights Watch, a member of the coalition, had been in Taba and documented the sexual violence that occurred there. Following this documentation, the coalition wrote letters to Prosecutor Goldstone and later to his successor, Louise Arbour, urging them to include these charges in the indictment.

[Translation]

Meanwhile, the trial had already begun. And despite the fact that the indictment did not contain charges of sexual violence, in January 1997, while testifying, witness J mentioned the rape of the girl. It was the first time that rape had been brought up before the court judges.

Witness J is a Tutsi who said that she saw members of her family being murdered by a group of Interahamwe militiamen sent by Akayesu. At the judges' request, witness J confirmed during her testimony that she had never been questioned by anyone from the office of the rape tribunal. Two months later, witness H, who was the last witness for the prosecution, said that she was both a rape victim and a witness to other women's rapes.

During the cross-examination, the defence did not ask any questions about the rapes. The judges, however, asked the witness about Akayesu's whereabouts during the rapes. In May 1997, as a friend of the court, the coalition filed an *amicus curiae* brief asking the court to bring charges of rape and other sexual violence crimes against Akayesu. The media response to the brief among non-governmental organizations, as well as the public, focused the international community's attention on this aspect of the Rwandan genocide and put considerable pressure on the prosecutor's office and investigators.

In January 1997, the prosecutor's office, led by Louise Arbour, amended the indictment to include counts of sexual violence. When the trial resumed, witnesses were called back to testify about those crimes.

Finally, more than a year later, in October 1998, the court sentenced Akayesu, the former mayor, to three prison terms for genocide, war crimes and crimes against humanity. It marked the first time that an international tribunal had punished someone for committing sexual violence during a civil war and recognized rape as an act of genocide and torture.

[English]

For the coalition, the Akayesu trial was only the beginning. We continued to monitor the work of the Rwandan tribunal as well as other tribunals. Despite this monitoring, the Akayesu judgment is an exception rather than the rule for the International Criminal

rapports faisant état de l'ampleur de ces actes pendant le génocide. L'acte d'accusation contre M. Akayesu n'était pas différent. Il était maire d'une petite communauté du Rwanda appelée Taba. Human Rights Watch, un membre de la coalition, avait été à Taba et avait documenté la violence sexuelle qui y régnait. À la lumière de cette documentation, la coalition a écrit des lettres au procureur Goldstone et, plus tard, à son successeur, Louise Arbour, les poussant à inclure ces chefs d'accusation à l'acte d'accusation.

[Français]

Pendant ce temps, le procès avait déjà commencé. Et malgré le fait que l'acte d'accusation ne contenait pas de charge de violence sexuelle, en janvier 1997, pendant son témoignage, le témoin J mentionne le viol de la fille. C'est la première fois que le viol a été évoqué devant les juges du tribunal.

Ce témoin est une femme Tutsie qui dit avoir assisté à l'assassinat des membres de sa famille par un groupe de miliciens Interahamwe envoyé par Akayesu. Suite à la demande des juges, le témoin J a affirmé pendant son témoignage qu'elle n'avait jamais été interrogée par quiconque du bureau du tribunal au sujet du viol. Deux mois plus tard, le témoin H, qui était en fait le dernier témoin pour la poursuite, a déclaré avoir à la fois été violé et été témoin de viols d'autres femmes.

Pendant le contre-interrogatoire, la défense n'a posé aucune question au sujet des viols. Cependant, les juges ont interrogé le témoin au sujet de la localisation d'Akayesu pendant les viols. En mai 1997, la coalition a déposé devant le tribunal un mémoire amicus curiae, en tant qu'ami de la cour, dans lequel on demandait au tribunal de porter des accusations de viol et d'autres crimes de violence sexuelle à l'endroit d'Akayesu. L'effet médiatique de ce mémoire dans le monde des organisations non gouvernementales, comme dans l'opinion publique, a attiré l'attention de la communauté internationale sur cet aspect du génocide rwandais et a exercé une pression importante sur le bureau du procureur et sur les enquêteurs.

En janvier 1997, le bureau du procureur, alors dirigé par Louise Arbour, a amendé l'acte d'accusation pour inclure les chefs de violence sexuelle. À la reprise du procès, les témoins furent réinvités à comparaître pour témoigner de ces crimes.

Enfin, plus d'un an plus tard, en octobre 1998, le tribunal a condamné l'ancien bourgmestre Akayesu à trois peines d'emprisonnement pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. C'était la première fois qu'une cour internationale punissait la violence sexuelle perpétrée dans le cadre d'une guerre civile et reconnaissait le viol comme acte de génocide et de torture.

[Traduction]

Pour la coalition, le procès Akayesu n'a été qu'un début. Nous avons continué d'observer le travail du tribunal rwandais et aussi d'autres tribunaux. En dépit de cette surveillance, le jugement Akayesu est une exception plutôt que la règle pour le Tribunal Tribunal for Rwanda. Approximately 70 per cent of all the charges of sexual violence at the tribunal have resulted in acquittals or non-convictions.

Over the years, we advocated for gender-sensitive investigations and prosecutions, and more indictments that charged sexual violence and reflected the multi-faceted character of sexual violence inflicted upon women. We also advocated for the need to interrogate all witnesses about sexual violence, the importance of a comprehensive prosecution strategy on gender crimes, the importance of ensuring that, within the office of the prosecutor, there be a team dedicated to both the investigation and the prosecution of sexual violence, and that this team be led by a high-level adviser on these crimes. We learned that political will is key for the prosecution of gender crimes.

Rwandan women told us that it is important for international justice to condemn, prosecute and convict perpetrators of sexual violence, to acknowledge the crimes committed against the women, and to break the silence and stigma related to sexual violence. Rwandan women also taught us it is essential that the international justice process be respectful of their experiences.

For us, this respect means the need to obtain informed consent from witnesses who testify and the importance of communicating to the witness information about the judicial process to ensure that he or she is adequately prepared. It also means the importance of the following: communicating the outcomes of trials to affected communities; witness protection before, during and after trial; creating an enabling court environment to hear testimony of sexual violence; and the issue of gender training at all levels of the organizations of the international tribunal.

Finally and importantly, we learned that international justice as it was conceived by the Security Council's ad hoc tribunals was incomplete because it did not encompass provisions to allow for reparations to victims of those crimes. The realization led to our organizing an international meeting where women's rights activists and advocates, as well as survivors of sexual violence from around the world, issued the Nairobi Declaration on Women's and Girls' Right to a Remedy and Reparation. The International Criminal Court allows for reparations, and in a few weeks we are organizing a colloquium in The Hague for the judges of the court on this issue.

Before I end my presentation, I will tell you about the situation of witness J, about whom we heard a little earlier today.

I visited her in 2003, and she graciously welcomed me to her home. She lives in a small house built of clay with no plumbing and clay floors, like many houses in the countryside in Rwanda. The house was in need of repair. J lives with her children and grandchildren. They sleep on the floor.

pénal international pour le Rwanda. Environ 70 p. 100 des accusations de violence sexuelle au tribunal ont abouti à des acquittements ou n'ont pas donné lieu à des condamnations.

Nous militons depuis des années en faveur d'enquêtes et de poursuites tenant compte du sexe, et d'un plus grand nombre d'actes d'accusation comportant des chefs d'accusation pour des actes de violence sexuelle et reflétant le caractère multidimensionnel de la violence sexuelle à l'égard des femmes. Nous avons aussi insisté sur la nécessité d'interroger tous les témoins relativement à la violence sexuelle, sur l'importance d'une stratégie exhaustive de poursuite relativement aux crimes fondés sur le sexe, sur l'importance d'assurer l'existence, au bureau du procureur, d'une équipe consacrée tant aux enquêtes qu'aux poursuites portant sur des actes de violence sexuelle, et que cette équipe soit dirigée par un conseiller de haut niveau en la matière. Nous avons constaté que la volonté politique est la clé des poursuites relatives aux crimes fondés sur le sexe.

Les femmes du Rwanda nous ont dit qu'il est important que la justice internationale dénonce, poursuive et condamne les auteurs d'actes de violence sexuelle, reconnaisse les crimes commis contre les femmes et mette fin au silence et aux préjugés en ce qui concerne la violence sexuelle. Les Rwandaises nous ont aussi appris qu'il est primordial que le processus de justice internationale soit respectueux de leurs expériences.

À nos yeux, pour manifester ce respect, il faut obtenir le consentement éclairé des témoins et il est important de renseigner les témoins sur le processus judiciaire afin qu'ils ou qu'elles soient suffisamment préparés. Il est aussi important de communiquer les résultats des procès aux communautés touchées; de protéger des témoins avant, pendant et après les procès; de créer un climat habilitant dans les tribunaux pour entendre les témoignages sur les actes de violence sexuelle; et de régler la question de la formation sexospécifique à tous les niveaux des organisations du tribunal international.

Enfin, et ce n'en est moins pas important, nous avons appris que la justice internationale, telle qu'elle a été perçue par les tribunaux spéciaux du conseil de sécurité, était incomplète parce qu'elle ne comportait pas de dispositions visant la réparation des torts causés aux victimes de ces crimes. Ce constat nous a amenés à organiser une réunion internationale lors de laquelle les activistes et défenseurs des droits des femmes, ainsi que les survivantes d'actes de violence sexuelle venues du monde entier, ont émis la Déclaration de Nairobi sur le droit des femmes et des filles à un recours et à réparation. Le Tribunal pénal international fait place à la réparation, et nous organisons dans quelques semaines un colloque sur le sujet à La Haye pour les juges de la cour.

Avant de terminer ma présentation, j'aimerais vous parler de la situation du témoin J, dont nous avons entendu parler un peu plus tôt aujourd'hui.

Je lui ai rendu visite en 2003, et elle m'a gracieusement accueillie chez elle. Elle vit dans une petite maison faite d'argile sans eau courante et au sol de terre battue, comme bien des maisons de la campagne au Rwanda. La maison avait grand besoin de réparations. J vit avec ses enfants et ses petits-enfants. Ils dorment à même le sol.

She has no income, and she complained of health problems resulting from the sexual violence she experienced during the Rwandan genocide. The International Criminal Tribunal for Rwanda, ICTR, now provides witnesses who have testified with a monthly package of food and medication, including HIV medication. What will happen to J when the ICTR closes in a few years? Who will take over?

After witnessing J's situation, women's organizations recently built her a brick home on a small piece of land for her subsistence. It is the least we can do for women whose courage led to the most important decision in international gender jurisprudence.

All these lessons learned must be incorporated into Canada's action plan to ensure the implementation of Resolution 1325 and Resolution 1820 and, in our view, the lessons learned should inform our policy on the International Criminal Court, our implementation and budget allocations with respect to our own Crimes Against Humanity and War Crimes Act and the reform of the State Immunity Act.

Impunity for crimes of sexual violence through prosecutions in national and international courts is an essential component to preventing such crimes. Canada must continue to be a strong supporter and advocate for the International Criminal Court. We must urge the Democratic Republic of the Congo and the United Nations Organization Mission in DR Congo, MONUC, to arrest Bosco Ntaganda. We must continue to urge that the International Criminal Court protect intermediaries who collaborate with the court to ensure that human rights defenders who are partners in the field are not targeted and killed for saying what I am telling you today.

We must also urge the prosecutor of the International Criminal Court to respect the Rome Statute of the International Criminal Court and hire a permanent high-level adviser on gender crimes within the prosecutor's office.

Since the establishment of the first tribunals, international justice has come a long way, but there is still much work to be done to ensure that gender crimes are prosecuted adequately and to ensure women and girls obtain justice.

Senator Mitchell: Thank you all for appearing and for the work you do. I am sure it seems awfully slow at times, but your work is essential. I have a couple of particular questions.

I share your concern about the need for greater participation of women in military peacekeeping missions. I am on the Standing Senate Committee on National Security and Defence with others here as well, or others that have been on the committee. We ask

Elle n'a pas de revenu, et elle s'est plainte de problèmes de santé engendrés par la violence sexuelle dont elle a été victime pendant le génocide rwandais. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le TPIR, fournit aux témoins qu'il a entendus un colis mensuel d'aliments et de médicaments, y compris des médicaments contre le VIH. Qu'adviendra-t-il de J une fois que le TPIR sera dissout, dans quelques années? Qui prendra sa relève?

Quand elles ont appris la situation de J, des organisations féminines lui ont récemment construit une maison de briques sur un petit bout de terrain, pour assurer sa subsistance. C'est le moins que l'on puisse faire pour des femmes dont le courage a été la source de la décision la plus importante qui ait été prise dans la jurisprudence internationale relativement à des crimes fondés sur le sexe.

Toutes ces leçons retenues doivent être intégrées au plan d'action du Canada pour assurer la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 et, à notre avis, ces leçons retenues devraient éclairer notre politique sur le Tribunal pénal international, la mise en œuvre de notre propre loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et de la réforme de la Loi sur l'immunité des États, ainsi que les allocations budgétaires connexes.

L'impunité pour les crimes de violence sexuelle dans le cadre des procès devant les tribunaux nationaux et internationaux est un élément fondamental de la prévention de ce type de crime. Le Canada doit rester un ferme supporteur et défenseur pour le Tribunal pénal international. Nous devons pousser la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la MONUC, à procéder à l'arrestation de Bosco Ntaganda. Nous devons continuer d'insister pour que le Tribunal pénal international protège les intermédiaires qui ont collaboré avec le tribunal afin que les défenseurs des droits de la personne qui sont des partenaires sur le terrain ne soient pas ciblés et tués pour avoir dit ce que je vous dis aujourd'hui.

Nous devons aussi pousser le procureur du Tribunal pénal international à respecter le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à nommer un conseiller permanent de haut niveau en matière de crimes sexospécifiques au sein du bureau du procureur.

Depuis l'établissement des premiers tribunaux, la justice internationale a beaucoup évolué, mais il reste encore bien du chemin à faire pour s'assurer que les crimes à caractère sexiste soient punis adéquatement et que les femmes et les filles obtiennent justice.

Le sénateur Mitchell: Merci d'avoir accepté notre invitation aujourd'hui, et merci pour tout ce que vous faites. Je suis persuadé que vous aimeriez parfois que les choses bougent plus vite, mais votre travail est essentiel. J'ai quelques questions bien précises à vous poser.

Je suis d'accord avec vous pour dire que les femmes devraient être davantage impliquées dans les missions militaires de maintien de la paix. Je fais partie, comme certains de mes collègues ici présents, du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale that question and push that issue, but the response always is that it is difficult to find women who want to participate. One thing acknowledged by the RCMP, to the commissioner's credit, is that women reach a certain point — I think one of you mentioned it, the mid 30s, and it seems to be an issue with the RCMP as well — when they need flexibility. Often they have children and need to be somewhere at 4:30. The commissioner said the RCMP does not offer flexibility. Why do they not offer that flexibility as it could solve the problem, but is not always easy when they are in a remote location.

Having said that, if flexibility is one of the solutions for retention, what other solutions can you suggest, and how can we encourage women to take these roles, or is it necessary to look to women in NGOs and parallel roles, and that kind of thing?

Ms. White: Since I brought up that point, I put to you that some of the answers to these questions reside within the forces, the police and the Solicitor General. You have said as much, that if we are committed to the full participation of women, then we have to realize that they go through this period of child-bearing years, and we must find a way to provide that kind of flexibility.

I applaud you for thinking of the opportunity of engagement of civil society in a peacekeeping deployment, but again, as far as the military and the police are concerned, there is specific training. In some ways, those issues are institutional issues that are not as simple as saying, you must do this. Having said that, answers can be found. You will remember that we heard some of the same issues when it was said that women could not be in banking.

Senator Mitchell: Or in the Senate.

Ms. White: Exactly; those women are probably running NGOs, now that I think about it, so there are solutions. We have wonderful people in leadership in the forces and the RCMP. It behoves them to focus on this problem and put it to rights.

Senator Mitchell: Has your organization, or organizations like yours, been invited by the senior military staff to talk about these issues; to contribute to training programs?

Ms. White: I have many off-line conversations and I feel that I am listened to. In fact, UNA Canada hosted a training program — again, this opportunity is also sometimes about resources being put on the table — where we provided training for deputy senior representatives of the Secretary General, SRSG; in other words, the UN commander of UN peacekeeping missions. There are opportunities like that one where we engage senior women — whether they are senior women in the military, and that

et de la défense. Nous posons souvent la question, et d'autres l'ont aussi fait avant nous, et nous tentons de faire avancer le dossier, mais on nous répond invariablement qu'il est difficile de trouver des femmes qui veulent prendre part à ces missions. La GRC a reconnu, et on doit cette admission au commissaire, qu'arrivées à un certain âge, les femmes ont besoin de plus de flexibilité. Je crois que l'un d'entre vous en a d'ailleurs parlé. À la mi-trentaine, bien des femmes ont des enfants et elles doivent être revenues à la maison avant 16 h 30. Il semble que ce soit un problème à la GRC également. Le commissaire nous a affirmé que les conditions de travail à la GRC étaient plutôt rigides. Pourquoi ne pas offrir plus de souplesse si cela pourrait permettre de remédier au problème? Mais ce n'est pas aussi facile quand les femmes sont déployées dans des régions éloignées.

Cela dit, si offrir des conditions de travail plus souples est une des solutions pour garder le personnel en poste, pouvez-vous nous en suggérer d'autres? Comment pouvons-nous inciter les femmes à s'engager dans ces missions? Devrons-nous nous tourner vers les femmes qui font partie des ONG et qui occupent des rôles parallèles, par exemple?

Mme White: Puisque c'est moi qui ai soulevé ce point, je vous dirais que les personnes les mieux placées pour répondre à certaines de ces questions sont encore les dirigeants des forces armées et policières et le solliciteur général. Vous l'avez bien dit, si nous voulons que les femmes soient davantage impliquées, nous devons réaliser qu'elles vont traverser une période de procréation, et nous devons trouver un moyen de leur offrir la flexibilité dont elles ont besoin.

C'est une bonne idée d'avoir songé à faire participer la société civile aux missions de maintien de la paix, mais encore là, pour travailler avec les forces militaires et policières, il faut avoir suivi une formation particulière. À certains égards, ce sont des enjeux institutionnels qui ne peuvent pas être réglés aussi facilement qu'on ne le croit. Cela dit, il est possible de trouver des solutions. Vous vous rappellerez qu'on avait invoqué les mêmes arguments quand on soutenait que les femmes ne pouvaient pas travailler dans le milieu de la finance.

Le sénateur Mitchell: Ou au Sénat.

Mme White: Exactement. Maintenant que j'y pense, ces femmes sont probablement à la tête d'ONG. Il existe indéniablement des solutions. Nous avons d'excellents dirigeants dans les forces armées et à la GRC. Il n'en tient qu'à eux de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger la situation.

Le sénateur Mitchell: Est-ce que votre organisation, ou des organisations semblables à la vôtre, a été invitée par des hauts gradés militaires pour discuter de ces problèmes, ou encore pour contribuer aux programmes de formation?

Mme White: J'ai souvent des discussions informelles avec eux, et je sens qu'on m'écoute. En fait, l'ACNU a tenu une séance de formation avec un représentant spécial du Secrétaire général, le RSSG; autrement dit, le commandant de la Force de maintien de la paix des Nations Unies. Ce sont des occasions comme celles-là, et que l'on doit aux ressources disponibles, qu'il faut rechercher pour obtenir la participation de femmes occupant des postes supérieurs — par exemple des militaires hauts gradées, et c'est ce

is our wish — to showcase this participation and provide options to ensure we are promoting women within these sectors to the highest level, and we are then deploying them.

The quick answer is yes, if I make a phone call, it is returned, which is important. Additionally, we need infrastructure changes as well.

Senator Mitchell: You spoke about this Rwanda case, rape and so on, and it not being acknowledged in the way it should, although in that case it finally was, in indictments. Can you give us a summary of what you feel are the gaps in the international justice system that need to be filled — that Canada can advocate to fill — that will focus on the issue of rape and rape as a weapon? Is that question too large? Are there too many gaps?

Ms. Solon-Helal: With the International Criminal Court, the Rome statute of the court has provisions to prosecute rape and violence. The provisions are extensive. Women's rights advocates and human rights advocates were instrumental in ensuring those provisions were in the Rome statute. I think all the elements are there.

As I mentioned, the question is one of political will and how to implement the legislation and ensure that those crimes are prosecuted. To date, at the International Criminal Court, currently half the charges contain crimes of sexual violence. That situation represents progress, but there is still much work to be done. For example, currently the Lubanga case is based in the Democratic Republic of Congo. Thomas Lubanga is charged with conscripting child soldiers but not with sexual slavery. The nature of the crimes committed against girls in that case is not reflected in the indictment.

Senator Mitchell: Maybe this is little more than a comment, and I mentioned it earlier in a discussion with several of you, there is so much research that supports the fact, and it is obvious, that until women have stature — largely money and perhaps employment and education — in society that we will not have social progress and we probably will not have peace. Ironically, it is not only educating men about these issues; it is educating women generally so they can play that role they play in advancing the social development of their communities and their society. I only make that point.

The Chair: I think some heads are nodding, so we will take that.

Senator Jaffer: I also want to thank you all for being here. Each one of your presentations answered so many questions I had. We are almost out of time. Not necessarily today, but if you can help our committee in our recommendations to look at Resolution 1325, we would appreciate it. Our tenth anniversary with respect to Resolution 1325 will soon be upon us. I cannot speak for the whole committee, but I would certainly, in our recommendations, like to look at what we can suggest to our own

que l'on souhaite —, de façon à promouvoir la place des femmes dans ces secteurs au plus haut niveau possible, avant de les envoyer en mission.

Bref, on retourne mes appels, et c'est important. Mais il faut aussi apporter des changements à l'infrastructure.

Le sénateur Mitchell: Vous nous avez parlé de cette affaire de viol au Rwanda qui n'avait pas été traitée adéquatement, même si des accusations ont finalement été portées. Pouvez-vous nous dire quelles sont, selon vous, les lacunes du système de justice internationale en ce qui a trait au viol et au viol comme arme de guerre, et que le Canada peut contribuer à combler en exerçant des pressions? Est-ce trop ambitieux? Y a-t-il trop de lacunes à combler?

Mme Solon-Helal: Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale prévoit des dispositions permettant d'intenter des poursuites dans les cas de viol et de violence. Les dispositions sont vastes. Les groupes de défense des droits de la femme et des droits de la personne ont joué un rôle clé dans l'intégration de ces dispositions dans le Statut de Rome. Je crois que tous les éléments sont en place.

Comme je l'ai mentionné, le problème se situe surtout au niveau de la volonté politique et de la façon de faire appliquer la loi pour s'assurer que ces crimes ne restent pas impunis. À ce jour, la moitié des cas amenés devant la Cour pénale internationale comportaient des accusations pour des crimes de violence sexuelle. La situation s'est améliorée, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire. Par exemple, l'affaire Lubanga est actuellement entendue en République démocratique du Congo. Thomas Lubanga est accusé de conscription d'enfants-soldats, mais pas d'esclavage sexuel. L'accusation ne tient pas compte de la nature des crimes commis envers les jeunes filles dans cette affaire.

Le sénateur Mitchell: Ceci est peut-être un peu plus qu'un commentaire, et j'en ai d'ailleurs discuté plus tôt avec plusieurs d'entre vous, mais il est évident que tant que les femmes n'auront pas une certaine prestance dans notre société — qui se gagne principalement par le statut financier, et peut-être par l'emploi et l'éducation —, nous ne pouvons espérer faire de grands progrès sociaux ni établir la paix. De nombreuses études appuient cette hypothèse d'ailleurs. Ironiquement, il ne suffit pas de conscientiser les hommes à ces problèmes; il faut aussi globalement éduquer les femmes pour qu'elles puissent contribuer au développement social de leurs collectivités et de leur société. Je tenais simplement à faire valoir ce point.

La présidente : Je vois que certains sont d'accord avec vous; nous prenons note de votre observation.

Le sénateur Jaffer: Je tiens également à vous remercier de votre présence aujourd'hui. Vos présentations ont répondu à bien des questions que je me posais. Nous ne disposons plus de beaucoup de temps. Ce ne sera pas nécessairement possible aujourd'hui, mais si vous pouviez aider notre comité à formuler ses recommandations en ce qui a trait à la résolution 1325, ce serait grandement apprécié. Nous allons bientôt célébrer le dixième anniversaire de cette résolution. Je ne peux pas parler

country in advancing Resolution 1325, Resolution 1820 and Resolution 1889 — all those resolutions — and raising awareness within our country, and also what we can do within the UN. We know our country provides resources to MONUC and resources in Darfur in training, but perhaps you can suggest what we can do specifically.

I look at the tenth anniversary as a Christmas or a celebration. I look at what we can ask our country to contribute to further Resolution 1325 and Resolution 1820. I do not expect you to have a full answer today, but we would appreciate if you can send your recommendations to the chair.

The Chair: They should be sent to the clerk, who has been in touch with you, so you will have that access.

Senator Nancy Ruth: Welcome; I am interested in the clarity with which you all more or less say the issue is about political will. I have a series of questions — so please make a note — particularly for Ms. Alton.

There have been changes in the language at the Department of Foreign Affairs and International Trade, of which you are probably all aware. For example, "international humanitarian law" has become "international law," and the word "impunity" has turned up.

What kind of reactions do you have to these changes and how do you think they will impact political will on Resolution 1325?

I understand, Ms. Alton, that Voice of Women for Peace is probably a smaller group, in terms of funding and membership, than the other groups represented here, so I am curious to know how contact government agencies.

I am interested from all of you about whether government agencies contact you. Is the relationship satisfactory or do you feel stymied?

Ms. Alton: I can help answer the question of how we contact government agencies. We have enormous will within our organization to make that connection happen, and 99 per cent of the time contact is initiated by us.

The Canadian mission in New York has generally been an aid in that respect. They provided a letter of introduction, which we have used widely to gain appointments with many of these missions that I have mentioned. The only mission that turned us down is Cambodia, but we have been all over the map, in many cities and many countries, seeking those appointments, and generally we have been welcomed. Most of the mission staff we met with asked why we did not come sooner.

pour tous mes collègues du comité, mais j'aimerais certainement que nous puissions suggérer à notre pays, dans le cadre de nos recommandations, des moyens de mieux faire appliquer les résolutions 1325, 1820 et 1889. Je souhaiterais également que nous puissions trouver des façons de conscientiser la population du Canada et de collaborer avec les Nations Unies. Nous savons que le Canada fournit des ressources à la MONUC, ainsi que des ressources de formation au Darfour, mais vous pourriez peut-être nous dire quelles mesures concrètes on pourrait prendre.

Le dixième anniversaire de la résolution est pour moi l'occasion de célébrer. J'aimerais savoir ce que l'on pourrait demander à notre pays pour aider à faire la promotion des résolutions 1325 et 1820. Je ne m'attends pas à ce que vous donniez une réponse complète aujourd'hui, mais ce serait apprécié si vous pouviez envoyer vos recommandations à la présidente.

La présidente : Les recommandations devraient être envoyées au greffier du comité, qui a communiqué avec vous, alors vous avez déjà ses coordonnées.

Le sénateur Nancy Ruth: Je vous souhaite la bienvenue. Il est intéressant pour moi de constater que vous soutenez tous, enfin presque, que la volonté politique est à la base du problème. J'ai une série de questions à vous poser, alors je vous prie d'en prendre note. Je m'adresserai particulièrement à Mme Alton.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, comme vous le savez probablement tous, n'utilise plus la même terminologie. Par exemple, « droit humanitaire international » est devenu « droit international », et le terme « impunité » est aussi apparu.

Que pensez-vous de ces changements? Croyez-vous que cela influera sur la volonté politique à l'égard de la résolution 1325?

Je comprends, madame Alton, que Voix des femmes pour la paix dispose probablement de moins de ressources financières et qu'elle compte moins de membres que les autres groupes représentés ici aujourd'hui, alors je suis curieuse de savoir comment le contact s'effectue avec les organismes gouvernementaux.

En fait, j'aimerais que vous me disiez tous si les organismes gouvernementaux communiquent avec vous. La relation est-elle satisfaisante selon vous, ou avez-vous l'impression de vous trouver dans une impasse?

Mme Alton : Je peux vous dire comment notre organisation entre en contact avec les organismes gouvernementaux. Nous sommes extrêmement déterminés à établir des liens avec les gouvernements, et dans 99 p. 100 des cas, c'est nous qui initions les communications.

La mission canadienne à New York nous a aidés à cet égard. Elle nous a fourni une lettre d'introduction, que nous avons utilisée abondamment pour obtenir des rendez-vous avec plusieurs des missions que j'ai mentionnées. La seule mission qui nous a refusé un rendez-vous est celle du Cambodge, mais nous nous sommes rendus aux quatre coins de la planète, dans de nombreuses villes et de nombreux pays, pour obtenir des rendez-vous. Règle générale, nous avons été bien accueillis. La plupart des membres des missions que nous avons rencontrés nous ont demandé pourquoi nous n'étions pas venus plus tôt.

We are a volunteer organization. We have no funds, apart from our membership, to support us in those endeavours, so it is a huge financial outlay for most of us to do this work.

That allows me to make a second point, perhaps, in that it would be an enormous boost to women's participation and inclusion in many more opportunities if this country provided core and sustained funding to peace-building NGOs.

I will remind you of the core funding that was withdrawn from many groups that were once members of the 700-member organization called the National Action Committee on the Status of Women. Within that organization, there were about 20 or 22 groups that received over the years some sustained core funding; enough to allow them to have a small staff. You are aware, I think, that the funding was pulled and different arrangements were made within Status of Women Canada that were not workable for these groups.

This whole wonderful structure, the National Action Committee on the Status of Women, collapsed. We have nothing that compares with that wonderful, strong, largely feminist-oriented coalition in Canada. We were once the pride of the international community. We struggle now. We need and want critical funding support.

Ms. White: If I can address particularly the question around language, you will know the piece about international law, but there was also the issue around gender, which was the equality of men and women, boys and girls, instead of the gender equality that was called for. I am happy to say that this language is changed for a reason. There is a will to change the substance, so of course language does make a difference and I think that point has been heard. Questions are being asked increasingly about this issue in the international community, as they are in other ways.

This is an important time for Canada. As you know, we are in the midst of a campaign for a seat on the Security Council. The idea that we are moving away from that place of offering leadership on issues of human rights and issues of the full engagement of society is worrisome.

I am happy to report that with regard to the language around gender, at least internationally, we have returned to the internationally accepted language, but it does send a signal, as I presume it is intended to do.

In terms of engagement, I agree with Ms. Alton that no doors are slammed. Calls are returned and so on, especially from public servants. It has been challenging — it might be the nature of the minority government — to attract the kind of attention and traction in ministers' offices that would be helpful. After all, we probably reach three million Canadians directly a year. We survey them every year. We continue to knock on doors and try to provide helpful information.

Nous sommes une organisation bénévole. Mis à part les contributions de nos membres, nous ne disposons d'aucuns fonds pour nous appuyer dans nos démarches, alors notre travail demande un effort financier considérable pour la plupart d'entre nous.

J'en profite pour apporter un deuxième point, c'est-à-dire que si le Canada pouvait fournir du financement de base de façon soutenue aux ONG qui œuvrent à la consolidation de la paix, il serait beaucoup plus facile de favoriser la participation et l'inclusion des femmes dans ces missions.

Je souligne que de nombreux groupes qui ont déjà fait partie des 700 membres du Comité canadien d'action sur le statut de la femme se sont vus retirer leur financement de base. Dans le cadre de cette organisation, environ 20 ou 22 groupes ont reçu pendant quelques années du financement de base soutenu; juste assez pour leur permettre d'avoir quelques employés. Vous savez, je présume, que ce financement a été aboli et que les ententes alors conclues avec Condition féminine Canada n'étaient pas viables pour ces groupes.

Cette merveilleuse structure qu'était le Comité canadien d'action sur le statut de la femme s'est effondrée. Aucune autre organisation ne se compare à cette forte et merveilleuse coalition largement féministe au Canada. Nous étions autrefois la fierté de la communauté internationale. Aujourd'hui, nous avons peine à subsister. Nous voulons et avons besoin d'un important soutien financier.

Mme White: J'aimerais répondre à votre question concernant la terminologie. Il a en effet été question du droit international. On a aussi demandé de remplacer la notion d'égalité entre les genres par celle de l'égalité des hommes et des femmes, des garçons et des filles. Je suis heureuse de dire que la terminologie a été modifiée pour une raison. On veut changer la substance, et changer la terminologie est une façon d'y arriver. Je crois que nos revendications ont été entendues. La communauté internationale, entre autres, pose de plus en plus de questions à ce sujet.

C'est une époque importante pour notre pays. Comme vous le savez, le Canada fait actuellement campagne pour obtenir un siège au Conseil de sécurité. Il est inquiétant de voir que l'on s'éloigne de nos idéaux de vouloir montrer l'exemple pour ce qui est du respect des droits de la personne et de l'engagement complet de la société.

J'ai le bonheur de vous dire que nous sommes revenus à la terminologie acceptée internationalement en ce qui concerne la notion d'égalité entre les genres. Je crois que cela envoie un message clair, et c'est probablement ce que l'on souhaitait faire.

Pour ce qui est de l'engagement, j'abonde dans le même sens que Mme Alton. On ne nous claque jamais la porte au nez. On retourne nos appels — ce sont surtout des fonctionnaires qui nous rappellent. Peut-être la nature du gouvernement minoritaire estelle à blâmer, mais il est difficile d'attirer l'attention des ministres et d'obtenir d'eux qu'ils fassent les pressions nécessaires. Après tout, nous rejoignons directement quelque trois millions de Canadiens par an. Nous sondons leurs opinions chaque année. Nous continuons à frapper aux portes et à tâcher de transmettre des renseignements utiles

However, that is the reality that we are dealing with, and it is a challenge because of the issues with funding, as mentioned by Ms. Alton. There are fewer and fewer NGOs out there. These people have core funding. No one else at this table does. It is a challenge to provide the information that the government needs to make decisions.

Senator Nancy Ruth: When you were talking about changes in the language at DFAIT, you did not say this but you presumed there was intent behind the change. What do you think that intent is?

Ms. White: Since we are talking about Resolution 1325 and gender equality, the department may be moving away from the widely acceptable international principles of gender equality. In the language that we are engaging Canadians with, we feel that language is important. Human rights are human rights, whether you are a man or a woman. When talking about gender, to say that we now must say "men and women," and "boys and girls," as though somehow the implication is that the international human rights regimen does not fully consider men, is perhaps injudicious. I think that all our centuries of human rights show that we do care about the full human rights of all genders.

The Chair: Another debate we could get into with you is that it has not always been the case from culture to culture. We know in our case that we must continue to talk about human rights. I will not get into that other debate of definitions.

Senator Nancy Ruth: I am keen to hear Ms. Solon-Helal's response to my question, since she is the one who deals with the law.

Ms. Solon-Helal: When I read the international law reference, as opposed to international humanitarian law, I was a bit puzzled because international law, as you know, is the law that regulates the conduct of nations and their conduct among themselves. International humanitarian law is the law that regulates war or the conduct of warfare. International humanitarian law is a branch of international law, so it is less specific, but international law includes international humanitarian law.

I have not seen that there has been a change of policy on this issue yet, so I do not know what impact the change in the language will have right now. I know that bills are coming up that will need the Canadian government's help to push through.

For example, I have heard there is a private member's bill to reform the State Immunity Act. For us, that amendment is key, because currently the State Immunity Act does not allow for Canadians who are victims of torture or war crime to have redress from foreign governments, because the State Immunity Act protects the immunity of foreign heads of state. It would be better if the State Immunity Act were amended to allow Canadian victims of torture to seek redress overseas. I do not think the

Toutefois, nous devons composer avec des conditions assez difficiles, notamment en ce qui a trait au financement, comme l'a signalé Mme Alton. Il y a de moins en moins d'ONG. Ces gens disposent d'un financement de base. Personne à cette table ne peut en dire de même. Il est difficile de communiquer l'information dont le gouvernement a besoin pour prendre des décisions

Le sénateur Nancy Ruth: Quand vous avez parlé des changements apportés à la terminologie employée par le MAECI, vous ne l'avez pas dit explicitement, mais je présume qu'il y avait une intention bien précise derrière tout cela. Quelle était-elle, à votre avis?

Mme White: Comme la résolution 1325 et la notion d'égalité entre les genres alimentent les discussions, le ministère pourrait vouloir se distancier des principes internationaux acceptés d'égalité des sexes. Nous sommes d'avis que les mots utilisés pour conscientiser les Canadiens sont importants. Les droits de la personne demeurent les mêmes, qu'on soit un homme ou une femme. Il est peut-être peu judicieux d'insister pour que l'on emploie maintenant les termes « hommes et femmes » et « garçons et filles », puisqu'on pourrait ainsi donner l'impression que le régime international pour les droits de la personne manque d'égards envers les hommes. Je crois que les siècles passés à tâcher de faire respecter les droits de la personne témoignent de notre volonté de protéger les droits des hommes au même titre que ceux des femmes.

La présidente : Nous pourrions certainement en débattre, car cela n'a pas toujours été le cas d'une culture à l'autre. Dans la situation qui nous occupe, nous savons que nous devons continuer à parler des droits de la personne. Je préfère que nous évitions d'entrer dans un débat à propos des définitions.

Le sénateur Nancy Ruth: Je suis curieuse d'entendre la réponse de Mme Solon-Helal à ce sujet, puisqu'elle travaille avec cette loi.

Mme Solon-Helal: Lorsque je suis tombée sur le terme « droit international », plutôt que « droit international humanitaire », j'ai été un peu étonnée, car, comme vous le savez, le droit international régit les agissements des nations et leur comportement les unes envers les autres. Le droit international humanitaire s'applique à la conduite des hostilités en temps de guerre. C'est moins spécifique, mais le droit international humanitaire est une branche du droit international.

Je ne crois pas que les politiques aient été changées en ce sens pour le moment, alors j'ignore encore quel impact aura cette nouvelle terminologie. Je sais par contre que des projets de loi nécessitant l'appui du gouvernement seront bientôt présentés.

Par exemple, on déposera sous peu un projet de loi d'initiative parlementaire pour réformer la Loi sur l'immunité des États. Pour nous, cet amendement est crucial, car à l'heure actuelle, la Loi sur l'immunité des États ne permet pas aux Canadiens victimes de torture ou de crimes de guerre d'obtenir réparation des gouvernements étrangers, car la loi protège l'immunité des chefs d'État étrangers. Il serait préférable que la Loi sur l'immunité des États soit modifiée de façon à ce que les Canadiens victimes de

change of language will have an effect — I hope not — in that regard. I hope that Canada, as a government, will support the amendment.

Another way to address the issue is to increase the resources provided to the section that works on war crimes and to increase the number of prosecutions internally in Canada. We recently had the *Munyaneza* decision in which a Rwandan was prosecuted in Canada, as you know, for war crimes and crimes against humanity and genocide. That case was the only one. Hopefully, there will be an increased allocation of resources to that section to ensure further prosecutions to show Canada is committed to this issue.

We have not seen in the International Criminal Court any change of policy. However, with respect to the prosecution of sexual violence it is essential that those working in the field — for example, in the Democratic Republic of Congo — be protected. Some of our partners, who worked and collaborated with the prosecutor to ensure that the indictments contained charges of sexual violence, were threatened. Some of them were targeted and attacked as a result of their work for the International Criminal Court, but as NGOs.

The court has no provisions to protect intermediaries, only witnesses. In that sense we hope the court will create new provisions to protect intermediaries. Ensuring that the court functions well and prosecutes sexual violence is key.

We hope the Canadian government will continue to push for those kinds of things. I hope that the change of language does not affect that effort.

The Chair: Ms. White, you have talked about political will, and I think others on the panel have as well. One difficulty in making the international community and states parties, et cetera, understand this issue of rape and sexual crimes — understand that these crimes are war crimes, crimes against humanity and are included in genocide — has been that these acts have been part of war since time immemorial.

One of the issues I have heard more recently is that it is not enough to talk about the political will to charge those who perpetrate these crimes as a weapon of war if they are in a society when, in civil times, it is okay to do some of those things; for example if preying on children sexually is not a crime or not taken seriously.

Is there more work to be done, not only on political will, to move the issue in the International Criminal Court, the Rwanda trial and in peace negotiations, but in creating a fundamental change that these crimes are unacceptable even in peace time? torture puissent obtenir réparation à l'étranger. Je ne pense pas que la nouvelle terminologie aura des répercussions à cet égard; enfin, il est à souhaiter que ce ne sera pas le cas. J'espère que le gouvernement du Canada appuiera l'amendement en question.

Une autre piste de solution pourrait passer par l'accroissement des ressources affectées à la section qui s'occupe des crimes de guerre et par l'augmentation du nombre de poursuites ici même au Canada. Comme vous le savez, nous avons eu récemment l'arrêt *Munyaneza* à la suite du procès subi au Canada par un Rwandais accusé de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Cette cause demeure unique. Il faut espérer que cette section se verra allouer des ressources supplémentaires pour permettre de nouvelles poursuites semblables afin de démontrer que le Canada est vraiment déterminé à s'attaquer au problème.

Nous n'avons noté aucun changement de politique au Tribunal pénal international. Dans les cas de violence sexuelle, il est essentiel d'assurer la protection des personnes qui travaillent sur le terrain — par exemple, en République démocratique du Congo. Certains de nos partenaires ont fait l'objet de menaces après avoir collaboré avec la poursuite pour veiller à ce que des chefs de violence sexuelle soient inclus dans les actes d'accusation. Certains ont été ciblés et attaqués en raison de leur travail pour le Tribunal pénal international, en tant que membres d'une ONG.

Le Tribunal ne dispose d'aucune mesure de protection pour les intermédiaires; seuls les témoins sont protégés. Nous espérons donc que de nouvelles dispositions seront prises à cet effet. Il est primordial d'assurer le bon fonctionnement du Tribunal et de permettre que les auteurs de crimes sexuels soient poursuivis.

Nous espérons que le gouvernement du Canada maintiendra ses efforts en ce sens. Il ne faudrait surtout pas que le changement de terminologie nuise à ces efforts.

La présidente : Madame White, vous avez parlé de volonté politique, un élément qui a été soulevé également par d'autres témoins. S'il est particulièrement difficile de faire comprendre à la communauté internationale et aux États parties, notamment, que les viols et les crimes sexuels font partie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et s'inscrivent dans les génocides, c'est parce que ces actes sont commis en situation de guerre depuis des temps immémoriaux.

J'ai entendu récemment qu'il ne suffisait pas de parler de la volonté politique de porter des accusations contre ceux qui commettent ces crimes en s'en servant comme arme de guerre si ces gens vivent au sein d'une société qui, en temps de paix, tolère certains de ces actes; par exemple, si l'exploitation sexuelle des enfants n'est pas considérée comme un crime ou n'est pas prise au sérieux.

Y a-t-il encore du travail à faire, non seulement au niveau de la volonté politique pour que ces questions soient prises en compte par le Tribunal pénal international, lors du procès du Rwanda et des négociations de paix, mais aussi pour faire évoluer les valeurs en profondeur de telle sorte que ces crimes ne soient plus tolérés, même en temps de paix?

Ms. White: Chair, the answer, as you know, is a profound and resonating "yes." In fact, this may be a role for our leaders — political, military, policing and judicial — to think about again, post-2011 and our engagement in Afghanistan.

This role then becomes state-building and institution-building. The organization, of course, to carry out that role is through our commitment to a multilateral organization like the United Nations

You have hit on something profoundly important because, of course, that role is also the work of peace-building. The role is building that kind of robust respect for the rule of law and democracy in those countries. War rarely happens between democracies. This concept is the underpinning of that work.

I want to share with the committee the most recent survey we conducted of Canadians' perceptions of the UN. Interestingly, that commitment to seeing the UN as an implement of state-building is profound. Even more interesting — and we do not have the answer to this question — the perception exists more so in Quebec. Canadians see this state-building as the role of the United Nations and the role that Canada should play in the UN.

I have learned so much from my colleagues at this table this morning. You have heard that we need justice, social justice, access and the equality of women in societies generally, and then we do not need to have these heart-breaking conversations about rape as a weapon of war, and war.

The Chair: Part of the dilemma with the United Nations, and particularly in the human rights aspects, is that in recent years we have been better at creating awareness through resolutions, conventions, treaties and the international court.

However, the UN, with its myriad of committees and political issues, has not been as effective because of implementation. What might any of you say about the implementation of Resolution 1325? You pointed out that Canada should play a continuing or more assertive role around Resolution 1325. We have the tenth anniversary coming up. Can we recommend anything specific in a mechanism or function that will give more resonance to Resolution 1325 in the UN structure?

If you do not have the answer now and want to ruminate on it, you can send the clerk the answer.

Ms. Alton: I want to reiterate a thought or two that I tried to express. If we look at the issue beyond education only on Resolution 1325 or Resolution 1820, peace education is a concept that is not new, but it does not receive the attention it deserves because that department within the United Nations is underfunded.

Mme White : Madame la présidente, vous savez bien que je vais vous répondre par un retentissant « oui ». De fait, ce serait sans doute une bonne piste de réflexion pour nos instances politiques, militaires, policières et judiciaires pour l'après-2011 et la suite de notre engagement en Afghanistan.

Notre rôle en devient alors un d'édification d'un État doté de toutes les institutions requises. Il va de soi que nous devons assumer ce rôle dans le cadre de notre participation à une organisation multilatérale comme les Nations Unies.

Vous avez soulevé un point extrêmement important car ce rôle s'inscrit, bien évidemment, dans notre travail de consolidation de la paix. Il s'agit d'instaurer de façon durable un respect de la primauté du droit et de la démocratie dans ces pays. Il est rare que deux démocraties se fassent la guerre. C'est le concept qui est à la base de tout notre travail.

J'aimerais faire part au comité des résultats de notre plus récent sondage sur les perceptions des Canadiens à l'égard des Nations Unies. Il est intéressant de noter l'engagement bien ancré à l'égard du rôle des Nations Unies dans l'édification des États. Chose encore plus intéressante — et nous ne savons toujours pas pourquoi — cette perception est encore plus nette au Québec. Les Canadiens voient l'édification des États comme le rôle des Nations Unies et le rôle que le Canada doit jouer au sein des Nations Unies.

J'ai beaucoup appris de mes collègues ici présents ce matin. Vous avez entendu comme moi que nous avons besoin de justice, de justice sociale, d'accès et d'égalité pour les femmes dans les sociétés en général, et que nous nous passerions bien de ces douloureuses discussions au sujet de la guerre et du viol comme arme de guerre.

La présidente : Une partie du dilemme qui se pose avec les Nations Unies, plus particulièrement sous l'aspect des droits de la personne, vient du fait que nous avons surtout réussi au cours des dernières années à accroître la sensibilisation au moyen de résolutions, de conventions, de traités et de procès internationaux.

Cependant, les Nations Unies, avec leur myriade de comités et de dossiers politiques, n'ont pas été aussi efficaces sur le plan de la mise en œuvre. Que pourriez-vous nous dire au sujet de la mise en œuvre de la résolution 1325? Vous avez indiqué que le Canada devrait jouer un rôle plus soutenu ou mieux affirmé relativement à cette résolution. Nous allons célébrer bientôt son dixième anniversaire. Auriez-vous des recommandations particulières quant à un mécanisme ou une fonction qui pourrait donner plus d'impact à la résolution 1325 au sein de la structure des Nations Unies?

Si vous préférez y réfléchir, vous pourrez toujours transmettre ultérieurement votre réponse à notre greffier.

Mme Alton: J'aimerais revenir sur une ou deux idées que j'ai essayé de faire valoir précédemment. Sans vouloir s'arrêter à l'aspect sensibilisation de la résolution 1325 ou de la résolution 1820, il faut dire que le concept de sensibilisation à la paix n'est pas nouveau, mais qu'il ne reçoit pas toute l'attention

The department did have personnel in Paris at the UNESCO office, and that has folded; there may be one part-time staff person now.

That whole opportunity of peace education, which includes human-rights education, is ripe for much greater development within the system, within our own domestic provisions that we can make provincially. We are very much in need of its development and still have, unfortunately, a pioneering attitude towards its push.

Ms. Solon-Helal: My recommendation is for the creation of a special representative position, similar to that of the Special Representative on Children and Armed Conflict. We could have a special representative to the Secretary-General on women and armed conflict to focus specifically on the aspects of Resolution 1325 and Resolution 1820.

In our work with international tribunals, we found that if there are not specific positions, gender always falls to the wayside. If there is not a gender adviser to the prosecutor who is charged with leading prosecutions on those issues, it does not work, does not work efficiently and things are not coordinated as well.

Structures need to be put into place to ensure there is follow-up and implementation.

The Chair: I thank all the witnesses for contributing to our study. As you know, we started this study with the specific intention of seeing how we can make recommendations to the broader community, but also to our government on what measures need to be taken to ensure Resolution 1325 is taken seriously, and how to give that advice in a practical way.

We thank you for bringing your experiences and recommendations to us.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, October 26, 2009

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 2:06 p.m. to examine the issue of the sexual exploitation of children in Canada, with a particular emphasis on understanding the scope and prevalence of the problem of the sexual exploitation of children across the country and in particularly affected communities.

Senator A. Raynell Andreychuk (Chair) in the chair.

qu'il mérite en raison du sous-financement de la section responsable au sein des Nations Unies. Cette section pouvait compter sur du personnel au bureau de l'UNESCO à Paris, mais ses effectifs ont fondu pour se limiter maintenant à un seul employé à temps partiel.

Tout ce concept de sensibilisation à la paix, y compris la sensibilisation aux droits de la personne, pourrait faire l'objet d'un déploiement de ressources beaucoup plus vaste à l'intérieur du système et dans le cadre des dispositions que nous pourrions prendre à l'échelle provinciale ici même au pays. Nous avons grand besoin d'un tel déploiement, mais on demeure encore, malheureusement, plutôt hésitant en la matière.

Mme Solon-Helal: Je recommanderais la création d'un poste de représentant spécial, semblable à celui de représentant spécial pour la protection des enfants en période de conflit armé. Nous pourrions ainsi avoir un représentant spécial du secrétaire général pour la protection des femmes en période de conflit armé qui s'intéresserait en priorité aux aspects pertinents des résolutions 1325 et 1820.

Dans le cadre de notre travail auprès des tribunaux internationaux, nous avons pu constater qu'en l'absence de personnes expressément désignées à cette fin, les questions relatives à l'égalité entre les sexes sont toujours négligées. Si l'on ne nomme pas de conseiller spécial en la matière pour appuyer le procureur chargé de mener les poursuites dans ces dossiers, ces questions ne sont pas réglées convenablement et la coordination fait défaut.

Les structures nécessaires doivent être mises en place pour assurer le suivi et la mise en œuvre.

La présidente: Je remercie tous nos témoins pour leur contribution à notre étude. Comme vous le savez, nous avons entrepris cette étude dans le but précis de voir en quel sens nous pourrions formuler des recommandations et des conseils pratiques à l'intention de l'ensemble des intervenants, mais aussi de notre gouvernement, quant aux mesures à prendre pour veiller à ce que la résolution 1325 soit prise au sérieux.

Nous vous remercions de nous avoir fait bénéficier de vos expériences et de vos recommandations.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 26 octobre 2009

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 14 h 06, pour examiner la question de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada, en particulier dans le but de comprendre l'ampleur et la prévalence du problème de l'exploitation sexuelle des enfants dans notre pays et dans les communautés particulièrement touchées.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (présidente) occupe le fauteuil.

[English]

The Chair: Honourable senators, the Standing Senate Committee on Human Rights is here today to examine the issue of the sexual exploitation of children in Canada, with a particular emphasis on understanding the scope and prevalence of the problem of the sexual exploitation of children across the country and in particularly affected communities.

We have on this panel before us today witnesses from Statistics Canada. Ms. Lynn Barr-Telford is the Director of the Canadian Centre for Justice Statistics. Mr. Craig Grimes is Unit Head of the Canadian Centre for Justice Statistics. Ms. Mia Dauvergne is Senior Analyst of the Policing Services Program of the Canadian Centre for Justice Statistics. I remember when that centre was established. It has come a long way.

Welcome here this afternoon. We are looking particularly at the scope and the issue of sexual exploitation. We know how difficult it is to get concrete evidence. We hear anecdotal evidence. We asked you to come forward to assist us in trying to identify the scope of sexual exploitation in Canada as you are able to state it and to determine what groups, if any, are particularly affected. I know you have a presentation. I would ask you to begin and then we will turn to questions.

Lynn Barr-Telford, Director, Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada: I invite the committee to follow along with the presentation.

The Chair: Committee members please note as you enter that we have a handout with some charts and statistics to which we will be referring.

Ms. Barr-Telford: Thank you to the committee for the opportunity to present on the issue of sexual exploitation of children in Canada. In our presentation, we provide information on the extent and nature of sexual offences against children from a justice system perspective. The Canadian Centre for Justice Statistics collects information on sexual offences against children that come to the attention of the police and information on how youth and adult criminal courts process child sexual offence cases.

At the outset, it is important to make a few observations. First, the information we are presenting speaks only to offences that come to the attention of the justice system through the police and into the courts.

Second, not all sexual offences against children come to the attention of law enforcement. For example, a survey we conduct every five years that asks Canadians aged 15 and over about their experiences of victimization indicates that sexual assault offences often go unreported. According to the victimization survey, more than eight out of 10 sexual assaults against persons aged 15 to 17 were never reported to the police. We do not have information from the victimization survey about experiences of those younger than 15 years. However, it is not unreasonable to expect that reporting rates for sexual offences against younger children would

[Traduction]

La présidente : Honorables sénateurs, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne est ici aujourd'hui pour examiner la question de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada, en particulier dans le but de comprendre l'ampleur et la prévalence du problème de l'exploitation sexuelle des enfants dans notre pays et dans les communautés particulièrement touchées.

Nous entendrons aujourd'hui des témoins de Statistique Canada. Mme Lynn Barr-Telford est la directrice du Centre canadien de la statistique juridique. M. Craig Grimes est le chef d'unité du Centre canadien de la statistique juridique. Mme Mia Dauvergne est l'analyste principale du Programme des services policiers du Centre canadien de la statistique juridique. Je me souviens lorsque ce centre a été créé. Il a fait beaucoup de chemin depuis.

Je vous souhaite la bienvenue ici cet après-midi. Nous examinons plus particulièrement l'ampleur et la question de l'exploitation sexuelle. Nous savons à quel point il est difficile d'obtenir des preuves concrètes. Nous entendons des anecdotes. Nous vous avons demandé de venir pour nous aider à tenter de définir l'ampleur de l'exploitation sexuelle au Canada puisque vous êtes en mesure de le faire et de déterminer quels groupes, s'il y a lieu, sont particulièrement touchés. Je sais que vous avez un exposé. Je vous demanderais de commencer et nous poserons ensuite des questions.

Lynn Barr-Telford, directrice, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada: J'invite le comité à suivre l'exposé.

La présidente : Membres du comité, veuillez noter que nous avons un document contenant des graphiques et des statistiques auxquels nous ferons référence.

Mme Barr-Telford: Je remercie le comité de me permettre de présenter la question de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. Dans notre exposé, nous donnons des données sur l'étendue et la nature des infractions sexuelles contre les enfants du point de vue du système de justice. Le Centre canadien de la statistique juridique recueille des données sur les infractions sexuelles contre les enfants qui sont portées à l'attention de la police et des données sur la façon dont les tribunaux de la jeunesse et les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes traitent les causes d'infractions sexuelles contre les enfants.

Dès le départ, il est important de faire quelques observations. Premièrement, les données que nous présentons nous renseignent seulement sur les infractions portées à l'attention du système de justice par la police et dans les tribunaux.

Deuxièmement, les infractions sexuelles contre les enfants ne sont pas toutes portées à l'attention des organismes d'application de la loi. Par exemple, d'après l'enquête que nous menons tous les cinq ans auprès des Canadiens âgés de plus de 15 ans pour connaître leurs expériences de victimisation, les agressions sexuelles ne sont souvent pas signalées. Toujours selon cette enquête, plus de 8 agressions sexuelles sur 10 contre des personnes âgées entre 15 et 17 ans n'ont jamais été signalées à la police. L'enquête sur la victimisation ne nous donne pas l'information sur les expériences des jeunes de moins de 15 ans. Toutefois, il est

also be low. This means that information we will present on sexual offences against children likely understates their overall prevalence in Canada.

Third, sexual offences against children cover a broad range of offence types. Our policing data includes all sexual offences where a child can be identified as a victim. In other words, these are sexual offences where a child was a victim, as well as the series of child-specific sexual offences specified in the Criminal Code, such as sexual interference, invitation to sexual touching, et cetera.

Court data allows us to look only at cases where child-specific sexual offences are present, because we do not have the age of victims in information from court cases. In the notes for each slide, you will find the offence types that are included, the data source used, and any pertinent data notes.

In addition to our presentation, we have distributed for the consideration of the committee a copy of a recent *Juristat* article on police-reported child luring offences in Canada. My colleagues, Mr. Grimes and Ms. Dauvergne, will assist me in answering questions.

I invite the committee to turn to slide 2 in the presentation. Slide 2 and the next several slides are based on police-reported incidents of sexual offences against children where there was a known, identifiable victim. We have defined "children" to include those 0 to 17 years of age.

Slide 2 shows a victim rate by age and by sex for 2008. You can see from the chart that, at all ages, the rate of female victims of sex offences against children was higher than the rate for males and that the gap in rates for males and females tends to be greater at the older ages. Among children, girls between the ages of 13 and 16 were most at risk of being a victim of a police-reported sexual offence.

In 2008, about 13,700 children were identified as a victim of a sexual offence that was reported to police. This means that for every 100,000 children, there were about 202 victims of a police-reported sexual offence. As we have seen, most of these victims were girls — about 8 in 10. For every 100,000 female children, there are about 337 victims, and for every 100,000 male children, there were about 72 victims.

While it is not shown here, the trend in police-reported sex offences against children has been relatively stable over the past five years.

Slide 3 shows victim rates of police-reported sexual offences against children by province and territory. Clearly, victim rates are higher for female children than for male children right across the country. Among the provinces, overall rates were higher in New

normal de s'attendre à ce que le taux de signalisation des infractions sexuelles contre des enfants plus jeunes soit également faible. Cela signifie que l'information que nous présenterons sur les infractions sexuelles contre les enfants minimise sans doute leur prévalence globale au Canada.

Troisièmement, les infractions sexuelles contre les enfants englobent un vaste éventail de types d'infractions. Nos données policières font état de toutes les infractions sexuelles où un enfant peut être reconnu comme la victime. En d'autres mots, il s'agit des infractions sexuelles où un enfant était la victime, ainsi que de la série d'infractions sexuelles visant les enfants énoncées dans le Code criminel, telles que les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, et cetera.

Les données des tribunaux nous permettent d'examiner seulement les causes d'infractions sexuelles visant les enfants, parce que ces données ne font pas état de l'âge des victimes. Dans les notes de chaque diapositive, vous trouverez les types d'infractions qui sont inclus, la source de données utilisée et toutes autres données pertinentes.

En plus de notre exposé, nous avons distribué au comité une copie d'un récent article de *Juristat* portant sur les infractions de leurre d'enfants au Canada signalées à la police. Mes collègues, M. Grimes et Mme Dauvergne, m'aideront à répondre aux questions.

J'invite le comité à aller à la diapositive 2 de l'exposé. Les données de la diapositive 2 et des suivantes sont fondées sur les cas d'infractions sexuelles contre des enfants signalés à la police où la victime était connue et identifiable. On entend par « enfants », les enfants âgés de zéro à 17 ans.

La diapositive 2 illustre le taux de victimes selon l'âge et le sexe en 2008. Le graphique indique qu'à tous les âges, le taux de filles victimes d'infractions sexuelles était plus élevé que celui des garçons et que l'écart entre le taux chez les garçons et les filles tend à s'accentuer avec l'âge. Chez les enfants, les filles âgées de 13 'a 16 ans étaient plus à risque d'être victimes d'une infraction sexuelle signalée à la police.

En 2008, environ 13 000 enfants ont été reconnus comme la victime d'une infraction sexuelle signalée à la police. Ce qui signifie que pour 100 000 enfants, il y a environ 202 victimes d'une infraction sexuelle signalée à la police. Comme on l'a vu, la plupart de ces victimes étaient des filles — environ 8 sur 10. Pour 100 000 filles, il y a environ 337 victimes, et pour 100 000 garçons, il y en a environ 72.

Même si on ne le voit pas ici, la tendance relative aux infractions sexuelles contre les enfants signalées à la police a été relativement stable ces cinq dernières années.

La diapositive 3 montre le taux de victimes d'infractions sexuelles contre les enfants signalées à la police selon la province ou le territoire. De toute évidence, le taux de victimes est plus élevé chez les filles que chez les garçons où qu'ils se trouvent au

Brunswick, Saskatchewan and Newfoundland and Labrador. The rates for females were highest in New Brunswick, while for males, the rate was highest in Newfoundland and Labrador. For both males and females, victim rates were lowest in Ontario.

Once population is accounted for, it is not uncommon to see higher overall crime rates in the territories than elsewhere in Canada. This was also the case for victim rates of police-reported sexual offences against children, but particularly in Nunavut and the Northwest Territories.

Slide 4 provides the same information as the previous one, but for census metropolitan areas. You can see variations across these areas. Again, the police-reported victim rates for sexual offences against children were higher for females than for males, regardless of the location. For female victims, the rate was highest in Saint John, while for males, it was highest in Peterborough.

To better understand who children are at risk of being victimized by, we can look at information on those accused of sexual offences against children. Slide 5 uses police-reported information to show the relationship of the victim and accused when the victim of the sexual offence was a young child, aged 0 to 5 years. Most of the time, the accused was someone known to the child, usually a family member. This was true for both young male and female children, although the proportion was higher for female victims. A higher proportion of boys were victimized by an acquaintance, such as a family friend or neighbour. For about 6 per cent of young male victims and 3 per cent of young female victims, the accused was a stranger.

Slide 6 shows the accused-victim relationship when the victim of the sexual offence was a 6- to 11-year-old child. As children get older, it is not unreasonable to expect that their circle of contacts may widen. As with younger children, those aged 6 to 11 years old were also most likely to be victimized by someone known to them. Again, accused persons were usually family members, although the proportions were lower than those for younger children. The 6- to 11-year-old victims, particularly boys, were more likely than the younger children to be victimized by an acquaintance.

Slide 7 shows the accused-victim relationship when the victim of the sexual offence was between 12 and 17 years of age. At this age, one might again expect their circle of contacts to change. Slide 7 shows a drop in the proportion of family members accused of victimizing an older child. Male and female children in this age group were most at risk of being victimized by an acquaintance. We also see an increase in the proportion of older children victimized by strangers — about 14 per cent of boys and 15 per cent of girls.

Canada. Dans les provinces, le taux global était plus élevé au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador. Le Nouveau-Brunswick avait le taux de filles victimes le plus élevé, tandis que Terre-Neuve-et-Labrador avait le taux de garçons victimes le plus élevé. Autant chez les garçons que chez les filles, le taux de victimes était à son plus bas en Ontario.

Lorsqu'on tient compte de la population, il est normal que les territoires affichent un taux global de criminalité plus élevé qu'ailleurs au Canada. C'était aussi le cas du taux de victimes d'infractions sexuelles contre les enfants signalées à la police, mais particulièrement au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.

La diapositive 4 contient la même information que la précédente, mais selon la région métropolitaine de recensement. Vous pouvez voir des variations entre ces régions. Une fois de plus, le taux de victimes d'infractions sexuelles contre les enfants signalées à la police était plus élevé chez les filles que chez les garçons, peu importe la région. Chez les filles victimes, le taux était plus élevé à Saint John; alors que chez les garçons, le taux était plus élevé à Peterborough.

Pour mieux comprendre qui sont les enfants à risque, nous pouvons regarder l'information sur les personnes accusées d'infractions sexuelles contre les enfants. À la diapositive 5, on utilise l'information signalée à la police pour montrer la relation de l'auteur présumé avec la victime quand la victime d'infraction sexuelle était un enfant âgé de zéro à cinq ans. La plupart du temps, l'auteur présumé était quelqu'un connu de l'enfant, en général un membre de la famille. C'était vrai autant chez les garçons que chez les filles, même si la proportion était plus forte chez les filles victimes. Une proportion plus grande de garçons étaient victimes d'une connaissance, comme un ami de la famille ou un voisin. Pour environ 6 p. 100 des jeunes garçons victimes et 3 p. 100 des jeunes filles victimes, l'auteur présumé était un étranger.

La diapositive 6 illustre la relation de l'auteur présumé avec la victime de l'infraction sexuelle pour les enfants de six à 11 ans. À mesure que les enfants vieillissent, il est normal de s'attendre à ce que leur cercle de contacts s'agrandisse. Tout comme les enfants plus jeunes, ceux âgés entre 6 et 11 ans risquaient davantage d'être la victime de quelqu'un qu'ils connaissaient. Une fois encore, les auteurs présumés étaient en général des membres de la famille, même si les proportions étaient moins élevées que celles des enfants plus jeunes. Les victimes âgées de six à et 11 ans, en particulier les garçons, risquaient davantage que les jeunes garçons d'être la victime d'une connaissance.

La diapositive 7 montre la relation de l'auteur présumé avec la victime quand la victime de l'infraction sexuelle était âgée de 12 à 17 ans. À cet âge, on peut s'attendre à ce que leur cercle de contacts change. On peut voir une chute de la proportion des membres de la famille accusés d'avoir pour victime un enfant plus âgé. Les filles et les garçons de ce groupe d'âge risquaient davantage d'être la victime d'une connaissance. On peut également voir une augmentation de la proportion des enfants plus âgés victimes

We see an increase in the proportion of 12- to 17-year-old boys victimized by an authority figure. The accused person was an authority figure to about 13 per cent of the male victims, which is about three times higher than the percentage for girls.

Turning to slide 8, we look at the age of persons accused of sexual offences against children. Of note, in 2008, 97 per cent of all persons accused of a police-reported sexual offence against children were male. In slide 8, we look at offences where one accused person has been identified. Not all incidents of sexual offence against children will have an accused identified, because not all incidents are solved by police. The slide shows that the rates of persons accused of a sexual offence against a child aged 0 to 17 were highest among 13- to 16-year-olds.

Thus far, we have looked at sexual offences against children using police-reported information. We have seen that victim rates are higher for females, especially those aged 13 to 16; that the accused is most often known to the child and most often a male person; that the accused-victim relationship changes as the victim ages; and that the rates of those accused of sex offences against children are highest among youth.

On slide 9, we turn our attention to questions of how youth and adult criminal courts processed child sexual offence cases in 2006-07. Recall that in our courts data we cannot identify victims. Here we are looking at cases where there was at least one charge for a Criminal Code sexual offence that specifically refers to a child victim. For example, sexual interference and invitation to sexual touching are among the offences specifically identified for child victims.

In 2006-07, there were about 2,900 cases completed in adult and youth criminal court that contained at least one charge for a child sexual offence. As you can see from the chart, most of these cases contained multiple charges.

In total, there were over 13,500 charges for all offences in these cases and 6,500 charges for child sexual offences. The large number of charges in these cases is not common within criminal court cases, generally. Generally, we see about 6 in 10 cases having more than one charge. Cases with child sexual offences tend to have a large proportion of cases with a large number of multiple charges. Approximately 40 per cent of child sexual offence cases have four or more charges.

On slide 10, we look more closely at the nature of cases with at least one charge of a child sexual offence. The offences listed in the chart show the most serious offences in cases with at least one child sexual offence. You can see that almost half of the time, a

d'étrangers — environ 14 p. 100 chez les garçons et 15 p. 100 chez les filles. On voit une hausse de la proportion des garçons de 12 à 17 ans victimes d'un symbole d'autorité. L'auteur présumé était un symbole d'autorité pour environ 13 p. 100 des garçons victimes, ce qui est environ trois fois plus élevé que le pourcentage chez les filles.

À la diapositive 8, nous étudions l'âge de l'auteur présumé des infractions sexuelles contre les enfants. Notons qu'en 2008, 97 p. 100 de tous les auteurs présumés des infractions sexuelles contre les enfants signalées à la police étaient des hommes. À cette même diapositive, nous étudions les infractions où un auteur présumé a été identifié. L'auteur présumé des infractions sexuelles contre les enfants n'est pas toujours identifié, parce qu'elles ne sont pas toutes résolues par la police. La diapositive montre que le taux d'auteurs présumés d'une infraction sexuelle contre un enfant âgé de zéro à 17 ans était le plus élevé chez les enfants de 13 à 16 ans.

Jusqu'à maintenant, nous avons examiné les infractions sexuelles contre les enfants en utilisant l'information signalée à la police. Nous avons constaté que le taux de victimes est plus élevé chez les filles — surtout celles âgées entre 13 et 16 ans — que l'auteur présumé est souvent connu de l'enfant et qu'il s'agit souvent d'un homme, que la relation de l'auteur présumé avec la victime change en fonction de l'âge, et que le taux d'auteurs présumés d'infractions sexuelles contre les enfants est à son plus haut chez les jeunes.

À la diapositive 9, nous cherchons à savoir comment les tribunaux de la jeunesse et de juridiction criminelle pour adultes ont traité les causes d'infractions sexuelles contre les enfants en 2006-2007. Rappelez-vous que les données des tribunaux ne nous permettent pas d'identifier les victimes. Ici, nous étudions les causes dont au moins une accusation concerne une infraction sexuelle prévue au Code criminel dont les victimes sont des enfants. Par exemple, parmi les infractions au Code criminel où les enfants sont désignés comme les victimes figurent les contacts sexuels et l'incitation aux contacts sexuels.

En 2006-2007, il y avait environ 2 900 causes réglées par les tribunaux de la jeunesse et de juridiction criminelle pour adultes dont au moins une accusation concerne une infraction sexuelle contre un enfant. Comme vous pouvez le constater à partir du graphique, la plupart de ces causes comportent plusieurs accusations.

Au total, il y avait plus de 13 500 accusations pour toutes les infractions dans ces causes et 6 500 accusations pour les infractions sexuelles contre les enfants. Le grand nombre d'accusations dans ces causes n'est pas courant dans les causes devant les tribunaux de juridiction criminelle, en général. Dans l'ensemble, environ six causes sur 10 comportent plus d'une accusation. Les causes comptant des infractions sexuelles contre les enfants ont tendance à avoir une grande proportion de causes comptant beaucoup d'accusations. Environ 40 p. 100 des causes comptant des infractions sexuelles contre les enfants comportent au moins quatre accusations.

À la diapositive 10, nous examinons plus attentivement la nature des causes comptant au moins une accusation d'infraction sexuelle contre un enfant. Les infractions figurant dans le graphique sont les plus graves dans les causes comptant au sexual interference charge was the most serious offence in the case. Sexual assault level 1, which is the least serious of sexual assault charges, was the most serious offence in 14 per cent of the cases; and in 10 per cent of the cases, child pornography was the most serious charge.

It is clear that the most serious offences in these cases are almost exclusively various types of sexual offence charges.

Slide 11 shows the age of the accused in court cases with at least one child sexual offence. In just over one in five child sexual offence cases completed in criminal court, the accused was a young offender, and the accused was a male in 97 per cent of cases. This is consistent with what we have seen in the policing data.

On slide 12, you can see that two thirds of the cases with at least one child sexual offence had a guilty finding in court. In total, there were about 1,900 guilty cases in 2006-07. While the child sexual offence was not necessarily one of the guilty charges, we saw earlier that in the vast majority of these cases, a sexual offence of some type was the most serious charge.

The proportion of sexual offence cases with a guilty finding was about the same as court cases in general; but cases with at least one child sexual offence tend to have a much higher proportion of cases found guilty than do sexual assault cases generally. A higher proportion of child sexual offence cases were found guilty when the accused was a young offender than when the accused was an adult.

Slide 13 shows the types of sanctions imposed for guilty cases with at least one child sexual offence. For youth, probation was the sanction most often awarded, while for adults, it was custody. Over half of adult guilty cases resulted in a custody sentence.

This is higher than what we typically see in adult courts. For example, about one third of guilty cases overall were sanctioned to custody in adult courts in 2006-07, and about 44 per cent of the guilty crimes against person cases when we exclude minor assault cases.

On the next and final slide, slide 14, you can see the length of sentences awarded for guilty cases with at least one child sexual offence that were sentenced to custody in adult criminal courts. The chart shows the cases to be spread across the sentence length categories. This is not what we typically see for custodial sentence lengths in adult courts.

moins une infraction sexuelle contre un enfant. Vous pouvez remarquer que presque la moitié du temps, une accusation pour contacts sexuels était l'infraction la plus grave dans la cause. L'agression sexuelle de niveau 1, qui constitue la moins grave des accusations d'agression sexuelle, était l'infraction la plus grave dans 14 p. 100 des causes; et dans 10 p. 100 des causes, la pornographie juvénile était l'accusation la plus grave.

On voit bien que les infractions les plus graves dans ces causes sont presque exclusivement divers types d'accusations d'infractions sexuelles.

La diapositive 11 illustre l'âge de l'accusé dans les causes comptant au moins une infraction sexuelle contre un enfant. Dans un peu plus d'une cause d'infraction sexuelle contre un enfant sur cinq réglée par les tribunaux de juridiction criminelle, l'accusé était un délinquant juvénile, et un homme dans 97 p. 100 des causes. Cela concorde avec les données policières.

Sur la diapositive 12, vous pouvez constater que deux tiers des causes comptant au moins une infraction sexuelle contre un enfant ont abouti à un verdict de culpabilité devant les tribunaux. Au total, il y avait environ 1 900 causes avec condamnation en 2006-2007. Même si l'infraction sexuelle contre un enfant n'était pas nécessairement l'une des accusations de culpabilité, nous avons vu plus tôt que dans la vaste majorité de ces causes, une infraction sexuelle était l'accusation la plus grave.

La proportion des causes d'infraction sexuelle ayant abouti à un verdict de culpabilité était environ la même que toute autre cause portée devant les tribunaux, mais les causes comptant au moins une infraction sexuelle contre un enfant ont tendance à avoir une proportion beaucoup plus grande des causes où un coupable a été reconnu que les causes d'agression sexuelle en général. La proportion des causes d'infraction sexuelle contre un enfant ayant abouti à un verdict de culpabilité était plus forte lorsque l'auteur présumé était un jeune délinquant que lorsqu'il s'agissait d'un adulte.

La diapositive 13 montre les types de sanctions imposées pour les causes avec condamnation comptant au moins une infraction sexuelle contre un enfant. Chez les jeunes, la probation était la peine la plus souvent imposée, alors que chez les adultes, c'était l'emprisonnement. Plus de la moitié des causes avec condamnation chez les adultes ont abouti à une peine d'emprisonnement.

C'est plus que ce que nous voyons habituellement dans les tribunaux pour adultes. Par exemple, à peu près un tiers des causes avec condamnation ont abouti à une peine d'emprisonnement dans les tribunaux pour adultes en 2006-2007, et environ 44 p. 100 des causes de crimes contre la personne avec condamnation lorsqu'on ne tient pas compte des causes de voies de fait mineures.

Sur la prochaine et dernière diapositive, la diapositive 14, vous pouvez observer la durée des peines imposées dans les causes avec condamnation comptant au moins une infraction sexuelle contre un enfant et ayant reçu la peine d'emprisonnement devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Le graphique montre que les causes sont réparties dans les catégories de durée de la peine. Ce ne sont pas les durées de peine d'emprisonnement que nous voyons d'habitude dans les tribunaux pour adultes.

Most custodial sentence lengths imposed by adult courts are of a short duration. Over half of all custodial sentences imposed in 2006-07 were for one month or less. As you can see from the chart, only 13 per cent of guilty cases with a child sexual offence that were sentenced to custody received a sentence of one month or less.

On the other hand, about 4 per cent of custodial sentences imposed in adult courts are for two years or more. A sentence of two years or more was imposed in a higher percentage of guilty cases with a child sexual offence sentenced to custody — about 19 per cent. What this means is that custodial sentences for guilty cases with at least one child sexual offence tend to be longer than cases in general.

In summary, court cases with at least one child sexual offence appear different from other court cases in several respects. They more often have multiple charges in the cases, most of which are sexual offences. Once convicted in adult court, these cases are more often sentenced to custody, and the custody sentences tend to be longer.

In this presentation, we have provided information on sexual offences against children from the perspective of the justice system. Thank you to the committee. That ends our presentation.

The Chair: I will remind senators that your data goes to the criminal courts and is the justice system statistics. You quite rightly pointed out that you are not in a position to speak on the activity of sexual exploitation, if it is broader. The statistics are based on those that find their way into police investigation and charging of some sort.

Senator Jaffer: You have covered so much that it will take a little while to digest. Therefore, I may be asking a question that you have already covered, so excuse me for doing that.

You are probably aware that the House of Commons recently passed legislation on minimum sentencing for people who traffic children. Can you please tell me in which chart we can assess that? I realize that you have not covered trafficking, but I see that as sexual offences against a child. Maybe I am stretching it. From what I understood you to say, people who sexually exploit children get higher sentences than otherwise. Is that correct?

Ms. Barr-Telford: That is correct. You also are correct that human trafficking information is not contained here.

La plupart des peines d'emprisonnement imposées par les tribunaux pour adultes sont de courte durée. Plus de la moitié de toutes les peines d'emprisonnement imposées en 2006-2007 étaient de moins d'un mois. Comme l'illustre le graphique, seulement 13 p. 100 des causes avec condamnation comptant une infraction sexuelle contre un enfant ont abouti à une peine d'emprisonnement de moins d'un mois.

Par ailleurs, environ 4 p. 100 des peines d'emprisonnement imposées par les tribunaux pour adultes sont d'au moins deux ans. Une peine d'au moins deux ans était imposée dans un pourcentage plus élevé de causes avec condamnation comptant une infraction sexuelle contre un enfant et ayant abouti à l'emprisonnement — environ 19 p. 100. Cela veut donc dire que les peines d'emprisonnement pour les causes avec condamnation comptant au moins une infraction sexuelle contre un enfant ont tendance à être plus longues que pour les autres causes.

En résumé, les causes portées devant les tribunaux qui comptent au moins une infraction sexuelle contre un enfant semblent différer en plusieurs points des autres causes portées devant les tribunaux. Souvent, elles comportent plusieurs accusations, dont la plupart sont des infractions sexuelles. Lorsqu'un coupable est reconnu devant les tribunaux pour adultes, ces causes ont abouti la plupart du temps à l'emprisonnement, et les peines d'emprisonnement ont tendance à être plus longues.

Dans cet exposé, nous avons fourni de l'information sur les infractions sexuelles contre les enfants du point de vue du système de justice. Merci au comité. Cela met fin à notre exposé.

La présidente : Je rappelle aux sénateurs que vos données sont transmises aux tribunaux de juridiction criminelle et qu'il s'agit des statistiques du système de justice. Vous avez fait remarquer à juste titre que vous n'êtes pas en mesure de parler de l'activité de l'exploitation sexuelle, de façon plus large. Les statistiques sont fondées sur les infractions qui ont été signalées à la police et pour lesquelles des accusations ont été portées.

Le sénateur Jaffer : Vous avez tellement abordé d'aspects que cela prendra un peu de temps à digérer. Il est donc possible que je pose une question à laquelle vous avez déjà répondu, donc excusez-moi.

Vous savez sans doute que la Chambre des communes a récemment adopté un projet de loi sur l'imposition de peines minimales aux gens qui font le trafic d'enfants. Pouvez-vous me dire dans quel graphique nous pouvons évaluer cela? Je sais que vous n'avez pas parlé du trafic d'enfants, mais je considère cela comme des infractions sexuelles contre les enfants. J'exagère peut-être. De ce que j'ai compris, les personnes qui exploitent sexuellement les enfants reçoivent des peines plus graves que celles qui commettent d'autres infractions. Est-ce exact?

Mme Barr-Telford : C'est exact. Vous avez aussi raison de dire que l'information sur le trafic de personnes n'est pas fournie ici.

With respect to the criminal court sanctions, for example, in adult criminal courts, we do see a greater use of custodial sentences than we typically see in adult courts generally. We also see longer custodial sentence lengths than we typically see in adult courts generally.

Senator Brazeau: Do you have a breakdown of the proportion of the offences that are done against Aboriginal people?

Ms. Barr-Telford: No, we do not. We do not have any information on the sexual exploitation of Aboriginal children in Canada.

Senator Brazeau: When you receive the information from the police force, is it all lumped into one, so that there is no breakdown of any minority groups?

Ms. Barr-Telford: From our policing data, we do not have consistent or reliable information on the Aboriginal status of offenders or of victims. We are not able to break down the statistics in that way.

Senator Brazeau: If we were to talk to those who provide you with this information, what could you recommend that we ask to get this breakdown? It would paint a different picture of what is really happening.

Ms. Barr-Telford: We certainly do not have the information that is supplied from our police services in a consistent and reliable fashion, so that is most definitely true. Addressing those questions specifically to police services may net different answers than what we are able to provide, but we are not able to address those questions with our data set.

The Chair: As a supplementary on that, it seems we have had this conversation with Statistics Canada before. What are the judicial or Charter impediments to collecting information from a particular community in Canada as opposed to generic statistics? Is that what is precluding getting those statistics? Or is it because you have not been mandated to do that, and the courts are not set up to get it?

Ms. Barr-Telford: I will address the latter part of your question first. The court information we have is not set up to collect the identifying information for subgroups within the population. However, with respect to collecting subgroup information, the difficulty is often the challenge of having that information collected from our information providers. It can be a difficult set of information to collect.

We have worked with our partners, and we have talked about this particular issue in an ongoing dialogue about collecting the information. Regarding your point about legislation that would preclude us from collecting, that is not the case.

Senator Dallaire: You collate a lot of information, but what is your analysis responsibility with the data? Let me ask the questions that might help.

On constate qu'il y a plus de peines d'emprisonnement imposées par les tribunaux de juridiction criminelle, par exemple les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, que par les tribunaux pour adultes en général. Les peines d'emprisonnement sont également plus longues que celles imposées par les tribunaux pour adultes en général.

Le sénateur Brazeau : Avez-vous une répartition de la proportion des infractions contre les Autochtones?

Mme Barr-Telford : Non. Nous n'avons aucune information sur l'exploitation sexuelle des enfants autochtones au Canada.

Le sénateur Brazeau : Quand vous recevez les renseignements de la police, sont-ils tous réunis, sans ventilation en fonction des groupes minoritaires?

Mme Barr-Telford : D'après nos données policières, nous n'avons pas l'information cohérente ou fiable sur le groupe autochtone des contrevenants ou des victimes. Nous ne pouvons pas ventiler les statistiques de cette façon.

Le sénateur Brazeau: Si nous parlions aux personnes qui vous fournissent cette information, quelles seraient vos recommandations sur ce que nous devrions demander pour obtenir cette ventilation? Un tableau de ce qui se passe vraiment pourrait être brossé.

Mme Barr-Telford : Nous n'avons pas l'information fournie par nos services de police d'une manière cohérente et fiable, c'est donc absolument vrai. Les services de police pourraient vous donner des réponses que nous ne pouvons pas vous fournir; nos données ne nous permettent pas de répondre à ces questions.

La présidente: Comme question complémentaire, il semble que nous ayons déjà eu cette conversation avec Statistique Canada. Quels sont les obstacles que pose le système de justice ou la Charte à la collecte d'information auprès d'une collectivité particulière au Canada par opposition aux statistiques génériques? Est-ce ce qui empêche d'obtenir ces statistiques? Ou est-ce parce que vous n'avez pas le mandat de faire cela, et les tribunaux ne sont pas constitués pour les obtenir?

Mme Barr-Telford : Je répondrai d'abord à la dernière partie de votre question. Les tribunaux ne sont pas constitués pour recueillir l'information sur les sous-groupes de la population. Toutefois, le problème est souvent la difficulté qu'ont nos fournisseurs de recueillir cette information. Il peut être difficile de recueillir cette information.

Nous avons collaboré avec nos partenaires et nous avons parlé de cette question particulière dans un dialogue permanent sur la collecte d'information. En ce qui concerne votre question sur la législation qui nous empêcherait de recueillir l'information, ce n'est pas le cas.

Le sénateur Dallaire : Vous recueillez beaucoup d'information, mais quelle est votre responsabilité en matière d'analyse de données? Laissez-moi poser les questions qui pourraient aider.

For example, you said the trend in police-reported offences is stable. I take that as being proportionally stable with the increase in population, correct?

Ms. Barr-Telford: Correct.

Senator Dallaire: Do you make a deduction from that?

Ms. Barr-Telford: It falls within our mandate to collect information as well as publish, analyze and disseminate the information. It certainly is within our mandate. Typically with our information, whether from the police, courts or Corrections Canada, we publish annual reports on trends. We address various issues, and there is an analysis component on trends and what they tell us about the nature and extent of criminal offences in Canada.

Senator Dallaire: It is normal intelligence gathering.

Why is it stable?

Ms. Barr-Telford: That is a difficult answer to supply.

Senator Dallaire: I do not need the answer now, but perhaps you could give us a sense. With the increase in attention to this kind of offence, one would expect the trend to have decreased over the years, but you say that is not so. I do not know whether you have analyzed that.

Ms. Barr-Telford: It is difficult to analyze reasons and underlying factors that can be attributed specifically to change. One important observation with respect to child sexual offences is that not all offences will come to the attention of law enforcement. It is important to keep that fact in mind. As I mentioned in my introductory comments, about 8 out of 10 sexual assault offences against 15- to 17-year-olds were not reported to law enforcement, according to victimization surveys. We know that the information underestimates the prevalence.

Senator Dallaire: That is anecdotal; you do not have scientific data to support that.

Ms. Barr-Telford: With respect to reporting, the information comes directly from a survey that we conduct every five years in which we ask Canadians about their experiences with victimization. We ask whether an incident was or was not reported to police.

Senator Dallaire: It is under-reported extensively, and yet the trend is the same. There must be a methodology for deducing that.

Slide 3 shows us that the territories experience a higher proportion of sex offences reported. Slide 8 shows us that the vast majority of those who perpetrate the reported offences are youth. We have in the Northwest Territories a strong proportion of Aboriginal persons; and we have a strong proportion of youth, mostly male, committing the offences. Then, you speak of sexual interference being the primary cause raised. Slide 11 shows us that only 14 per cent of all cases brought to court are youth-related.

Par exemple, vous dites que la tendance relative aux infractions signalées à la police est stable. Si je comprends bien, vous dites que la tendance est proportionnellement stable par rapport à la hausse de la population, exact?

Mme Barr-Telford : Oui.

Le sénateur Dallaire : Qu'en déduisez-vous?

Mme Barr-Telford: C'est dans notre mandat de recueillir l'information ainsi que de la publier, de l'analyser et de la diffuser. C'est tout à fait dans notre mandat. En règle générale, nous produisons des rapports annuels sur les tendances en nous fondant sur l'information fournie par la police, les tribunaux ou le Service correctionnel du Canada. Nous abordons divers sujets, et il y a un volet analyse des tendances et ce qu'elles nous apprennent sur la nature et l'étendue des infractions criminelles au Canada.

Le sénateur Dallaire : C'est la collecte normale de renseignements.

Pourquoi est-ce stable?

Mme Barr-Telford : C'est difficile de répondre à cette question.

Le sénateur Dallaire: Je n'ai pas besoin d'une réponse précise tout de suite, mais vous pouvez nous donner une idée. Maintenant qu'on accorde plus d'attention à ce genre d'infractions, la tendance aurait dû s'atténuer au cours des années, mais vous dites que ce n'est pas le cas. Je ne sais pas si vous avez analysé cela.

Mme Barr-Telford: Il est difficile d'analyser les raisons et les facteurs sous-jacents qui peuvent être attribuables surtout au changement. Fait important sur les infractions sexuelles contre les enfants: toutes les infractions ne sont pas signalées aux organismes d'application de la loi. Il ne faut pas l'oublier. Comme je l'ai mentionné dans mes observations préliminaires, environ huit infractions d'agression sexuelle sur dix contre des enfants de 15 à 17 ans n'ont pas été signalées aux organismes d'application de la loi, d'après les enquêtes sur la victimisation. Nous savons que l'information minimise la prévalence.

Le sénateur Dallaire : C'est empirique, vous n'avez aucune donnée scientifique qui appuie cela.

Mme Barr-Telford: En ce qui a trait au signalement, l'information est directement tirée d'un sondage que nous faisons tous les cinq ans et dans lequel nous interrogeons les Canadiens quant à leurs expériences de victimisation. Nous demandons si un crime a été rapporté ou non à la police.

Le sénateur Dallaire: Une très grande part des crimes ne sont pas signalés, et pourtant la tendance est la même. Il doit exister une méthodologie qui mène à cette conclusion.

La diapositive 3 montre que la proportion de crimes sexuels signalés est plus grande dans les territoires. La diapositive 8 montre que la grande majorité des crimes signalés sont commis par des jeunes. Dans les Territoires du Nord-Ouest il y a une grande proportion d'Autochtones; et une grande proportion de jeunes, la plupart des hommes, commettent ces crimes. Ensuite vous dites que les contacts sexuels constituent la plus importante infraction rapportée. La diapositive 11 montre que seulement 14 p. 100 des cas qui sont présentés devant les tribunaux sont liés aux jeunes.

There seems to be a disconnect here: the majority of sexual offences are being committed by youth in specific territories that potentially have a large proportion of Aboriginal people, and yet very few are brought to any sort of court solution. It makes one wonder what we are doing to reduce the prevalence amongst youth. Given that most offenders are male, what are they doing? What analysis have you done on what young boys are doing to young girls in these isolated areas where the majority of the population might be Aboriginal?

Ms. Barr-Telford: I will run through the various streams of your question.

It is important to know that the information on the provinces and territories reflects the rates. To do this, incidents are divided by population to take account of the varying sizes of populations across the country. It is not a proportional analysis, but it is a rates analysis. For any given population, these are the number of incidents you would expect in a population of 100,000.

Senator Dallaire: Does that apply to that area?

Ms. Barr-Telford: Yes, it is a rate analysis of that particular area. You are correct that in our analysis, youth are more often accused or at greater risk of being accused of a sexual offence against a child; and 97 per cent of the time the accused was a male. With respect to the types of offences that are appearing, we have two different sets of data. One set speaks to police-reported data, which is gathered from incidents that come to the attention of the police; and the other set is data from the court system.

About half of the cases that made it into the courts for a specific sexual offence were sexual interference, which was the most serious offence. We also see a significant proportion of sexual assault offences in the police data. There is a slightly different perspective depending on whether the data comes from policing data that is reported or from cases that make it into the court system and are disposed of through the court system.

In summary, the data show that for victim rates, we see greater numbers of females than males. In particular, we see 13- to 16-year-old females at greater risk of being a victim. We see males accused of such crimes more often than females at a rate of 97 per cent. We see youth at greater risk of being the accused according to the police-reported data. In the courts we see young offenders, most definitely. In terms of court resolutions and decisions in cases, we see more often the use of custody and longer custody sentences.

Senator Dallaire: You are giving us data without an analysis of the data. You simply repeated all of your data.

The Chair: Senator Dallaire, Statistics Canada gives us the statistics. We should move to other witnesses who might be able to give us the interpretation of the data based on their work. Statistics Canada gathers the data.

Senator Dallaire: They do analysis.

Il semble y avoir une coupure ici : la majorité des crimes sexuels sont commis par des jeunes dans les territoires précis où il y a une grande proportion d'Autochtones. Pourtant très peu passent par le système judiciaire. C'est à se demander ce que nous faisons pour réduire la prévalence chez les jeunes. Étant donné que la plupart des criminels sont des hommes, que faisons-nous? Quelles analyses avez-vous faites sur ce que les jeunes garçons font aux jeunes filles dans ces régions éloignées où la majorité des habitants sont Autochtones?

Mme Barr-Telford : Je vais répondre aux différents volets de votre question.

Il est important de savoir que les renseignements sur les provinces et les territoires reflètent des taux. Pour ce faire, les infractions sont divisées par population afin de tenir compte des différentes tailles des populations au pays. Ce n'est pas une analyse proportionnelle, mais une analyse par taux. Pour chaque population donnée, c'est le nombre d'infractions que l'on retrouverait dans une population de 100 000 personnes.

Le sénateur Dallaire : Est-ce que cela s'applique à cette région?

Mme Barr-Telford: Oui, c'est une analyse par taux de cette région en particulier. Vous avez raison de dire que d'après notre analyse, les jeunes sont plus souvent accusés ou sont plus à risque d'être accusés d'un crime sexuel contre un enfant; et 97 p. 100 du temps l'accusé est un homme. En ce qui concerne les types de crime qui sont répertoriés, nous avons deux différentes séries de données. L'une concerne les données rapportées par la police qui sont recueillies dans les dossiers d'infractions signalées à la police, et l'autre série de données vient du système judiciaire.

Environ la moitié des affaires qui se sont rendues en cour pour un crime sexuel précis concernent des contacts sexuels, et c'était l'infraction la plus sérieuse. Nous retrouvons également une proportion importante d'agressions sexuelles dans les données de la police. Il existe une légère différence de perspective entre les données qui viennent de la police et celles qui viennent de dossiers qui sont jugés devant les tribunaux.

En bref, les données démontrent qu'il y a un plus grand nombre de femmes que d'hommes parmi les victimes. Plus particulièrement, les femmes de 13 à 16 ans sont plus à risque d'être victimes. Nous constatons que les hommes sont plus souvent accusés de ces crimes que les femmes, à un taux de 97 p. 100. Les jeunes sont plus à risque d'être accusés selon les données colligées par la police. Dans les tribunaux, nous voyons plus de jeunes contrevenants c'est certain. En ce qui a trait aux décisions et aux règlements en cour, il y a plus souvent des peines d'emprisonnement qui sont imposées et les sentences sont plus longues.

Le sénateur Dallaire : Vous nous rapportez des données sans en faire l'analyse. Vous n'avez que répété vos données.

La présidente : Sénateur Dallaire, Statistique Canada donne des statistiques. Nous devrions laisser la parole à d'autres témoins qui pourraient nous donner une interprétation des données en se basant sur leur travail. Statistique Canada récolte des données.

Le sénateur Dallaire : Ils font des analyses.

The Chair: They do some analysis, and I believe the analysis was just provided.

Senator Dallaire: Well.

The Chair: You are saying it is not helpful enough. **Senator Dallaire:** Is it not intelligence gathering?

The Chair: I do not think it is intelligence gathering.

Senator Dallaire: We seem to be talking about 20 per cent of what is actually reported. Can you extrapolate from the data that the 80 per cent not reported bears similar proportions, or does the 80 per cent not reported perhaps involve mostly adults and not youth?

Ms. Barr-Telford: In the five-year information that we gather, one difficulty is that we collect information only for those who are aged 15 and over in the population. We are limited to an analysis of 15- to 17-year-olds, if you were to look at the definition of children. In that respect, we are limited in drawing any conclusions on the nature of your question. We simply do not have that information from that survey source.

Senator Munson: I am in a similar spot in terms of the statistics that we have before us. They are very sad. At number 4, I see high numbers and wonder why in places such as Saint John, Saguenay, Peterborough, Brantford, Thunder Bay and Saskatoon as opposed to the larger cities. Something is happening in these smaller communities. I am a New Brunswicker and naturally am startled when I see that the numbers in Saint John are so high. It is very disturbing. I recognize the difficulty in getting into that, but you have the numbers, so someone must be curious enough to answer the simple question of why.

Ms. Barr-Telford: That is one of the challenges in the information you see before you. It describes the nature and extent of the phenomenon, but it certainly does not speak to the factors that may underlie the phenomenon. We simply cannot speak to the underlying multiple factors that may be at play in these various regions, resulting in a rate such as the one you see.

Senator Munson: I will leave it there, too. This is important data to have, as the chair says, to move on and to get the "why" answer to all of this.

The Chair: It is important to remember that we put together a list of witnesses, and this is one piece of the study. Hopefully, if other witnesses can take this data and explain their piece of it, we will start to see the picture.

Senator Dallaire: Does the Ministry of Justice get this data? To whom does the data go in order for the Ministry of Justice to work on prevention rather than simply applying the law? Does someone pick up this data from you and do that analysis within the Ministry of Justice in order to work on prevention?

La présidente : Oui, ils font des analyses et je crois que c'est exactement ce qu'ils viennent de faire.

Le sénateur Dallaire : Eh bien.

La présidente : Vous dites que ce n'est pas assez.

Le sénateur Dallaire : Est-ce que ce n'est pas seulement de la recherche de renseignements?

La présidente : Je ne crois pas qu'il s'agisse de recherche de renseignements.

Le sénateur Dallaire: Je crois que nous parlons de 20 p. 100 de ce qui est réellement signalé. Pouvez-vous extrapoler et dire que les 80 p. 100 qui ne sont pas signalés affichent les mêmes proportions, à moins que ces 80 p. 100 n'impliquent surtout des adultes et non des jeunes?

Mme Barr-Telford : Une des difficultés qui touchent les renseignements que nous colligeons pendant cinq ans, est le fait que nous ne recueillons que des informations pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Nous sommes limités à l'analyse des 15 à 17 ans, si l'on se réfère à la définition d'un enfant. De ce point de vue, nous sommes limités dans les conclusions que nous pouvons tirer concernant votre question. Nous n'avons tout simplement pas cette information dans ce sondage.

Le sénateur Munson: J'ai à peu près la même opinion sur les statistiques que nous avons devant nous. Elles sont très tristes. Au numéro 4, je m'interroge à savoir pourquoi les chiffres sont élevés dans les villes de Saint John, de Saguenay, de Peterborough, de Brantford, de Thunder Bay et de Saskatoon, comparativement aux plus grandes villes. Quelque chose se passe dans ces plus petites communautés. Je suis Néo-Brunswickois et, bien évidemment, je suis étonné par ce que je vois et par les chiffres élevés de Saint John. C'est très dérangeant. Je reconnais la difficulté de tirer des conclusions, mais vous avez les chiffres, et sûrement quelqu'un est assez curieux pour se poser la simple question du pourquoi.

Mme Barr-Telford: Il s'agit-là d'une des difficultés propre à l'information que vous avez devant vous. Elle décrit la nature et l'étendue du phénomène, mais ne traite pas des facteurs qui soustendent ce phénomène. Nous ne pouvons tout simplement pas parler des multiples facteurs qui peuvent jouer un rôle dans ces diverses régions et qui ont pour résultat les taux que nous observons.

Le sénateur Munson: Je vais en rester là aussi. Ce sont des données importantes à conserver et comme la présidente l'a dit, nous devons continuer et chercher une réponse à tout cela.

La présidente : Il est important de se rappeler que nous avons dressé une liste de témoins, et qu'il ne s'agit-là que d'une partie de l'étude. Espérons que d'autres témoins peuvent étudier ces données et en expliquer une partie. Alors nous pourrons avoir une vue d'ensemble.

Le sénateur Dallaire : Est-ce que le ministère de la Justice reçoit ces données? À qui sont présentées ces données afin que le ministère de la Justice travaille à la prévention au lieu de tout simplement appliquer la loi? Est-ce que quelqu'un reçoit ces données de vous et en fait l'analyse au sein du ministère de la Justice pour établir un plan de prévention?

Ms. Barr-Telford: I am not familiar with the various structures within the Department of Justice and what particular department, area or section would be responsible for that kind of work. However, I can say that Statistics Canada information is public information; it is available to the public and is put into the public domain.

Senator Mitchell: I would be interested in knowing whether you have statistics on what portion of these crimes involve the Internet.

Ms. Barr-Telford: We have some information around childluring offences through the Internet. It is a relatively new offence type, introduced around 2002. Few of these offence types have been processed through the court system yet, but we have provided to the committee some information in a supplemental document that describes, for the data we have available now, child-luring offences through the Internet.

Senator Mitchell: Whereas general child abuse offences seem to emphasize family members, close and then less close, child luring would weight the other side, I expect. Would the accused be much more likely to be people the victims did not know?

Ms. Barr-Telford: I do not believe we have done a specific analysis of the relationship of victims and accused for child-luring offences. We can certainly follow up to see whether there is any possibility of doing that with the particular data we have available. The difficulty of course with child-luring offences through the Internet is whether an accused has been identified and whether we can do that kind of analysis.

Senator Mitchell: I have a couple of questions that get at the seriousness with which the judicial system views these kinds of offences. Have you made any comparison between trends in sentencing for child abuse or sexual offences against children versus other forms of violent crime, for example, how long a sentence you get if you are a father who abused your child versus if you walked into a store with a gun and robbed it?

Ms. Barr-Telford: There is some information, some of which is covered in the presentation. I will draw your attention to a couple of slides and speak to those.

In particular, slides 13 and 14 show the types of decisions. With the criminal courts data we can look only at offence types that are specifically identified for child victims, so these would be offences such as sexual interference and invitation to sexual touching.

We see that about two thirds of our cases coming through the courts where there was at least one of these sexual offence types had a guilty finding. That is about the same for court cases generally. However, if you look at sexual assault cases generally, this is a higher proportion. Sixty-five per cent of the cases with at

Mme Barr-Telford : Je ne suis pas très au courant des différentes structures au sein du ministère de la Justice et de quel service, direction ou section est responsable de ce type de travail. Cependant, je peux dire que les informations de Statistique Canada sont des informations publiques, qu'elles sont disponibles et qu'elles font partie du domaine public.

Le sénateur Mitchell: J'aimerais savoir si vous avez des statistiques concernant la part de ces crimes qui impliquent l'usage d'Internet.

Mme Barr-Telford: Nous possédons certaines informations concernant les infractions de leurres d'enfants avec l'usage d'Internet. Il s'agit d'un type d'infraction assez nouveau, introduit environ en 2002. Peu de ces types de crimes ont été traités par le système judiciaire jusqu'à aujourd'hui, mais nous avons fourni au comité certains renseignements dans un document supplémentaire qui décrit, d'après les données que nous possédons en ce moment, les infractions de leurres d'enfants à l'aide d'Internet.

Le sénateur Mitchell: Étant donné qu'en général les infractions en matière de violence à l'endroit d'enfants sont perpétrées par des membres de la famille, qu'ils soient proches ou moins proches, j'imagine que le leurre d'enfants est différent? Est-ce qu'alors l'accusé est plus susceptible d'être une personne que la victime ne connaît pas?

Mme Barr-Telford: Je ne crois pas que nous ayons fait une analyse précise de la relation entre les victimes et les accusés concernant les infractions de leurre d'enfants. Nous pouvons très certainement en faire le suivi et voir s'il est possible de faire une telle analyse avec les données qui nous sont disponibles. La difficulté évidemment en ce qui a trait aux infractions de leurres d'enfants par Internet est de savoir si un accusé a été identifié et si nous pouvons faire ce type d'analyse.

Le sénateur Mitchell: J'ai quelques questions au sujet de l'importance qu'accorde le système judiciaire à ce type de crime. Avez-vous tenté de comparer les tendances en ce qui concerne les sentences pour exploitation d'enfants ou crime sexuel contre des enfants comparativement à d'autres formes de crime violent? Par exemple, quel genre de sentence est-ce qu'un père qui abuse de son enfant obtient comparativement à un homme qui entre dans un magasin avec une arme et commet un vol?

Mme Barr-Telford : Il y a des renseignements, certains d'entre eux sont dans la présentation. J'aimerais attirer votre attention sur quelques diapositives.

Les diapositives 13 et 14 montrent plus particulièrement ce type de décision. Avec les données des cours criminelles, nous pouvons nous pencher sur les types d'infractions qui impliquent uniquement des enfants, c'est-à-dire des infractions comme des contacts sexuels ou des incitations à des attouchements sexuels.

Environ deux tiers des affaires qui sont jugées en cour et qui comptaient au moins une infraction sexuelle ont reçu un verdict de culpabilité. C'est à peu près la même proportion dans les affaires judiciaires en général. Cependant, cela représente une proportion plus grande que dans les affaires d'agression sexuelle

least one child sexual offence had a guilty finding in court, whereas 52 per cent of sexual assault cases generally had a guilty finding.

On slide 13, we look at the types of sanctions that are imposed with a guilty case where there was at least one child sexual offence. Relative to what we see in adult courts generally, the use of custody is higher among adult courts, so there is a difference there. About one third of guilty cases overall in adult courts result in a custody sanction. It is over half in this particular case, where there is one child sexual offence in the case.

Similarly, we see differences in the length of the custodial sentences awarded in adult criminal courts, and you will find that information on slide 14. Generally, in the adult criminal courts, we see custodial sentences being of a short duration. Over half are typically for one month or less. In cases where there was one child sexual offence, we see that 13 per cent were one month or less.

Generally speaking, when it comes to the adult courts, we more often see the use of custody and a tendency towards longer custodial sentences.

Senator Mitchell: Do you have any statistics on recidivism?

Ms. Barr-Telford: No.

Senator Mitchell: Is that something you cannot do or you have not got around to doing, or is it logically impossible to do?

Ms. Barr-Telford: We have been working towards being able to provide information on what we call re-contact. There are some challenges to doing so, such as linking across different data sets. There has been some exploration, but we do not have the specific data that speaks to recidivism in this particular context.

Senator Mitchell: The corollary of that is whether you have any evidence that longer terms are greater deterrents or have a greater impact on reducing recidivism.

Ms. Barr-Telford: I do not have that information.

The Chair: I want to understand your statistics. Looking at the urban statistics of St. John's, Halifax, and so on, Saint John really jumps out at me. Did you go back to look at it as you do every five years? Sometimes a snapshot can be unfair to the broad spectrum of offences there. Does this tally up with the data you were getting before, or is this new data and you cannot compare it with anything?

Ms. Barr-Telford: The information you have here comes from our police-reported information, so we conduct that annually. We have annual information. I will ask Ms. Dauvergne to speak to

en général. Soixante-cinq pour cent des affaires qui impliquent au moins une infraction sexuelle contre un enfant ont reçu un verdict de culpabilité, alors que 52 p. 100 des dossiers d'agression sexuelle en général reçoivent un verdict de culpabilité.

À la diapositive 13, nous avons les types de peines imposées dans les causes avec condamnation comptant au moins une infraction sexuelle contre un enfant. En ce qui a trait aux tribunaux pour adultes en général, l'usage de peine d'emprisonnement est plus élevé, il y a donc là une différence. Environ un tiers des condamnations dans les tribunaux pour adultes comportent une peine d'emprisonnement. Dans ce cas particulier, lorsqu'une infraction sexuelle contre un enfant est commise, la moitié des condamnations comportent une peine d'emprisonnement.

Il existe également des différences quant à la durée des peines d'emprisonnement qui sont imposées dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, cette information est à la diapositive 14. Généralement, dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, les peines d'emprisonnement sont plus courtes. Plus de la moitié sont typiquement d'au plus un mois. Dans les cas d'infraction sexuelle contre un enfant, 13 p. 100 sont d'au plus un mois.

En général, des peines d'emprisonnement sont plus souvent imposées et les sentences sont plus longues dans les tribunaux pour adultes.

Le sénateur Mitchell : Avez-vous des statistiques sur les récidives?

Mme Barr-Telford : Non.

Le sénateur Mitchell : Est-ce que c'est quelque chose que vous ne pouvez pas faire ou que vous n'avez tout simplement pas fait, ou est-ce logiquement impossible à faire?

Mme Barr-Telford: Nous avons cherché une façon de fournir des renseignements sur ce que nous appelons les contacts répétés. Il y a certaines difficultés à cela, notamment la nécessité de faire le lien entre différentes séries de données. Nous avons fait quelques recherches, mais nous ne possédons pas de données précises sur les récidives.

Le sénateur Mitchell: Le corollaire de cela serait de savoir si vous possédez des preuves selon lesquelles des peines d'emprisonnement plus longues sont un élément de dissuasion important et si elles aident à réduire le nombre de récidives.

Mme Barr-Telford: Je n'ai pas cette information.

La présidente : J'aimerais comprendre vos statistiques. Si l'on examine les statistiques urbaines de Saint John, Halifax, et cetera, Saint John sort du lot. Vous êtes-vous penchés à nouveau sur ces statistiques comme vous le faites à tous les cinq ans? Parfois une image instantanée ne rend pas fidèlement l'éventail plus général des infractions à cet endroit. Est-ce que ces données corroborent celles que vous aviez auparavant ou s'il s'agit de nouvelles données que vous ne pouvez comparer?

Mme Barr-Telford: Les renseignements que nous possédons proviennent des informations déclarées par la police que nous recueillons à chaque année. Nous avons donc des renseignements whether we can generate that information for another year. If we can, we could provide it to you.

The Chair: When I look at Regina, Saskatoon and Winnipeg, the statistics are high. Maybe they are higher one year than the other. I can get at what that means, and I can get other research to tell me why it is that high. Saguenay, Saint John and Moncton stand out, and in all the research I have done and received, they have not been areas of discussion or concentration in any of the literature from all of the other sources, such as non-governmental organizations and others.

I am curious as to why that has come up that way. Is it a blip in the system that sometimes happens — one year, when something unusual happens, it drives up the statistics? Or is there another year we can measure it against?

Mia Dauvergne, Senior Analyst, Policing Services Program, Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada: I could go back in time and look at that information for the various census metropolitan areas, CMAs; however, I would not be able to cover all of the CMAs.

The Chair: If you could find us another marker that we could compare Moncton, Saint John and Saguenay with, that would be appreciated.

Ms. Dauvergne: That information would be available for some of the CMAs you see before you. I would have to explore the data set to determine which CMAs we have information for. We could provide that to the committee.

The Chair: Thank you.

Since we are talking about court-driven statistics, I would also be interested in statistics on police contact into the court system. In other words, someone is assessing whether to lay a charge, the charge is laid, and then you get this information.

Is there any way to track the information to find out how the police are contacted? Is it in their investigation? You know where I am probably going with children. Are these cases generated from social services sources or are they generated from other sources? Over the years, statistics have pointed out that if you are trapped in the social services system, you are more likely to be the subject of police investigation. Some of that tie-in is fair and helpful; some it of discriminatory. That has been an ongoing debate in children's welfare issues.

Do you trap any of that information?

annuels. Je vais demander à Mme Dauvergne à savoir si nous pouvons générer ce type d'information pour une autre année. Si nous le pouvons, nous vous en ferons part.

La présidente : Si l'on observe Regina, Saskatoon et Winnipeg, les statistiques sont élevées. Peut-être que pour une année les statistiques sont plus élevées qu'une autre. Je peux comprendre ce que cela veut dire, et je peux aussi faire des recherches pour savoir pourquoi les résultats sont si élevés. Mais les villes de Saguenay, Saint John et Moncton sortent du lot et dans toutes les recherches que j'ai faites ou que j'ai consultées, ces régions n'ont jamais été source de discussion ni de recherche en particulier, pas même dans les documents provenant d'autres sources telles que les organismes non gouvernementaux.

Je suis curieuse de savoir pourquoi elles ressortent de cette façon. Est-ce que c'est une erreur du système qui arrive parfois — un événement inhabituel survient une année et les statistiques font un bond? Ou s'il y a une autre année avec laquelle on peut comparer les résultats que nous avons obtenus?

Mia Dauvergne, analyste principale, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada: Je pourrais faire des recherches sur les années précédentes, vérifier les renseignements pour les différents sondages faits dans les régions métropolitaines, les RMR; toutefois, je ne pourrais pas couvrir toutes les RMR.

La présidente : Si vous pouviez trouver une autre référence que nous pourrions comparer à Moncton, Saint John et Saguenay, nous l'apprécierions.

Mme Dauvergne: Cette information pourrait être disponible pour certaines des RMR que vous avez devant vous. Je devrais examiner la série de données afin de savoir pour quelle RMR nous possédons cette information. Nous pourrions en faire part au comité.

La présidente : Merci.

Étant donné que nous discutons de statistiques provenant des tribunaux, je serais intéressée à connaître les statistiques concernant les ressources policières qui sont dans le système judiciaire. En d'autres mots, une personne évalue s'il faut porter des accusations ou non, ensuite des accusations sont portées et ensuite vous obtenez l'information.

Est-ce qu'il est possible de faire le suivi de cette information et savoir comment la police est contactée? Est-ce que c'est pendant leur enquête? Vous comprenez probablement où je veux en venir avec les enfants. Est-ce que les dossiers sont montés par les services sociaux ou s'ils sont produits par d'autres sources? Au cours des années, les statistiques ont démontré que si vous êtes pris dans le système des services sociaux, vous avez plus de probabilité d'être l'objet d'une enquête policière. Certains des liens qui sont faits sont tout à fait justes et utiles, d'autres sont discriminatoires. C'est un débat qui dure depuis longtemps sur la question du bien-être des enfants.

Réussissez-vous à saisir ce type d'information?

Ms. Barr-Telford: No. This is police-reported information. The incidents that are reported to us either came to the attention of the police or were identified through investigation by the police. We do not collect the source of how that information came to the attention of the police.

The Chair: Do you have any data on particular issues where a number of people are charged? I am going back here to a high-profile case in Saskatchewan that has been ongoing for quite a while. Many adults were charged and came under police scrutiny. My memory fails me totally here, but it was in the way the case was investigated and the conclusions that were drawn by some people. In that year, the statistics were horrific because all these charges were laid, but in fact, in time, the accused were acquitted.

Is there anything in your data that talks about multiple offenders? Where I am going for future is gang activity that drives this rate up. Is there anything else that we can find from the raw statistics?

Ms. Barr-Telford: I will ask Ms. Dauvergne to speak directly to how the data are collected into the police system and all the various intricacies of that. We do collect information on multiple accused; we do collect that nature of information on our various incidents. Perhaps we can give you some specifics centred on how we count that and how that information is collected.

The Chair: Is it like the Internet ring. When you catch it here and here, we need to know that.

Ms. Dauvergne: There are a variety of ways that we could present the information — that is, a variety of different units of count. As you say, there can be multiple accused persons associated with the incidents; there can also be multiple victims associated with each of the incidents; or you could just present each incident in and of itself.

How we present information depends on what information you are looking for. In what Ms. Barr-Telford has presented here, we have used "victim" as the unit of count. If you wanted further information on persons accused, and specifically multiple persons accused in these incidents, it gets a little tricky. It is difficult to link our data sets together, but we could certainly look into that.

The Chair: One area is prostitution and the use of young people in that kind of exploitation. Does anything in your data point to street activity as opposed to another environment for some of these crimes?

Ms. Dauvergne: We can look at the incidents that occur according to their location. We can tell you when they are occurring in residences and when they are occurring on the streets, in public places. We can break it down in a variety of ways.

The Chair: If we specifically asked you for that, we could get that information?

Mme Barr-Telford : Non. Il s'agit ici d'informations déclarées par la police. Les infractions qui nous sont signalées ont soit été déclarées à la police ou ont été identifiées par des enquêtes faites par la police. Nous ne recueillons pas d'information sur la source qui a fourni les renseignements à la police.

La présidente: Avez-vous des données qui tiennent compte des cas où plusieurs personnes sont accusées? Je veux en venir à une affaire très médiatisée en Saskatchewan qui a duré un certain temps. Un certain nombre d'adultes avaient été accusés et avaient fait l'objet d'enquêtes policières. Ma mémoire me fait défaut, mais cela concernait la façon dont l'enquête avait été menée et les conclusions que certaines personnes avaient tirées. Cette année-là, les statistiques étaient absolument horrifiantes à cause de toutes les accusations qui avaient été portées, mais plus tard, tous les accusés avaient été acquittés.

Est-ce que vos données traitent des récidivistes? Là où je veux en venir, ce sont les activités de gang qui ont tendance à faire monter les statistiques. Peut-on tirer d'autres informations des statistiques brutes?

Mme Barr-Telford: Je vais demander à Mme Dauvergne de traiter cette question quant à savoir comment les données sont recueillies dans le système policier et toutes les subtilités qui entourent cette question. Nous recueillons des informations sur les gens qui ont plusieurs condamnations, nous recueillons également des informations sur la nature des différentes infractions. Peut-être que nous pourrions être plus précis sur la manière dont nous comptabilisons et sur la manière dont nous recueillons ce type d'information.

La présidente : C'est comme le réseau Internet. Lorsque vous en attrapez ici et là, nous devons le savoir.

Mme Dauvergne : Il y a une grande variété de façons de présenter l'information — en fait, ce sont différentes unités de mesure. Comme vous l'avez dit, il peut y avoir des personnes qui ont été accusées plusieurs fois associées à chaque infraction; il peut y avoir plusieurs victimes liées à chaque infraction ou nous pourrions présenter chaque infraction seule.

La façon dont nous présentons l'information dépend de ce que l'on recherche. Dans ce que Mme Barr-Telford a présenté, nous avons utilisé les « victimes » comme unité de mesure. Si vous voulez plus d'information sur les personnes qui sont accusées, et plus précisément les personnes qui sont accusées plusieurs fois pour ces crimes, c'est alors un peu compliqué. Il est difficile de lier nos séries de données ensemble, mais nous pourrions très certainement y remédier.

La présidente : L'un des secteurs est la prostitution et l'usage de jeunes personnes dans ce type d'exploitation. Est-ce que vos données font la part entre les activités de rue et les autres environnements dans lesquels se produisent les mêmes crimes?

Mme Dauvergne: Nous pouvons étudier les crimes selon les endroits où ils ont lieu. Nous pouvons vous dire si les infractions ont lieu dans des résidences ou dans la rue ou dans des endroits publics. Nous pouvons diviser les données de différentes façons.

La présidente : Si nous vous demandions précisément ce type d'information, vous pourriez nous l'obtenir?

Ms. Dauvergne: Absolutely.

Senator Jaffer: For clarification of your presentation, you said that you look only at data that is reported to the courts. Is that correct?

Ms. Barr-Telford: We look at data that comes to the attention of the police for the police part of the explanation. The courts data is a separate data set specific to court cases that are heard through the courts.

Senator Jaffer: You have mixed those two for the presentation?

Ms. Barr-Telford: The presentation is almost divided into two parts. Slides 1 to 8 are police-reported information; from slide 9 on onwards, it is court information. In the note, you can see the source of the information. It is helpful to know the source for the data.

Senator Jaffer: I am probably having you stretch your mandate — and, if so, you can tell me — but you only get the police cases and the court cases. We all know that all cases are not reported to the police and the courts, so we do not get the complete picture of what is happening in our country; is that correct?

Ms. Barr-Telford: That is correct. However, every five years we conduct a victimization survey and we ask Canadians about their experiences with particular types of crimes in Canada. That survey is limited to those in the population who are age 15 and over. We do not ask those specific questions of anyone younger than age 15. When it comes to child-based experiences of victimization, your statement would be correct. Generally speaking, however, we do gather victimization from those who are age 15 and over.

Senator Jaffer: When is your next five-year study?

Ms. Barr-Telford: We are coming out of the feed and our anticipated release is June or spring of this coming year, 2010. We have collected more recent data.

Senator Dallaire: What authority do you have to get institutions to provide you with the data you think not just the general public but maybe legislators could use? You use some finesse words in regards to your discussions with the ministry of justice or your colleagues in regards to giving you hard data on the ethnic background of victims and accused.

Having been in the world of public servants, I know that could mean you could talk beside each other for the next 50 years and still not receive the data that you want. Do you have an authority to say, "This data has been requested and we will now incorporate it into the questionnaire" or "We want to have the authority to impose on institutions to gather that data?"

Mme Dauvergne: Absolument.

Le sénateur Jaffer: Pour clarifier votre présentation, vous avez dit que vous étudiez uniquement les données qui sont déclarées dans les tribunaux. Est-ce que c'est exact?

Mme Barr-Telford: Nous étudions les données de la police afin d'obtenir des réponses qui reflètent le point de vue de la police. Les données des tribunaux sont une série de données séparée spécifique aux dossiers qui sont jugés devant les tribunaux.

Le sénateur Jaffer : Vous avez mélangé les deux pour votre présentation?

Mme Barr-Telford: On peut dire que l'exposé est divisé en deux parties. Les diapositives 1 à 8 proviennent de renseignements de la police; les autres diapositives sont basées sur les données des tribunaux. Dans les notes en bas de page, vous pouvez voir la source de l'information. Il est très utile de connaître les sources des données.

Le sénateur Jaffer: Je vais probablement étirer votre mandat, et si c'est le cas vous pouvez me le dire, mais vous obtenez uniquement des dossiers de la police et des tribunaux. Nous savons tous que les affaires ne sont pas toutes signalées à la police ni aux tribunaux, donc nous n'obtenons pas une vue complète de ce qui se passe dans notre pays, est-ce exact?

Mme Barr-Telford: C'est exact. Cependant, tous les cinq ans nous faisons un sondage sur la victimisation et nous interrogeons les Canadiens au sujet de leurs expériences avec des types de crimes précis qui se produisent au Canada. Le sondage est limité à la population qui a plus de 15 ans. Nous ne posons pas ces questions à qui que ce soit de moins de 15 ans. Pour ce qui est des expériences de victimisation vécues par les enfants, votre déclaration est exacte. Toutefois, en général, nous recueillons des données sur la victimisation de tous ceux qui ont 15 ans ou plus.

Le sénateur Jaffer : Et quand aura lieu votre prochaine étude de cinq ans?

Mme Barr-Telford : Nous terminons tout juste la récolte des données et nous prévoyons une publication en juin ou au printemps de l'année prochaine, en 2010. Nous avons recueilli des données plus récentes.

Le sénateur Dallaire: Quels sont les pouvoirs que vous détenez pour forcer les institutions à vous fournir des données que vous croyez que non seulement le public, mais également les législateurs pourraient utiliser? Vous avez été très habile dans votre choix de mots pour décrire vos discussions avec le ministère de la Justice ou avec vos collègues en ce qui a trait à l'obtention de données objectives sur l'origine ethnique des victimes et des accusés.

Ayant travaillé à la fonction publique, je sais que vous pourriez être l'un à côté de l'autre à discuter pendant 50 ans et ne jamais recevoir les données que vous avez demandées. Avez-vous des pouvoirs pour dire par exemple : « Voici les données que nous avons demandées et nous allons les incorporer dans le questionnaire » ou « Nous voulons avoir les pouvoirs d'imposer aux institutions la collecte de tel type de données? »

Ms. Barr-Telford: The answer I can provide on that is complicated. The Statistics Act governs our mandate to collect information. Within that context, when it comes to police-reported information, we gather what is collected from the various systems. In many cases, we are collecting information that is captured in the administrative systems of our various partners. In some respects we are restricted by the amount of information they collect in order to receive that. In many cases, it is administrative information. It is information they use to manage their administrative records, and we collect information from that.

There are some constraints around the types of information that are available to us to collect. Having said that, we have ongoing dialogues with justice communities and with various justice stakeholders, including policing, the courts, and Corrections Canada, with a view toward filling any existing data gaps.

Senator Dallaire: We sit here as part the legislative process and we need data. You are an agency of the government that is supposed to provide data. In order to meet one of the challenges that we have in achieving our aim, we need data — good intelligence — to be provided to us. Do we go to you — and you are there to collect that data — and say, "We want you to get that information," or do we have to go to every individual department that might have that information and have them provide it to you so that you can give it to us?

There seems to be some disconnect here. We have a problem out there. We need the information, but you do not seem to have the authority to get that information to us. Maybe the outfits that are doing it are not providing it, either.

The Chair: I have a slightly different take on what you are saying. I think they are providing us what is public — the charging or the processing system. I was involved with the Canadian Centre for Justice Statistics. In that system, we needed information. There was a lot of discussion with the caregivers, the legal system, and so on, saying, "We need good data to do our job well." As a result, the Canadian Centre for Justice Statistics was set up. It is not that old, but there was a response that the politicians and the bureaucrats responded to.

I am not sure at this moment whether there are statistics within each department. I know we can go to them. They are doing a specific job, which is getting it from the public sources, provincial and federal. As a result of this study, we might recommend what we think Justice Canada should study more of, as we did with the centre. Because of the Internet and so forth, perhaps we are not getting what we need as legislators, caregivers and provinces. We might do a service by pointing out what is lacking or recommending what would be beneficial.

Mme Barr-Telford: La réponse que je peux vous donner à ce sujet est complexe. La Loi sur la statistique régit notre mandat de recueillir des renseignements. Dans ce contexte, pour ce qui est des renseignements signalés à la police, nous rassemblons ce qui vient de différents systèmes. Dans de nombreux cas, nous recueillons des renseignements provenant des systèmes administratifs de nos différents partenaires. À certains égards, nous sommes limités par la quantité de renseignements qu'ils recueillent afin de recevoir cela. Dans de nombreux cas, il s'agit de renseignements administratifs. Ce sont des renseignements qu'ils utilisent pour gérer leurs dossiers administratifs, et nous recueillons des renseignements qui viennent de ces dossiers.

Il existe certaines contraintes concernant le genre de renseignements qu'il nous est permis de recueillir. Cela étant dit, nous sommes en communication constante avec les services de la justice et divers intervenants de la justice, notamment les corps policiers, les tribunaux et les services correctionnels au Canada, de manière à combler les lacunes existantes dans les données.

Le sénateur Dallaire: Nous sommes ici dans le cadre du processus législatif et nous avons besoin de données. Vous êtes un organisme gouvernemental qui est censé fournir des données. Pour relever l'un des défis auxquels nous faisons face dans l'atteinte de notre objectif, nous avons besoin que des données — de bons renseignements — nous soient fournies. Devons-nous nous adresser à vous — et vous êtes là pour recueillir ces données — et vous dire que nous voulons que vous obteniez ces renseignements, ou devons-nous demander à chaque ministère qui pourrait avoir ces renseignements de vous les fournir afin que vous puissiez nous les donner?

Il semble y avoir quelque chose qui cloche. Nous avons un problème. Nous avons besoin des renseignements, mais vous ne semblez pas avoir l'autorité nécessaire pour nous les fournir. Peutêtre que les organisations qui les recueillent ne les fournissent pas non plus.

La présidente: J'ai un point de vue un peu différent du vôtre. Je crois qu'ils nous fournissent ce qui est public — le système d'accusation ou de traitement. J'ai travaillé au Centre canadien de la statistique juridique. Dans ce système, nous avions besoin de renseignements. Nous discutions souvent avec les aidants, les gens du système juridique, et cetera, et nous leur disions qu'il nous fallait de bonnes données pour bien faire notre travail. De ce fait, le Centre canadien de la statistique juridique a été mis sur pied. Il n'existe pas depuis très longtemps, mais les politiciens et les bureaucrates ont répondu à l'appel.

Je ne sais pas si chaque ministère dispose actuellement d'un service de la statistique. Je sais qu'on peut s'adresser aux gens du service. Ils font un travail précis, c'est-à-dire qu'ils obtiennent les renseignements de sources publiques, du provincial et du fédéral. Au terme de cette étude, nous recommanderons peut-être à Justice Canada d'examiner de plus près certains éléments, comme nous l'avons fait pour le centre. À cause d'Internet, et cetera, nous n'obtenons peut-être pas ce que les législateurs, les aidants et les provinces ont besoin. Nous ferons peut-être avancer le débat en indiquant ce qui manque ou en recommandant ce qui serait utile.

From the other witnesses' testimony and the preface that Ms. Barr-Telford made, if it is reported, that is, if it is known, we can get at it. The problem with much of what we are studying is that the victim does not come forward. That will be the other part of our study: How do we get at what was pointed out to be anecdotal? Let us hope that some of our other witnesses will give us that information. However, the age-old problem in studying this, and the bibliography we have, is having children come forward. The statistics, even those we have before us, indicated that the perpetrators are so intertwined with the victim; they are people the victim knows, the caregivers. The stranger on the street is a small proportion, apparently, according to this. Anecdotally, can we say that is true for the entire group? We will have to decide.

Senator Dallaire: We are trying to get as far as we can go.

The Chair: We will push the envelope as far as we can.

Senator Dallaire: If we can get at least the 20 per cent they can get data on, because that is what is being reported, then we will have to extrapolate or find a way to get at the other 80 per cent. I am trying to push the envelope on the 20 per cent.

The Chair: Exactly, and that is where we can make the recommendations and then get as many fine minds around this table to help us get at the other data that seems to go underground for a whole host of reasons. Maybe if we get at those reasons, we can start developing. There may be non-judicial answers to some of those other problems.

Ms. Barr-Telford: When it comes to some data elements, it is not always the case that we do not have the capacity to collect that information. We may have the ability to collect the information, but it comes down to whether the information is in fact collected from those we collect information from.

Senator Dallaire: That is it exactly.

The Chair: That is where we are trying to get to. The statistics they have now were not available 30 or 40 years ago in many cases. We are moving, but we need to be more sensitive to the young people in this area.

I would like to thank you for appearing. Obviously, you generated an even greater debate amongst us about how we can further our study to a productive conclusion. Thank you for bringing the information that you have. Please provide the other aspects we have asked for and anything else you think might be helpful in this. I do not assure you that we will not give you more work in the future. Thank you for coming today.

Honourable senators, we now have a panel of four. From the First Nations Child and Family Caring Society of Canada, we have Cindy Blackstock, Executive Director. From the Métis

L'exposé des autres témoins et la déclaration de Mme Barr-Telford nous ont appris que s'ils sont signalés, c'est-à-dire s'ils sont connus, nous pouvons les obtenir. Ce qui pose problème pour bon nombre des éléments que nous étudions, c'est que la victime ne se manifeste pas. Ce sera l'autre partie de notre étude : comment nous y prendre pour obtenir ce qui n'a pas été confirmé? Espérons que certains des autres témoins répondront à cette question. Cependant, le problème très ancien lié à cette étude, et à la bibliographie que nous avons, c'est de faire en sorte que les enfants se manifestent. Les statistiques, même celles que nous avons devant les yeux, indiquent que les agresseurs sont étroitement liés à la victime; ce sont des personnes que la victime connaît, des aidants. L'inconnu compte pour une petite partie, apparemment, selon les statistiques. De façon générale, pouvons-nous dire que cela est vrai pour l'ensemble du groupe? Nous devrons prendre une décision à cet égard.

Le sénateur Dallaire: Nous essayons d'aller aussi loin que nous le pouvons.

La présidente : Nous irons aussi loin que nous le pourrons.

Le sénateur Dallaire: Si nous pouvons obtenir au moins les 20 p. 100 sur lesquels ils peuvent obtenir des données, parce que c'est ce qui est signalé, alors nous devrons extrapoler ou trouver une façon d'obtenir les autres 80 p. 100. J'essaie de faire le maximum pour obtenir les 20 p. 100.

La présidente : Tout à fait, et c'est à ce sujet que nous pouvons faire la recommandation et ensuite réunir autant de grands esprits autour de la table pour nous aider à obtenir les autres données qui semblent se cacher pour toutes sortes de raisons. Peut-être que si nous arrivons à comprendre ces raisons, nous pourrons commencer à élaborer. Il existe peut-être des réponses non juridiques à certains de ces autres problèmes.

Mme Barr-Telford: Si on prend certains éléments de données, ce n'est pas toujours vrai de dire que nous ne disposons pas de la capacité nécessaire pour recueillir ces renseignements. Nous avons peut-être la capacité de recueillir les renseignements, mais il s'agit de savoir si les renseignements ont en fait été recueillis par ceux de qui nous les recueillons.

Le sénateur Dallaire : C'est exactement cela.

La présidente : C'est là que nous essayons d'aller. Les statistiques disponibles aujourd'hui ne l'étaient pas il y a 30 ou 40 ans dans de nombreux cas. Nous progressons, mais nous devons être plus sensibles à l'égard des jeunes dans ce domaine.

J'aimerais vous remercier de votre présence. Il est évident que vous avez suscité un débat encore plus grand parmi nous sur la façon dont nous pouvons faire avancer notre étude afin d'en arriver à une conclusion productive. Je vous remercie d'avoir apporté les renseignements que vous détenez. Veuillez nous fournir les autres éléments que nous avons demandés et tout autre renseignement qui pourrait être utile selon vous. Je ne peux pas vous assurer que nous ne vous ferons pas travailler dans l'avenir. Je vous remercie d'être venus aujourd'hui.

Honorables sénateurs, nous avons maintenant quatre témoins. Nous accueillons Cindy Blackstock, directrice exécutive de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations National Council, we have Clément Chartier, President. Bernice Cyr is Chief Executive Officer of the Métis Child and Family Services Authority. Ms. Deborah Tagornak appears for the Pauktuutit Inuit Women of Canada.

If you have short opening statements of some of your highlighted points, that would be helpful. You know this area of study that we are embarking on very well. Then I would like to leave enough room for questions from senators.

Cindy Blackstock, Executive Director, First Nations Child and Family Caring Society of Canada: Thank you. It is an honour to sit here on Algonquin territory, and I recognize them.

The question I will speak to goes right to the heart of the conscience of the nation. The principle of equality was embedded by the forefathers of Canada and celebrated by First Nations peoples for millennia before the first settlers arrived. It is so important to the well-being of children and young people that it is enshrined in the United Nations Convention on the Rights of the Child, the United Nations Committee on the Rights of the Child's General Comment on the rights of indigenous children, the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and, of course, the Canadian Charter of Rights and Freedoms under section 15.

We know from all of the research that sexual exploitation as an experience is not a choice for children. It is a result of a pathway of disadvantage and discrimination that leaves them no other choice to meet their basic needs. What is maybe not as well known is that some of that discrimination happens at a systematic level sourced in the federal government itself.

This committee will hear great evidence from many people about what can be done at a line level. The problems I want to focus on are the inequalities in federal funding on reserves and how they create a perfect storm for the structural disadvantage and sexual exploitation of First Nations children.

As you know, senators, provincial child welfare and education laws apply both on- and off-reserve, but the provinces expect the federal government to fund the services on-reserve. If the federal government does not do so or does so to a lesser standard, the provinces do not top up that level of funding.

As a result, in education, the estimate is that First Nations children receive \$2,000 to \$3,000 less per year than other children. The estimate for child welfare is that they receive 22 per cent less funding than all other children receive in the child welfare system.

Those levels of federal funding inequalities are aggravated by the lack of voluntary sector investments. As honourable senators would know, the voluntary sector in Canada provides very necessary services to Canadians, such as food banks, recreational du Canada. Du Métis National Council, nous recevons Clément Chartier, président, et Bernice Cyr, présidente-directrice générale, de la Métis Child and Family Services Authority. Finalement, Deborah Tagornak représente la Pauktuutit Inuit Women of Canada.

Si vous avez de brèves déclarations sur vos faits saillants, cela serait utile. Vous connaissez très bien le domaine d'étude que nous entreprenons. J'aimerais qu'il y ait suffisamment de temps pour que les sénateurs puissent poser des questions.

Cindy Blacktock, directrice exécutive, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada : Merci. C'est un honneur de me trouver sur le territoire des Algonquins, et je les salue.

La question que j'aborderai va droit au coeur de la conscience de la nation. Le principe d'égalité a été ancré par les ancêtres du Canada et célébré par les peuples des Premières nations pendant des millénaires avant l'arrivée des premiers colons. Il est si important pour le mieux-être des enfants et des jeunes qu'il est consacré par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'Observation générale sur les droits des enfants autochtones préparée par le Comité des Nations Unies des droits de l'enfant, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et, évidemment, l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Toutes les recherches ont révélé que l'exploitation sexuelle n'est pas le choix des enfants. Elle est la conséquence de l'appartenance à un milieu défavorisé et de la discrimination qui ne leur laissent pas d'autres choix pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Ce qui n'est peut-être pas aussi bien connu, c'est qu'une partie de cette discrimination se produit à un niveau systématique qui tire son origine au sein du gouvernement fédéral lui-même.

Votre comité entendra d'importants témoignages de nombreuses personnes sur ce qui peut être fait au premier échelon. Les problèmes que je veux examiner plus particulièrement sont les inégalités relatives au financement fédéral dans les réserves et la façon dont elles contribuent parfaitement au désavantage structurel et à l'exploitation sexuelle des enfants des Premières nations.

Comme vous le savez, mesdames et messieurs les sénateurs, les lois provinciales sur l'aide à l'enfance et l'éducation des enfants s'appliquent tant à l'intérieur des réserves qu'à l'extérieur, mais les provinces s'attendent à ce que le gouvernement fédéral finance les services dans les réserves. Si le gouvernement fédéral ne le fait pas ou le fait à un niveau moindre, les provinces ne complètent pas ce niveau de financement.

Ainsi, sur le plan de l'éducation, on estime que les enfants des Premières nations reçoivent de 2 000 à 3 000 \$ de moins annuellement que les autres enfants. Pour ce qui est de l'aide à l'enfance, on estime que les enfants reçoivent 22 p. 100 moins de financement que tous les autres enfants reçoivent grâce au système d'aide à l'enfance.

Ces niveaux d'inégalité dans le financement fédéral sont aggravés par l'absence d'investissements dans le secteur bénévole. Comme vous le savez, mesdames et messieurs les honorables sénateurs, le secteur bénévole au Canada fournit des

and cultural services, and shelters for those dealing with domestic violence issues. They employ over 1.2 million Canadians and take in about \$115 billion in annual revenue. Sixty per cent of that is funded by the federal and provincial governments.

In a study we conducted in 2003, we found negligible benefit for First Nations children on reserves. That means two sectors of society, which every other child takes for granted, are simply not available or are available at far lower levels than for other Canadian children.

It is not because there are no solutions. In First Nations child welfare, for example, we worked with the federal government for over 10 years on evidence-based solutions involving 25 of the leading experts in economics, child welfare, substance misuse, sociology, and community development. The federal government walked away from both of those solutions at a time when it was running a \$22-billion surplus budget. It would have cost only half a per cent of the federal surplus at the time to give First Nations children child welfare equality, and yet it did not happen.

Now, as the federal government is spending billions of dollars on shovel-ready projects to stimulate the economy, First Nations children in the 2008 and 2009 budget announcements will receive only 33 per cent of what is needed for equity, excluding the province of Ontario and First Nations in the territories.

As we celebrate the twentieth anniversary of the United Nations Convention on the Rights of the Child, a document Canada was so proud to be amongst the first to sign and ratify, I will be sitting at the Canadian Human Rights Tribunal, which is reviewing a claim against the Government of Canada alleging that the Government of Canada is racially discriminating against First Nations children by providing them a lesser standard of child welfare funding. This has been documented by the Auditor General of Canada and more recently by the Standing Committee on Public Accounts in May of 2009; and, just last week, the Department of Indian and Northern Affairs Canada was before that same standing committee providing similar evidence.

Dealing with these inequalities in federal funding will not eradicate the problem of sexual exploitation, but it will give First Nations children, youth and families on-reserve an equitable chance to prevent those issues from arising. There is no doubt about it: there is a reason why discrimination, why inequality is not a determinant of health for children. It is also a moral obligation of a country such as ours to ensure that no child gets less simply because of their race.

services très nécessaires aux Canadiens, dont des banques alimentaires, des loisirs et des services culturels, ainsi que des maisons d'hébergement pour les victimes de violence familiale. Le secteur bénévole emploie plus de 1,2 million de Canadiens et bénéficie d'un revenu annuel d'environ 115 milliards de dollars, dont 60 p. 100 sont financés par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Au terme d'une étude que nous avons réalisée en 2003, nous avons fait ressortir des avantages négligeables pour les enfants des Premières nations vivant dans les réserves. Cela signifie que deux secteurs de la société, que tous les autres enfants trouvent naturels, ne sont tout simplement pas offerts ou sont offerts à des degrés de loin inférieurs à ceux dont peuvent bénéficier les autres enfants canadiens.

Ce n'est pas parce qu'il n'existe pas de solution. Par exemple, dans le domaine de l'aide à l'enfance chez les Premières nations, nous avons collaboré avec le gouvernement fédéral pendant plus de dix ans pour trouver des solutions fondées sur des preuves avec la participation de 25 des grands spécialistes en économie, en aide à l'enfance, en toxicomanie, en sociologie et en développement communautaire. Le gouvernement fédéral a tourné le dos deux solutions au moment où il accusait un surplus budgétaire de 22 milliards de dollars. Il n'aurait fallu que 0,5 p. 100 du surplus fédéral à l'époque pour donner aux enfants des Premières nations l'égalité dans les services d'aide à l'enfance, et pourtant cela ne s'est pas produit.

Maintenant, le gouvernement fédéral dépense des milliards de dollars sur des projets qui pourraient démarrer immédiatement pour stimuler l'économie, et selon les annonces budgétaires de 2008 et 2009, les enfants des Premières nations ne recevront que 33 p. 100 de l'argent nécessaire pour obtenir l'équité, à l'exclusion de l'Ontario et des Premières nations dans les territoires.

Nous célébrons le vingtième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, un document que le Canada a été l'un des premiers à signer et à ratifier, avec grande fierté. Je siégerai au Tribunal canadien des droits de la personne, qui examine une poursuite contre le gouvernement du Canada selon laquelle le gouvernement exercerait une discrimination raciale contre les enfants des Premières nations en leur fournissant un financement moindre pour l'aide à l'enfance. Le dossier a été monté par la vérificatrice générale du Canada et, plus récemment, par le Comité permanent des comptes publics en mai 2009. La semaine dernière seulement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a fourni au même comité permanent des preuves similaires.

Le fait de corriger ces inégalités dans le financement fédéral n'éradiquera pas le problème de l'exploitation sexuelle, mais il donnera aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières nations dans les réserves une chance équitable de prévenir l'apparition de ces problèmes. Cela ne fait aucun doute : il y a une raison pour laquelle la discrimination et l'inégalité ne sont pas des déterminants de la santé des enfants. Un pays comme le nôtre a également l'obligation morale de s'assurer qu'aucun enfant ne reçoit moins en raison de sa race.

First Nations children, by all evidence, would need more funding than other children receive because their needs are higher, and yet they are not even getting the same level. This is a question of moral conscience. It is something that can be resolved quickly. There are solutions. They just need to be implemented.

So, too, with the question of sexual exploitation, I had the great honour of presenting before the Senate committee as it looked at the issues of children's rights and published the great report entitled *Children: The Silenced Citizens*. There is also the Trisha's Trust Report and so many other reports on sexual exploitation.

With the greatest of respect, senators, I do not think that your work needs to be to find solutions: it is to enable the implementation of the good solutions that are already out there. Equality for First Nations children and respect for First Nations, Metis and Inuit children all together should be the cornerstones of any prevention and response strategy on sexual exploitation.

The Chair: Now we will turn to Mr. Chartier.

Clément Chartier, President, Métis National Council: Thank you for the opportunity to appear before the committee on this very serious issue of child exploitation. I am pleased to have Bernice Cyr, Chief Executive Officer of the Manitoba Metis Federation's Métis Child and Family Services Authority, along with me here today. Ms. Cyr has spent most of her career focusing on issues affecting Metis children, and we are fortunate to have her expertise and perspective today.

I begin with a very brief overview of the Metis Nation. The Metis Nation's homeland is the traditional territory of the Metis people in west central North America, which encompasses the three Prairie provinces and extends into Ontario, British Columbia, the Northwest Territories and the United States, for example North Dakota and Montana.

The Metis represent approximately one third of the Aboriginal population in Canada, residing primarily in the provinces of British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba and Ontario. The Canadian census indicates that the Metis population is increasing at a rate faster than both First Nations and Inuit, and that the Metis are a young population with 25 per cent under the age of 14.

Bernice Cyr, Chief Executive Officer, Métis Child and Family Services Authority: Sexual exploitation of children and youth is a paramount concern. Many Metis children and youth are victimized on the streets, in drug houses, private homes, in remote, rural and urban areas.

It is broadly acknowledged that a disproportionate number of sexually exploited children in Canada are Metis, First Nations and Inuit children. However, the lack of Metis-focused research De toute évidence, les enfants des Premières nations auraient besoin d'un financement additionnel, parce que leurs besoins sont plus grands que ceux des autres enfants, et pourtant ils n'obtiennent même pas le même niveau de financement. C'est une question de conscience morale. C'est quelque chose qui peut être résolu rapidement. Il existe des solutions. Il suffit de les mettre en œuvre.

Donc, également, en ce qui concerne la question de l'exploitation sexuelle, j'ai été très honorée de présenter un exposé devant le comité sénatorial dans le cadre de son étude des questions relatives aux droits des enfants, qui a mené à la publication de l'excellent rapport intitulé *Les enfants : des citoyens sans voix*. Il y a également le Trisha's Trust Report et beaucoup d'autres rapports sur l'exploitation sexuelle.

Avec tout le respect que je vous dois, mesdames et messieurs les sénateurs, je ne crois pas que votre travail consiste à trouver des solutions : il consiste à favoriser la mise en œuvre des bonnes solutions qui existent déjà. L'égalité pour les enfants des Premières nations et le respect pour les enfants métis, inuits et des Premières nations devraient être les pierres angulaires de toute stratégie de prévention et de réponse en matière d'exploitation sexuelle.

La présidente : La parole est maintenant à M. Chartier.

Clément Chartier, président, Ralliement national des Métis: Merci de me donner l'occasion de témoigner devant le comité à propos de cette question très grave qu'est l'exploitation des enfants. Je suis heureux d'être accompagné de Bernice Cyr, présidente-directrice générale de la Child and Family Services Authority de la Fédération des Métis du Manitoba. Mme Cyr a consacré la majeure partie de sa carrière aux questions touchant les enfants métis, et nous sommes chanceux de compter sur son expertise et sa perspective aujourd'hui.

Je commence par un bref aperçu de la nation métisse. Le foyer national de la Nation métisse est le territoire traditionnel des Métis dans le Centre-Ouest de l'Amérique du Nord, qui comprend les trois provinces des Prairies et qui s'étend en Ontario, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest et aux États-Unis, par exemple au Dakota du Nord et au Montana.

Les Métis représentent environ le tiers de la population autochtone au Canada, et ils résident principalement dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario. Selon le recensement canadien, la population métisse s'accroît plus rapidement que celle des Premières nations et des Inuits, et elle est jeune, puisque 25 p. 100 des Métis ont moins de 14 ans.

Bernice Cyr, présidente-directrice générale, Métis Child and Family Services Authority: L'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes est une préoccupation dominante. De nombreux enfants et jeunes métis deviennent des victimes dans les rues, des repères de trafiquants de drogue, des maisons privées, ou des régions éloignées, rurales et urbaines.

Il est généralement reconnu qu'un nombre disproportionné d'enfants exploités sexuellement au Canada sont des enfants métis, inuits et des Premières nations. Cependant, le manque de and research capacity prevents us from providing the committee with the precise statistics it is seeking on the scope and prevalence of sexual exploitation in particularly affected Metis communities.

The absence of evidence-based data, as other witnesses have attested to, is a significant concern and a barrier to the development of culturally appropriate laws, policies and programs that directly address the needs of Metis children. In the research that does exist there is a lack of disaggregation data that differentiates between Aboriginal people and between Metis people and other Canadians. Metis are frequently included in the broad Aboriginal category with no disaggregation between Metis, First Nation and Inuit participants.

The absence of Metis-focused research, policy and program approaches contributes to the systemic neglect of the rights and interests of Metis children and youth in Canada. Research points to the complexity of the underlying social determinants that contribute to Metis children's vulnerability to sexual exploitation. These issues include endemic poverty, the legacy of residential school experiences, social and cultural marginalization, sex-based discrimination and mental and physical health.

Colonization has led to the highly destructive policies that set the stage early in Metis history for a legacy of social inequities and poor health that persists today and is most evident in the health and social status of Metis children. Those factors in turn make our children and youth vulnerable to the negative outcomes, including involvement in child welfare, gangs, human trafficking, the sex trade and involvement in the criminal justice system.

In short, Metis children who are victimized are at risk of long-term dependence on social services and raising children at risk of repeating these cycles. On almost every quality-of-life indicator, Metis children do not fare well compared to non-Aboriginal children. These disparities are outlined in UNICEF Canada's 2009 report entitled, *Aboriginal children's health: Leaving no child behind*, the Canadian supplement to *The State of the World's Children 2009* report.

The report acknowledges that there are distinct challenges and barriers facing Metis children and that these challenges are embedded in the federal government's lack of will to afford Metis the same status as on-reserve First Nations and Inuit. Metis children not provided with similar health care infrastructure to deliver the programs and services aimed at other Aboriginal children receive as much as non-insured health benefits. Metis children have access to mainstream services; however, little or no attention is paid to cultural or geographical needs.

Although there is a lack of consistent evidence-based data, anecdotally we know that the scope of sexual exploitation is alarming. For example, the provincial sexual exploitation youth

recherche et de capacité de recherche axée sur les Métis nous empêche de donner au comité les statistiques précises qu'il demande sur l'étendue et la prévalence de l'exploitation sexuelle dans les communautés métisses particulièrement affectées.

L'absence de données fondées sur des preuves, comme l'ont confirmé d'autres témoins, constitue une préoccupation importante et un obstacle à l'élaboration de lois, de politiques et de programmes appropriés sur le plan culturel qui répondent directement aux besoins des enfants métis. Les recherches existantes indiquent qu'il y a un manque de données ventilées qui font une distinction entre les Autochtones et entre les Métis et les autres Canadiens. Les Métis sont souvent compris dans la grande catégorie des Autochtones, sans distinction aucune entre les participants métis, inuits et des Premières nations.

L'absence d'approches en matière de recherches, de politiques et de programmes axées sur les Métis contribue à la négligence systémique des droits et des intérêts des enfants et des jeunes métis au Canada. Les recherches soulignent la complexité des déterminants sociaux sous-jacents qui contribuent à la vulnérabilité des enfants métis à l'égard de l'exploitation sexuelle. Ces problèmes comprennent la pauvreté endémique, les séquelles relatives à l'expérience des pensionnats indiens, la marginalisation sociale et culturelle, la discrimination fondée sur le sexe ainsi que la santé mentale et physique.

La colonisation a mené à des politiques hautement destructives qui ont tôt fait de mettre la table dans l'histoire métisse pour un héritage d'inégalités sociales et de problèmes de santé qui est toujours présent, et qui se manifeste essentiellement dans la santé et le statut social des enfants métis. À leur tour, ces facteurs rendent nos enfants et nos jeunes vulnérables aux conséquences négatives, notamment à la participation à l'aide à l'enfance, aux gangs, à la traite de personnes et au commerce du sexe, et à l'implication dans le système de justice pénale.

Bref, les enfants métis qui deviennent des victimes risquent de dépendre à long terme des services sociaux et d'élever des enfants qui risquent de répéter les mêmes expériences. Pour presque tous les indicateurs de la qualité de vie, les enfants métis font piètre figure comparés aux enfants non Autochtones. Ces disparités figurent dans le rapport de 2009 d'UNICEF Canada intitulé La santé des enfants autochtones: Pour tous les enfants, sans exception, le supplément canadien au rapport La situation des enfants dans le monde 2009.

Le rapport reconnaît que les enfants métis font face à des défis et à des obstacles distincts, et que ces défis sont enracinés dans le manque de volonté du gouvernement fédéral d'accorder aux Métis le même statut que les Premières nations et les Inuits dans les réserves. Les enfants métis qui ne bénéficient pas d'une infrastructure de soins de santé similaire permettant d'exécuter les programmes et les services destinés à d'autres enfants autochtones reçoivent des services de santé non assurés. Les enfants métis ont accès aux services courants; cependant, peu d'attention, voire aucune, est portée aux besoins culturels ou géographiques.

Bien qu'il y ait un manque de données cohérentes fondées sur des preuves, en général nous savons que l'étendue de l'exploitation sexuelle est alarmante. Par exemple, selon le coordinator in Manitoba has reported that at least 70 per cent of sexually exploited children and youth in the province are Aboriginal.

Metis community workers report that most adults involved in the sexual exploitation industry report that their victimization began at a very young age; as young as eight or nine years of age. The majority of Metis children and youth who are victimized by sexual exploitation are female; however, there is growing awareness of the sexual exploitation of boys and transgendered youth.

A qualitative study of Metis people trapped in the sexual exploitation industry was recently undertaken through the Metis Survivor Family Wellness Program of the Manitoba Metis Federation. This program aims to ensure that Metis children who attend residential and day schools are not the forgotten children of the forgotten schools. The study estimates that about 87 per cent of people trapped in the sexual exploitation industry in Manitoba are of Aboriginal descent. Of those, nearly half are Metis. Seventy people trapped in the industry were interviewed in Winnipeg and in Thompson, where the RCMP indicates the majority of these people were under the age of 18.

Mr. Chartier: Promising practices in addressing child exploitation are those undertaken by the Metis community itself. A leading practice is the legislated provincial government devolution of child welfare jurisdiction, such as that established with the Métis Child and Family Services Authority under the governance of the Manitoba Metis Federation.

Ms. Cyr can elaborate on the issues the Métis Child and Family Services Authority is addressing through initiatives such as the program that provides outreach to sexually exploited and high-risk children when missing from their homes or placements. Preventive programs aimed at the building of positive, healthy relationships, such as the Circle of Care program being delivered in Manitoba, are needed across the Metis homeland.

The Métis Child and Family Services Society in Edmonton was formed in 1984 by concerned Metis citizens. This organization is involved in human trafficking research and delivers family violence and street outreach programs to about 15 youth at any given time. These practices are promising but need to be taking place on a much larger scale and in a consistent, community-led manner to really impact on the scope and prevalence of the problems.

Clearly, improving supports and access to services for Metis children and families is part of the solution. However, broader inequities indeed require broad-based changes to public policy, including a consistent distinctions-based approach such as that at the core of the Métis Nation Protocol signed with Minister Strahl, the federal interlocutor, in September of 2008.

coordonnateur provincial des questions relatives à l'exploitation sexuelle des jeunes au Manitoba, au moins 70 p. 100 des enfants et des jeunes exploités sexuellement dans la province sont autochtones.

Selon les travailleurs communautaires métis, la plupart des adultes plongés dans l'industrie de l'exploitation sexuelle déclarent qu'ils ont commencé à être des victimes à un très jeune âge, aussi jeunes que huit ou neuf ans. La plupart des enfants et des jeunes métis qui sont victimes d'exploitation sexuelle sont des femmes; cependant, nous sommes de plus en plus conscients de l'exploitation sexuelle de garçons et de jeunes transgenres.

Une étude qualitative des Métis pris au piège dans l'industrie de l'exploitation sexuelle a récemment été menée dans le cadre du Metis Survivor Family Wellness Program de la Fédération des Métis du Manitoba. Ce programme a pour objet de s'assurer que les enfants métis qui ont fréquenté des pensionnats et des écoles de jour ne sont pas les enfants oubliés des écoles oubliées. Selon l'étude, environ 87 p. 100 des gens qui sont pris au piège dans l'industrie de l'exploitation sexuelle au Manitoba sont de descendance autochtone. Parmi eux, près de la moitié sont Métis. On a interrogé 70 personnes prises au piège dans l'industrie à Winnipeg et à Thompson, et la GRC a indiqué que la plupart d'entre elles étaient âgées de moins de 18 ans.

M. Chartier: Les pratiques prometteuses pour régler l'exploitation des enfants sont celles entreprises par la communauté métisse elle-même. Une pratique de premier plan est le transfert législatif des compétences du gouvernement fédéral en matière d'aide à l'enfance, comme celui qui a été établi avec la Métis Child and Family Services Authority sous la gouvernance de la Fédération des Métis du Manitoba.

Mme Cyr peut parler plus en détail des questions que la Métis Child and Family Services Authority règle au moyen d'initiatives comme le programme qui vise à sensibiliser les enfants exploités sexuellement et ceux qui courent un risque élevé de l'être s'ils disparaissent de leur foyer ou du lieu où ils sont placés. Les programmes de prévention qui visent à établir des relations positives et saines, comme le programme Circle of Care au Manitoba, sont nécessaires d'un bout à l'autre du foyer national métis.

La Métis Child and Family Services Society à Edmonton a été mise sur pied en 1984 par des citoyens métis préoccupés. L'organisation effectue des recherches sur la traite des personnes et exécute des programmes de sensibilisation à la violence familiale et à la rue destinés à environ 15 jeunes en tout temps. Ces pratiques sont prometteuses, mais pour qu'elles aient une incidence réelle sur l'étendue et la prévalence des problèmes, elles doivent être appliquées à une échelle beaucoup plus grande, être cohérentes et être dirigées par les communautés.

Il est clair que le fait d'améliorer le soutien et l'accès aux services pour les enfants et les familles métis fait partie de la solution. Toutefois, les grandes inégalités nécessitent que des changements globaux soient apportés aux politiques publiques, notamment une approche cohérente fondée sur les distinctions comme celle qui est au cœur du protocole de la Nation métisse signé par le ministre Strahl, l'interlocuteur fédéral, en septembre 2008.

In my addresses to the Senate of June 11, 2008, and in 2009, I called upon the Senate to urge the federal government to assert its jurisdictional responsibility for dealing with the Metis Nation. Specifically, I called upon the Senate to request that the Prime Minister refer to the Supreme Court of Canada the issue of whether Metis are included in section 91.24 of the Constitution Act, 1867, as was done in 1930 for the Inuit.

I also recommended mandating the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples to convene a special hearing on the implementation of federal legislation that led to the dispossession of the Metis from our lands and resources. For your reference, I have provided the clerk with a copy of my letter to the Senate following the June 11 appearance sent perhaps two weeks ago.

The constitutional gap cannot be ignored any longer. It has material, moral, political and legal implications for Metis, especially as the federal government has abdicated its responsibility in the areas of health care, education and the resolution of federal land claims processes for Metis citizens.

We recommend that the following principles be reflected in any recommendations you may adopt: equalizing health and social services for Metis, First Nations and Inuit children; enhancing collaboration between federal, provincial and Metis governments to increase involvement in the design, development and delivery of health and social services for Metis children; devolving child welfare jurisdiction to Metis governments and authorities; creating an ethical Metis-led framework that places the rights and well-being of the Metis child at its centre to guide evidence-based research and program and service delivery; and increasing financial support for Metis governments to participate in building equitable and strong research and community partnerships.

In the interests of Metis children, we need to collectively advance reconciliation by addressing long-standing issues that currently impede the full realization and advancement of our constitutionally recognized rights and freedoms. Political will at the highest level is required to drive change for Metis children in Canada.

On behalf of Metis children and families in Canada, I respectfully ask for full consideration of our recommendations. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Cyr and Mr. Chartier.

Our final witness is Ms. Tagornak.

Lorsque je me suis adressé au Sénat le 11 juin 2008 puis en 2009, je lui ai demandé d'exhorter le gouvernement fédéral à affirmer sa compétence afin de s'occuper de la Nation métisse. Plus particulièrement, j'ai prié le Sénat de demander au premier ministre de saisir la Cour suprême du Canada de la question de savoir si les Métis sont inclus à l'article 91.24 de la Loi sur la Constitution, 1867, comme ce fut le cas pour les Inuits en 1930.

J'ai également recommandé que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones reçoive le mandat de tenir une audience spéciale sur la mise en œuvre d'une loi fédérale qui a mené à la dépossession des Métis de leurs terres et de leurs ressources. À des fins de référence, j'ai donné au greffier un exemplaire de la lettre que j'ai adressée au Sénat à la suite de mon témoignage du 11 juin, lettre qui a été envoyée il y a peut-être deux semaines.

La lacune constitutionnelle ne peut plus être ignorée. Elle a des implications matérielles, morales, politiques et juridiques pour les Métis, surtout étant donné que le gouvernement fédéral a renoncé à exercer ses responsabilités dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et du règlement des revendications territoriales fédérales pour les citoyens métis.

Nous recommandons que les principes suivants figurent dans les recommandations que vous adopterez : égaliser les services de santé et les services sociaux pour les enfants métis, inuits et des Premières nations; renforcer la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et métis de façon à accroître la participation à la conception, à l'élaboration et à la prestation de services de santé et de services sociaux destinés aux enfants métis; transférer les compétences en matière d'aide à l'enfance aux gouvernements et autorités métis; créer un cadre éthique dirigé par les Métis qui met les droits et le mieux-être de l'enfant métis en son centre afin d'orienter la recherche fondée sur les preuves ainsi que la prestation des programmes et des services; et accroître le soutien financier pour les gouvernements métis afin qu'ils puissent participer à l'établissement de partenariats communautaires et de recherche forts et équitables.

Dans l'intérêt des enfants métis, nous devons oeuvrer collectivement à la réconciliation en nous attaquant aux problèmes de longue date qui freinent actuellement le plein exercice et la promotion des droits et des libertés que la Constitution nous reconnaît. Il faudra une volonté politique au plus haut niveau pour mettre en branle le changement que requiert le bien des enfants métis au Canada.

Au nom des enfants et des familles métis du Canada, je demande respectueusement que l'on prenne pleinement en considération nos recommandations. Merci.

La présidente : Merci, madame Cyr et monsieur Chartier.

Le dernier témoin que nous entendrons est Mme Tagornak.

Deborah Tagornak, Manager, Abuse Issues, Pauktuutit Inuit Women of Canada:

[The witness spoke Inuktitut.]

Dear distinguished members of the committee, it is our honour and pleasure to appear before you today. I bring greetings from our president, Rhoda Innuksuk, who cannot be here today.

Pauktuutit was incorporated in 1984 with the broad mandate to address the social, political, health and wellness priorities of Inuit women, their families and communities. Pauktuutit has a wide range of areas, including health, gender equality, abuse prevention, the protection of cultural and traditional knowledge, the environment and climate change, and economic development, to name but a few of our current priorities.

Family abuse, family violence and abuse prevention have been key priorities for Pauktuutit's membership since its incorporation. A key to Pauktuutit's success in addressing the painful and sensitive issues has been to develop and implement Inuit-specific initiatives guided and informed by Inuit and other experts. Our work is produced in Inuktitut and English and distributed through a variety of means. Radio is particularly effective in the North.

Child sexual abuse prevention has been a priority for Pauktuutit Inuit Women of Canada. Child sexual abuse was a subject rarely discussed or acknowledged by Inuit society. It was a subject that made nearly every individual uncomfortable because, in our hearts and minds, we knew it was morally and legally wrong.

Many factors unique to the North can make Inuit children vulnerable to child sexual abuse or sexual abuse and exploitation. We have experienced many extremely rapid changes to our society and communities. We have struggled as individuals, as families and as a people to adapt to outside institutions and Western economic models, such as the wage economy. Many of us are still trying to deal with the legacy of residential school abuses. I would point out that child welfare cases are three times higher than the residential school survivors in the past, and this is something we have to consider.

There is a high rate of suicide among our youth in the North, and if the suicide epidemic among our youth was happening in southern urban centres, it would no doubt be treated as a public health emergency. We also need to understand more about the specific circumstances and difficulties experienced by Inuit in urban centres across Canada.

We know that the impacts of unresolved abuse can manifest in many ways that are harmful to the individual and those closest to them. We know in our hearts but cannot yet prove through evidence that many victims of child sexual abuse are choosing to end their pain by ending their lives.

Deborah Tagornak, directrice, Problèmes d'abus, Pauktuutit Inuit Women of Canada :

[Le témoin parle Inuktitut.]

Distingués membres du comité, c'est un honneur et un plaisir pour moi de témoigner devant vous aujourd'hui. Je vous transmets les vœux de notre présidente, Rhoda Innuksuk, qui ne peut être parmi nous aujourd'hui.

La société Pauktuutit, constituée en personne morale en 1984, a le vaste mandat de se pencher sur les priorités d'ordre social, politique, de santé et de bien-être des femmes inuites, de leurs familles et de leurs communautés. Son mandat embrasse une vaste gamme de domaines, de la santé au développement économique en passant par l'égalité entre les sexes, la prévention de la violence, la protection du savoir culturel et traditionnel, l'environnement et le changement climatique, pour ne nommer que quelques-unes de ses priorités actuelles.

La violence familiale et la prévention de la violence sont au coeur des priorités des membres de la société Pauktuutit depuis sa création. L'une des clés du succès de la société Pauktuutit dans son travail sur des dossiers douloureux et délicats a été l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives proprement inuites guidées et orientées par des spécialistes inuits et autres. Notre travail est diffusé en inuktitut et en anglais par toutes sortes de moyens, dont l'un, la radio, est particulièrement efficace dans le Nord.

L'une des priorités de la société Pauktuutit Inuit Women of Canada est la prévention de la violence sexuelle contre les enfants. Ce phénomène était rarement abordé ou reconnu dans la société inuite. Il suscitait un malaise généralisé, parce que, dans nos cœurs et dans nos esprits, nous savions que c'était mal, des points de vue de la morale et de la loi.

De nombreux facteurs propres au Nord sont susceptibles d'exposer les enfants inuits à la violence sexuelle ou à la violence et à l'exploitation sexuelles. Notre société et nos communautés ont connu beaucoup de changements extrêmement rapides. Individuellement, en famille et en tant que peuple, nous nous sommes battu pour nous adapter à des institutions de l'extérieur et aux modèles économiques occidentaux, tels que l'économie basée sur les salaires. Beaucoup d'entre nous vivent encore avec les séquelles des actes de violence commis dans les pensionnats. Je voudrais souligner que les cas d'aide à l'enfance sont trois fois plus nombreux que ceux des survivants des anciens pensionnats; cela fait réfléchir.

Le taux de suicide chez les jeunes du Nord est élevé; si les centres urbains du sud connaissaient une telle épidémie de suicides chez les jeunes, on la traiterait à coup sûr comme une urgence de santé publique. Nous devons également mieux comprendre la situation et les difficultés particulières des Inuits qui résident dans les centres urbains partout au Canada.

Les conséquences des cas non résolus de violence peuvent prendre de nombreuses formes préjudiciables tant à la personne touchée et qu'à ses proches. Nous savons au fond de nous-mêmes sans pouvoir en donner la preuve que nombreux sont ceux parmi les victimes qui choisissent de mettre fin à leur souffrance en s'enlevant la vie. Pauktuutit's focused work on this issue began in 1991 when it released *No More Secrets*, the report of an Inuit child sexual abuse research and education awareness project in Northern Canada. The scope of the groundbreaking research on sexual abuse in Inuit communities was to determine its nature and extent and to find out legal reporting requirements for front-line workers.

One finding of the research was that, at that time, 85 per cent of the health care professionals, police and social workers contacted said they knew of a child who had been sexually abused or a case of abuse that had not been reported. Additional information gained from the project was that public education was the key to primary prevention. It also showed that societal attitudes contribute to child sexual abuse. In order to deal effectively with child sexual abuse, we must get to the roots of the problem.

One of the objectives of *No More Secrets* was to acknowledge the problem of child sexual abuse in Inuit communities as a first step towards healing. The publication was aimed at demystifying child sexual abuse by providing information on what it is, how widespread the problem was thought to be, what to do when a child discloses abuse, how one reports child sexual abuse and, finally, recommending ways of dealing with this problem in the North.

Ten years later, in 2001-02, Pauktuutit, with the support of the Aboriginal Healing Foundation, conducted a survey of northern organizations and individuals that provide child sexual abuse prevention services. The report recommends increasing efforts to promote awareness of child sexual abuse in northern communities to support community efforts to prevent and detect abuse and to provide healing services for survivors and offenders.

In an effort to reduce family violence generally, Pauktuutit established the Nuluaq Project in 2003 in order to bring together individuals, agencies and groups in northern regions stretching from Nunatsiavut, Labrador region; Nunavik, which is Northern Quebec; and Nunavut and Nunatsiaq in Inuvialuit settlement regions who share a common interest in preventing abuse. The three-year Nuluaq Project developed a national Inuit strategy for abuse prevention based on research and the identification of root causes, gaps in services and best practices. Pauktuutit continues to work towards implementing the recommendations from the strategy through project-based activities.

C'est en 1991 que la société Pauktuutit a commencé à s'attaquer à ce dossier particulier quand elle a fait paraître le rapport intitulé *No More Secrets*, qui rendait compte de travaux de recherche et d'éducation sur la violence à l'endroit des enfants inuits dans le nord du Canada. Cette recherche novatrice sur la violence sexuelle dans les communautés inuites avait pour objectif de déterminer la nature et l'étendue du phénomène et de définir les obligations légales pour les travailleurs de première ligne.

On a ainsi appris que, à l'époque, 85 p. 100 des professionnels de la santé, des policiers et des travailleurs sociaux contactés connaissaient un enfant qui avait été victime de violence sexuelle ou un cas de violence qui n'avait pas été signalé. Il ressortait de l'étude que l'éducation du public était la clé de la prévention primaire. Il ressortait également que les attitudes sociétales contribuaient à la perpétration de la violence sexuelle contre les enfants. Pour s'attaquer avec succès à ce problème, il faut aller à la racine du mal.

L'un des objectifs du projet *No More Secrets* était de reconnaître l'existence du problème de la violence sexuelle contre les enfants dans les communautés inuites, ce qui était le premier pas sur la voie de la guérison. Le rapport qui en était issu visait à démystifier la violence sexuelle envers les enfants en faisant connaître la nature et l'étendue probable du problème, la façon d'intervenir quand un enfant révèle qu'il est victime de violence, et le processus de signalement des cas de violence sexuelle envers un enfant; il recommandait aussi des façons de gérer ce problème dans le Nord.

Dix ans plus tard, en 2001-2002, la société Pauktuutit a effectué, avec l'appui de la Fondation autochtone de guérison, un sondage auprès d'organisations et de particuliers qui assurent des services de prévention de la violence sexuelle envers les enfants dans le Nord. Le rapport issu de ce travail préconisait une intensification des efforts de sensibilisation à la question de la violence sexuelle envers les enfants dans les communautés du Nord afin d'aider ces dernières à prévenir et à détecter les cas de violence et d'offrir des services d'aide aux survivants et aux contrevenants.

Dans un effort pour réduire la violence familiale en général, la société Pauktuutit a mis sur pied, en 2003, le projet Nuluaq, qui visait à réunir des personnes, des organismes et des groupes des régions nordiques, qui partagent le même intérêt pour la prévention de la violence, depuis Nunatsiavut, dans la région du Labrador, jusqu'au Nunavut et aux établissements de Nunatsiaq et Inuvialuit, en passant par le Nunavik, dans le Nord du Québec. D'une durée de trois ans, le projet Nuluaq a donné lieu à l'élaboration d'une stratégie inuite nationale de prévention de la violence dont les grands axes étaient la recherche et l'identification des causes profondes de la violence, les carences des services et les pratiques à adopter. La société Pauktuutit travaille toujours à la mise en œuvre des recommandations issues de la stratégie dans le cadre d'activités prenant la forme de projets.

In implementing the National Strategy to Prevent Abuse in Inuit Communities, we developed four healing modules led by Inuit for Inuit. They are the couple counsel and healing modules, someone's daughter project, community healing circle and family healing circle modules.

Most recently, in 2008-09, with funding provided by Health Canada, Pauktuutit undertook projects to adapt for use in Canada an existing child sexual abuse prevention DVD that had been produced in Greenland. The broader objectives of this project were to increase public awareness of sexual abuse of Inuit children and youth in northern communities and support community efforts to prevent and detect abuse; to promote and, whenever possible, facilitate the engagement of Inuit experts in discussions pertaining to sexual abuse of Inuit children and youth; and to promote culturally appropriate approaches in the prevention of sexual abuse of Inuit.

The film is about how sexual abuse affects all areas of a child's life, creating difficulties for the child. It will be a valuable resource for front-line workers, educators and others who may be working with children or have experienced child sexual abuse.

We would like to gratefully acknowledge Pauktuutit Child Sexual Abuse Working Group members who guided the DVD project. This multi-disciplinary group's members include representatives from the RCMP, Kativik Regional Police Force, social services, court services and Inuit organizations, as well as community local Inuit experts. We worked with Inuit and experts from northern regions as well as some urban centres in Canada. This was to seek direction and guidance for the project and to assist with developing recommendations and priorities for action. This project also allowed us to develop an initial communications strategy, including target audience and key messages.

In addition to distributing specific resources such as this *Hidden Face* DVD, broader recommendations from the working group include increasing local capacity to prevent child sexual abuse and heal those affected; developing and implementing Inuit-specific parenting workshops in all Inuit communities, including content on this issue. Mind you, we have over 53 Inuit fly-in only remote communities, and the high cost of living is horrendous, three times and sometimes four times higher than southern rates. Other recommendations are as follows: improving the availability of services for children who have been

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la violence dans les communautés inuites, nous avons créé quatre modules de ressourcement dirigés par des Inuits pour des Inuits. Ce sont le module de counseling et de guérison pour couple, le projet concernant les filles et le lien parental, le cercle de guérison communautaire et le cercle de guérison familiale.

Plus récemment, en 2008-2009, la société Pauktuutit a entrepris, à l'aide de fonds fournis par Santé Canada, des projets ayant pour objet d'adapter, en vue de leur utilisation au Canada, un DVD sur la prévention de la violence sexuelle envers les enfants qui a été produit au Groenland. Les grands objectifs de ce projet étaient de sensibiliser le public à la question de la violence sexuelle à l'endroit des enfants et des jeunes Inuits dans les communautés du Nord et de contribuer aux efforts de la communauté visant à prévenir et à détecter les actes de violence; de promouvoir et, chaque fois que possible, de faciliter la participation de spécialistes inuits aux discussions portant sur la violence sexuelle à l'endroit des enfants et des jeunes Inuits; de promouvoir des approches appropriées sur le plan culturel en matière de prévention de la violence sexuelle chez les Inuits.

Le film traite des conséquences de la violence sexuelle dans tous les domaines de la vie d'un enfant et des difficultés qu'elle lui cause. Il constituera une ressource précieuse pour les travailleurs de première ligne, et pour ceux qui sont appelés à travailler avec des enfants qui ont été victimes de violence sexuelle dans leur enfance.

Nous aimerions exprimer notre gratitude aux membres du groupe de travail sur la violence sexuelle envers les enfants de la société Pauktuutit, qui ont piloté le projet de DVD. Ce groupe multidisciplinaire réunit des gens de la GRC, du Service de police régional Kativik, des services sociaux, des services judiciaires et d'organisations inuites ainsi que de spécialistes inuits des communautés locales. Nous avons travaillé avec des Inuits et des spécialistes des régions du Nord et de certains centres urbains du Canada. Nous voulions qu'ils nous orientent et qu'ils nous guident pour la réalisation du projet et pour la formulation de recommandations et de priorités d'action. Le projet nous a également permis d'élaborer une stratégie de communication initiale, avec auditoire cible et messages clés.

Outre la diffusion de ressources particulières telles que le DVD *Hidden Face*, le groupe de travail a formulé un certain nombre de grandes recommandations, notamment sur la nécessité d'accroître la capacité locale de prévention de la violence sexuelle envers les enfants et de guérison de ceux qui l'ont subie; de concevoir et de mettre sur pied des ateliers sur le rôle parental spécifiquement inuit dans toutes les communautés inuites, dont l'un des volets portera sur la question qui nous occupe. Imaginez, il y a plus de 53 communautés inuites éloignées accessibles uniquement par la voie des airs et le coût de la vie y est épouvantable, c'est-à-dire

sexually abused; training local Inuit resource people to handle child sexual abuse; and enhancing the ability for local services to respond to possible increases in child sexual abuse reporting.

Recommendations from a relevant Pauktuutit project intended to identify gaps in services available for Inuit children who witness violence address issues including social services legislation and practice for any jurisdiction that has a significant Inuit population; children's mental health services; coordination of services; and school-based abuse prevention programs.

It is nice to see Senator Dallaire. We are a member of the Committee against the Commercial Sexual Exploitation of Children and Youth that he led.

I will be very happy to provide detailed information if anyone is interested. I would like to thank you again for inviting us to this meeting.

The Chair: Thank you to all of you for your varying perspectives. It has been extremely helpful, and there are many practical recommendations.

Senator Jaffer: I would like to hear more about the issue of trafficking, especially of children. I come from British Columbia, so my concern is how it relates to the Olympic Games. In B.C., we have observed that our government is doing a good job to ensure that women and children from outside Canada are not trafficked for the games. However, when I walk in Vancouver at night, I see more and more young Aboriginal and Metis children on our streets not receiving many services. Do you have observations about that?

Ms. Blackstock: If I may, I would turn your attention to the World Congress against Commercial Sexual Exploitation of Children. That document has a number of very good recommendations, some of which Canada has acted on, many of which they have not. Those recommendations were good when they were made, and they continue to be important, especially, as you are pointing out, at a time when so many members of the international community will be coming to Vancouver and will want to see the human rights of all children, both domestic and abroad, upheld by the host country.

Ms. Cyr: To add to that, if we look at rural and urban communities in the Prairies, most kids are either running to or running from, and the end of the line is Downtown Eastside Vancouver. As communities, we must work with the RCMP and the police and have coordinated youth strategies before they make their way out to B.C. B.C. is the end of the road for most of our youth. Having worked in the north end and with many youth through North End Women's Centre and Andrews Street Family

trois fois et parfois quatre fois supérieur à celui du Sud. Voici encore quelques recommandations : améliorer l'accessibilité des services pour les enfants qui ont été victimes de violence sexuelle; former des ressources inuites locales qui prendront en charge les cas de violence sexuelle envers les enfants; accroître la capacité des services locaux de répondre à des augmentations possibles des signalements de cas de violence sexuelle envers les enfants.

Certaines recommandations issues d'un projet de la société Pauktuutit visant à cerner les lacunes des services disponibles pour les enfants inuits qui sont témoins d'actes de violence portent sur des questions telles que la législation et la dimension pratique des services sociaux pour tout territoire où l'on compte une population inuite importante; des services en santé mentale pour les enfants; la coordination des services; des programmes de prévention de la violence dispensés dans les écoles.

C'est un plaisir de voir le sénateur Dallaire. Notre organisation est membre du Comité contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes à des fins commerciales qu'il dirigeait.

Je serai heureuse de communiquer de l'information détaillée à tous les intéressés. Je voudrais vous remercier encore une fois de nous avoir invités à cette réunion.

La présidente : Je vous remercie tous de nous avoir présenté vos points de vue si divers. L'exercice a été extrêmement utile et il en est ressorti de nombreuses recommandations pratiques.

Le sénateur Jaffer: J'aimerais en entendre davantage sur la question du trafic, en particulier du trafic des enfants. Je viens de la Colombie-Britannique et je suis soucieuse de connaître le lien qu'on peut faire entre ce phénomène et les Jeux olympiques. En Colombie-Britannique, nous avons pu voir que notre gouvernement fait du bon travail quand il s'agit de faire en sorte que les femmes et les enfants provenant de l'extérieur du Canada ne fassent pas l'objet de trafic pendant les jeux. Mais quand je circule à pied dans les rues de Vancouver le soir, je vois de plus en plus de jeunes enfants autochtones et métis pour lesquels il n'y a pas beaucoup de services. Pouvez-vous nous faire part de vos commentaires à ce sujet?

Mme Blackstock: Si je puis me permettre, j'aimerais attirer votre attention sur le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Vous trouverez dans ce document un certain nombre de très bonnes recommandations auxquelles le Canada a donné suite dans certains cas et dans d'autres, non. Ces recommandations étaient valables lorsqu'elles ont été faites et elles conservent leur importance, surtout, comme vous l'avez souligné, à un moment où tant de représentants de la communauté internationale afflueront à Vancouver en escomptant que le pays hôte protège les droits humains de tous les enfants, ceux du Canada et ceux d'ailleurs.

Mme Cyr: Pour aller dans le même sens, les enfants des communautés rurales des Prairies font l'aller-retour entre chez eux et le Downtown Eastside de Vancouver. Nos communautés doivent travailler de concert avec la GRC et les forces policières et se doter de stratégies coordonnées à l'égard des jeunes avant que ceux-ci ne partent pour la Colombie-Britannique. Pour la plupart de nos jeunes, la Colombie-Britannique est la fin de la route. Pour avoir travaillé dans le quartier nord et avec de nombreux jeunes au North

Centre, I know many good resources and networks already exist. We often struggle with the lack of funding and the lack of larger coordination, particularly with the sexual exploitation outreach workers. It involves trying to work with these youth before they run away, before they go out to Vancouver. Once they get there, they get lost in the Downtown Eastside. There are many harm reduction sites and organizations out there, but our kids are not necessarily connecting to them. It needs to start at home in our communities.

Senator Jaffer: My next question is about missing children. What is your experience with the terrible phenomenon we have of so many missing Aboriginal people and children, especially in my province?

Ms. Blackstock: I, too, come from the British Columbia, from the Gitxsan Nation, which is right in the middle of that horrible Highway of Tears. In some ways we absolutely need to prioritize the investigation of any case when there is a missing girl, woman, young man or man in this country.

Before that, to echo the point, we can do much in prevention. Many of these children are leaving their reserves because they cannot get equitable services. They have been denied an education that is adequate; they have been put in child welfare care at rates three times those of residential schools; and there is a lack of investment in culture and education plans. Then we all stand back and wonder why First Nations kids are so to disproportionately represented amongst missing children.

The answer is that because we have not invested equally in those children, we are getting unequal results, and as a country, we must embrace that. If we want to complain and authentically express concern about the fact that only three out of 10 First Nations kids graduate from high school, let us at least give them the same opportunity to get good education funding as every other child. We can mess around with many other types of symptomatic treatments, but it is fundamental that we get to the cause of this, and the cause is inequality and it needs to be addressed.

Senator Poy: I will follow up with what you just said, Ms. Blackstock, about inequality of federal funding. What you covered was only on-reserve, so when the children are not happy with being on reserves and they leave, do they then get into the regular community services? Is that how it works? Would it not be better for them then if they leave the reserve and have schooling like everyone else? I am a little puzzled about that.

Ms. Blackstock: I do not think any child in Canada should have to leave their home and family to get a good education. You are remote in Canada only to the degree that the governments do not find diamonds, oil or forest products on your land. Our greatest natural resource is our children, of any racial or cultural group. These children simply want to be educated with the same

End Women's Centre et au Andrews Street Family Centre, je sais qu'il existe déjà beaucoup de ressources et de réseaux de qualité. Nous devons souvent composer avec le manque de fonds et l'absence d'une coordination élargie, en particulier avec les travailleurs des services d'intervention en matière d'exploitation sexuelle. Il s'agit de travailler avec les jeunes avant qu'ils fuguent, avant qu'ils partent pour Vancouver, car une fois là, ils disparaissent dans le quartier Downtown Eastside. Il existe de nombreux centres et organismes de réduction des méfaits là-bas, mais nos enfants ne sont pas forcément en contact avec eux. Il faut commencer à la maison, dans nos communautés.

Le sénateur Jaffer: Ma prochaine question concerne les enfants disparus. Que savez-vous de ce terrible phénomène, la disparition de nombreux Autochtones et enfants autochtones, dans ma province en particulier?

Mme Blackstock : Je viens moi aussi de la Colombie-Britannique; je suis de la nation Gitxsan, qui se trouve en plein milieu de l'horrible « route des pleurs ». Il faut absolument faire une priorité de l'investigation de tout cas de disparition d'une fille, d'une femme, d'un jeune homme ou d'un homme dans ce pays.

Mais avant, en rapport avec la question, il y a beaucoup à faire au niveau de la prévention. Nombreux sont les enfants qui quittent la réserve parce qu'ils sont incapables d'obtenir des services équitables. Ils se sont vu refuser une éducation adéquate; ils ont été placés en régime d'aide sociale à l'enfance dans des proportions qui représentent trois fois celles des enfants des pensionnats; l'investissement dans la culture et les régimes d'éducation fait défaut. Et après on se demande pourquoi les enfants des Premières nations sont surreprésentés parmi les enfants disparus.

La réponse, c'est que nous n'avons pas investi à part égale dans ces enfants et que les résultats de cette incurie sont marqués au coin de l'inégalité; en tant que pays, nous devons prendre conscience de cette réalité. Tant qu'à se plaindre et à vouloir nous soucier véritablement du fait que trois enfants des Premières nations sur 10 seulement mènent à terme des études de niveau secondaire, donnons-leur au moins la chance de bénéficier d'une éducation correctement financée comme tout autre enfant. On peut bien s'essayer à mettre en place toutes sortes d'autres traitements des symptômes, mais il est essentiel d'aller à la racine du mal, c'est-à-dire l'inégalité, et c'est à elle qu'il faut s'attaquer.

Le sénateur Poy: J'aimerais enchaîner sur ce que vous venez de dire, madame Blackstock, au sujet de l'inégalité du financement fédéral. La réalité que vous avez décrite ne s'observe que dans les réserves. Quand les enfants n'y sont pas heureux et qu'ils s'en vont, est-ce qu'ils relèvent alors des services communautaires réguliers? Est-ce ainsi que ça fonctionne? Ne vaudrait-il pas mieux pour eux, s'ils quittent la réserve, d'aller à l'école comme tout le monde? Je suis un peu perplexe.

Mme Blackstock: À mon avis, jamais un enfant ne devrait être obligé de quitter son foyer et sa famille pour avoir une éducation de qualité au Canada. Vous vivez dans une région éloignée au Canada seulement dans la mesure où les gouvernements ne trouvent ni diamants, ni pétrole, ni produits forestiers sur votre terre. Nos enfants, quels que soient leur race ou le groupe culturel

opportunity as every other Canadian child. It is the duty of the federal government to ensure that that is comparable. It is not only something that First Nations believe; it is enshrined in the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Do we ask one racial group of children to leave their ancestral homes and the comfort of their community and families simply to get a good education? Is that the standard we want in a wealthy country such as Canada? That is an untenable choice, one not given to any other group in this country.

If we were to say today as a government that some other racial group of people would have to relocate to educate their children to the same standard of other Canadians, there would be an outrage, and there should be. That is the situation we are confronting with First Nations children. This government can afford equality. I am not sure that, morally, it can afford inequality, but that is what it has been pedaling over the last 140 years.

Senator Poy: I would agree with you that, morally, it is totally wrong. Is that why some of the parents and whole families move out of reserves, for exactly that reason?

Ms. Blackstock: That is exactly it. We found, too, that those families then are away from the places where they can learn their language and hold onto their culture. You are in a Catch-22 as a First Nations family: Do I want to give my child the same education and child welfare services as every other child? If I want to do that, I have to leave those envelopes that preserve our culture and heritage. It should not be a choice; it should be a "yes, and," in my view.

Senator Poy: Thank you. I have a question about the Metis Nation. I have never quite understood what makes a person a Metis. Do you say that I am a Metis because of a certain percentage of Aboriginal blood? How does one become a Metis?

Mr. Chartier: That is a very good question.

The Chair: I believe you have answered this before; therefore, you are well equipped to do so.

Mr. Chartier: It is a question that is posed very often. It is not mixed ancestry because — not to offend anyone — the vast majority of people who are covered by the Indian Act would be Metis if you go by people of mixed ancestry are Metis. It is more than that; it is a culture, a people, and it is based on history. The Metis are a new people in this country, some 400 years old or thereabouts. They did emerge as a people with a history of political consciousness, a geographic homeland that I enumerated, and one is born into it.

auxquels ils appartiennent, sont notre plus grande ressource naturelle. Ils veulent simplement recevoir l'éducation à laquelle ont droit tous les autres enfants canadiens. Il est du devoir du gouvernement fédéral de veiller à ce qu'ils bénéficient d'une éducation comparable. Ce n'est pas là seulement l'avis des Premières nations; c'est un droit inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Faut-il demander aux enfants appartenant à un groupe racial de quitter leur foyer ancestral et le réconfort de leur communauté et de leur famille tout simplement pour avoir accès à une éducation de qualité? Est-ce ainsi que l'on veut que les choses se passent dans un pays riche comme le Canada? C'est un choix intenable qu'aucun autre groupe de ce pays n'a à faire.

S'il fallait que le gouvernement dise aujourd'hui que les membres d'un groupe racial donné doivent aller s'installer ailleurs pour que leurs enfants aient accès à une éducation comparable à celle des autres Canadiens, ce serait un scandale, et à juste titre. Telle est pourtant la situation pour les enfants des Premières nations. Le gouvernement peut se permettre de pratiquer l'égalité. Je ne suis pas sûr que, moralement, il puisse se permettre de maintenir l'inégalité, mais c'est ce qu'il fait depuis 140 ans.

Le sénateur Poy: Je reconnais avec vous que c'est moralement condamnable. Est-ce la raison pour laquelle les parents et des familles entières quittent les réserves?

Mme Blackstock: Oui, exactement. Nous avons également constaté que ces familles sont coupées des endroits où elles pourraient apprendre leur langue et préserver leur culture. C'est la quadrature du cercle pour une famille des Premières nations: est-ce que je veux que mon enfant ait accès à la même éducation et bénéficie des mêmes services d'aide à l'enfance que n'importe quel autre enfant? Si oui, je dois quitter ces cocons où sont préservés notre culture et notre patrimoine. Pour moi, il ne devrait pas être nécessaire de faire un tel choix, il faudrait que ce soit « oui, et en plus... ».

Le sénateur Poy: Merci. J'ai une question au sujet de la Nation métisse. Je n'ai jamais bien compris ce qui fait d'une personne un Métis. Se dit-on Métis parce qu'on a un certain pourcentage de sang autochtone? Qu'est-ce qui fait de vous un Métis?

M. Chartier: C'est une très bonne question.

La présidente : Ce n'est pas la première fois qu'on vous la pose. Vous êtes donc bien placé pour y répondre.

M. Chartier: C'est une question qu'on pose en effet très souvent. Ce n'est pas une question d'ascendance mixte parce que — sans vouloir offenser personne — l'immense majorité des personnes visées par la Loi sur les Indiens seraient des Métis si on retenait cette définition d'ascendance mixte. C'est plus que cela; c'est une culture, un peuple dont les racines plongent dans l'histoire. Les Métis forment un peuple nouveau dans ce pays, un peuple dont les origines remontent à quelque 400 ans. Ils en sont venus à former un peuple ayant une histoire, une conscience politique, et une aire géographique qui constitue la patrie que j'ai décrite; et on en fait partie de naissance.

Of course, yes, there are many people with mixed ancestry who have fallen through the cracks who may not currently belong to their home community, like the Cree Nation or the Ojibwa people or whomever, and they still need to find their way. Hopefully some day soon that will be corrected, but the Metis are a distinct people with distinct rights, distinct geographic territory and distinct issues.

That is why we propose distinct solutions through distinct processes that address the Metis Nation specifically; it does not help us when there is an Aboriginal general policy, because invariably the Metis Nation citizens fall through the cracks, and we need to resolve that particular issue.

I try to address that in this and also in the letter to the Senate where I have asked the Senate to pass a motion requesting the Prime Minister to refer the issue of section 91.24, which is part of the 1867 Constitution, whereby the federal government has jurisdiction for Indians and lands reserved for the Indian people. "Indian" there is used as a generic term today, meaning Aboriginal peoples, but because of federal policy, being that Metis are not covered under section 91.24, Metis are a provincial responsibility; in the province Metis are a federal responsibility, so we are into this political football, and we need to resolve that.

The Metis are a specific people and it is not merely that anyone of mixed ancestry is Metis.

Senator Poy: When you talk about equalizing health and social services for Metis, Metis can live anywhere in Canada, so if you go for social services or health services, you access the same health services like everyone else; or am I wrong? Perhaps I do not understand.

Mr. Chartier: Metis cannot live anywhere they want in Canada. For example, they cannot live on First Nations home territory, so that is an exception.

Metis can live like any other person in Canada. They can live in any centre that is open to any citizen within Canada. Yes, that is true. Metis, like anyone else, can access programs and services generally available to Canadians, but by and large often either they are not adequate or the availability is not there for various reasons, such as language or other reasons. The truth of the matter is Metis cannot live in their home territory. We cannot go and say that we are demarcating this territory as our traditional homeland, because Canada supposedly has extinguished our rights to live on that particular territory and has dispossessed us of our lands, so we do not have that choice.

Yes, basically the federal position is that Metis can access provincial programs and services like any other Canadian, or any federal program that is available to every Canadian, but again, by and large, the Metis fall through the cracks. Like the H1N1 virus, for example: many of our communities have no health care

Naturellement, c'est vrai qu'il y a beaucoup de gens d'ascendance mixte qui sont passés entre les mailles du filet et qui sont peut-être actuellement coupés de leur communauté propre, comme la Nation crie ou le peuple ojibwa, et il leur faut toujours trouver leur appartenance. Espérons que la situation sera bientôt corrigée, mais les Métis forment un peuple distinct qui a des droits, un territoire géographique et des problèmes distincts.

C'est pourquoi nous proposons diverses solutions mises en œuvre au moyen de processus distincts qui concernent spécifiquement la Nation métisse. Une politique générale visant les Autochtones n'est pas utile pour nous parce que les membres de la Nation métisse tombent invariablement dans les failles de celle-ci. Nous devons résoudre ce problème.

J'ai essayé d'aborder cette question dans ça et dans la lettre que j'ai envoyée au Sénat. Dans cette lettre, j'ai demandé au Sénat d'adopter une motion pour demander au premier ministre de se référer à l'article 91.24 de la Constitution de 1867 dans lequel il est stipulé que le gouvernement fédéral a la compétence de légiférer sur les Indiens et les terres réservées aux Indiens. Le terme « Indien » est un terme utilisé de nos jours de manière générique pour faire référence aux « peuples autochtones ». Cependant, en raison de la politique fédérale en vertu de laquelle les Métis ne sont pas visés par l'article 91.24, leur sort relève donc des gouvernements provinciaux. Dans la province, les Métis relèvent du gouvernement fédéral. On se retrouve donc au milieu d'une joute politique et nous devons résoudre ce problème.

Les Métis sont un peuple particulier; ce ne sont pas toutes les personnes d'ascendance mixte qui peuvent être appelées Métisses.

Le sénateur Poy: Lorsque vous parlez d'égaliser les services de santé et les services sociaux pour les Métis, il faut tenir compte du fait que les Métis peuvent vivre n'importe où au Canada. Par conséquent, lorsque vous avez besoin de services sociaux ou de services de santé, vous avez donc accès aux services offerts à toute autre personne. Ai-je tort? Peut-être que je ne comprends pas.

M. Chartier: Les Métis ne peuvent vivre partout où ils veulent au Canada. À titre d'exemple, ils ne peuvent pas vivre sur le territoire de peuples des Premières nations. C'est donc une exception.

Les Métis peuvent vivre comme toute autre personne au Canada. Ils peuvent vivre dans tout centre ouvert à tout citoyen canadien. Oui, c'est vrai. Les Métis, comme toute autre personne, peuvent avoir accès aux programmes et aux services généralement offerts aux Canadiens, mais dans l'ensemble, ces services sont souvent inadéquats ou non disponibles pour une raison ou une autre, notamment la barrière linguistique. La vérité, c'est que les Métis ne peuvent vivre dans leur propre territoire. On ne peut commencer à dire que nous allons délimiter ce territoire pour en faire notre terre traditionnelle parce que le Canada a prétendument décrété l'extinction de notre droit de vivre sur ce territoire en particulier et nous a dépossédés de nos terres. Nous n'avons donc pas ce choix.

Oui, le gouvernement fédéral est d'avis que les Métis doivent avoir accès aux programmes et aux services provinciaux comme tout autre Canadien, ou à tout programme fédéral offert à chaque Canadien, mais encore une fois, et de façon générale, les Métis semblent passer entre les mailles du filet. Prenons l'exemple du services where our people can go for inoculations, so we have to go to the nearest city. If you cannot afford to get there, how will you get this inoculation? The current federal position is that they are not going to deal specifically with the Metis but they are prepared to provide money so we can inform people how they can go about getting their inoculation. We do not get many of the services provided by the First Nations and Inuit Health Branch, for example, or the national alcohol and drug abuse program. We are shut out of that completely.

To say we have the privilege of being Canadian citizens and can access what other Canadians can access is really not a solution to the social and economic problems encountered by our people.

Senator Poy: You are saying that if you are not living in major cities, you are living in the countryside; you do not have the same access of health care and social services. Is that what you are implying if you are outside of the major centres?

Mr. Chartier: That is only one of the issues that our people face, yes. That is one, but only one.

Ms. Cyr: I would like to add to the piece around social services and why they are not as available to Metis people. Concerning the provincial government, because we are under their mandate, we have 12 per cent of the provincial caseload. However, the federal government holds up the provincial government in order to negotiate federal dollars, and because we are under the umbrella of Aboriginal people we are at the whim of that negotiation. However, we do not benefit at all from that money. Therefore our child welfare system is held up because we are under four different authorities in the province. We have devolved our child welfare system so it is under the Metis governance, and because other negotiations go on, we are at that whim. To give you a perfect example, our system right now is this very day short 65 positions that are underfunded and has caseloads of 67, 57, 38 for permanent service workers and for family service workers. There is a crisis going on here with the Metis people, and the access is not the same. It may be perceived as being so, but it just is not.

Senator Dallaire: Madam Chair, how much time do we have?

The Chair: We are coming close to the end, but start out and we will see how it goes.

Senator Dallaire: I have 17 questions to start with.

The Chair: Perhaps we could get to the questions and we could then use our time, so please start with your questions and see how we will go.

Senator Dallaire: I will not object, but simply say that I think we would want them to maybe consider coming back.

The Chair: We always have that option.

virus H1N1: dans bon nombre de nos communautés, on ne trouve aucun lieu de vaccination. Nous devons donc aller nous faire vacciner dans la ville la plus proche. Si on n'a pas les moyens de s'y rendre, comment serons-nous vaccinés? À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral ne veut pas traiter particulièrement avec les Métis, mais il est prêt à fournir de l'argent afin que nous puissions informer nos membres au sujet de la vaccination. Par exemple, on ne reçoit que quelques-uns des nombreux services fournis par la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits et des services offerts dans le cadre du programme national de lutte contre l'abus d'alcool et des drogues. Nous sommes entièrement tenus à l'écart de ça.

Dire que nous avons le privilège d'être citoyens canadiens et de pouvoir accéder aux services auxquels les autres Canadiens ont accès n'est pas vraiment une solution aux problèmes sociaux et économiques de notre peuple.

Le sénateur Poy: Vous dites que si vous ne vivez pas dans de grosses villes, vous vivez à la campagne. Vous n'avez pas le même accès aux services de soins de santé et aux services sociaux. N'estce pas ce à quoi on doit s'attendre quand on habite à l'extérieur des grands centres urbains?

M. Chartier: C'est un des problèmes auxquels est confronté notre peuple, oui. C'en est un, mais seulement qu'un.

Mme Cyr: J'aimerais aborder la question des services sociaux et la raison pour laquelle ils ne sont pas offerts aux Métis. En ce qui concerne le gouvernement provincial dont nous relevons, on traite 12 p. 100 des cas provinciaux. Cependant, le gouvernement fédéral soutient le gouvernement provincial afin de négocier l'argent du fédéral. Puisque nous entrons dans la catégorie des Autochtones, nous sommes soumis aux caprices de cette négociation. Cependant, nous ne profitons pas du tout de cet argent. Comme nous relevons de quatre autorités provinciales distinctes, notre régime d'aide à l'enfance est donc paralysé. Nous avons transféré le pouvoir de notre régime d'aide à l'enfance afin qu'il relève de la gouvernance métisse, mais comme d'autres négociations sont en cours, nous sommes soumis à ces caprices. Pour vous donner un exemple parfait, à l'heure actuelle, 65 postes de notre régime sont sous-financés, et les travailleurs des services permanents et des services à la famille ont 67, 57 et 38 cas. Il v a une crise en cours ici avec les Métis et l'accès aux services n'est pas le même. Il peut sembler l'être, mais ce n'est pas le cas.

Le sénateur Dallaire : Madame la présidente, combien de temps avons-nous?

La présidente : Nous arrivons à la fin, mais commencez et nous verrons comment ça se déroule.

Le sénateur Dallaire : J'ai 17 questions pour commencer.

La présidente : Nous pourrions peut-être passer aux questions, puis utiliser notre temps. Veuillez donc commencer à poser vos questions et nous verrons comment ça se déroule.

Le sénateur Dallaire : Je ne m'opposerai pas, mais j'aimerais simplement souligner qu'il pourrait être utile de penser à les réinviter.

La présidente : Nous avons toujours cette possibilité.

Senator Dallaire: Good. That is all I wanted to hear.

Ms. Blackstock, do you believe that the way you have expressed the situation in regards to the First Nations people, and maybe by extension aspects of the Aboriginal people on the whole, is that in fact the government policies attempt to trick you through a sort of assimilation into mainstream Canada by not wanting to provide you with the capabilities of meeting the minimum standards we expect from everyone else?

Ms. Blackstock: We have said the Government of Canada is racially discriminating against First Nations children by consciously providing them with a lesser standard of child welfare funding. A year after the apology for residential schools, which was warmly welcomed and much needed, the Government of Canada has assigned the residential school division of Justice Canada to fight this case against First Nation children. They are spending thousands of taxpayer dollars to fight the case, instead of dealing with the problem.

If we are successful in this tribunal, as I hope we will be, there is not a dime in there for my organization or the Assembly of First Nations, AFN. We do not want any monies out of this. We simply want these kids to be treated equally.

I walk past that war memorial every day on my way to work, and I think about my uncle who fought in World War II. He fought for the values of equality, justice and freedom. Why do we fight those wars if we will not even give those values to vulnerable kids in our own country? I do not understand it. It has to be changed.

If Canada wants healthy Metis, First Nations and Inuit children, they need to invest in adequate, equitable, culturally based services, end of story. If they do not, then there will be hearings like this in another 20 years, and I would beg to say perhaps another government apology for the wrongdoing that is currently being done as we sit around this table.

Senator Dallaire: You have indicated that we do not need to study the situation in regards to the sexual exploitation of Aboriginal children because that has been studied to death already and there is a whole whack of solutions out there. What is your analysis of those solutions, inasmuch as they have not been implemented?

Ms. Blackstock: I have not looked at them systematically. We have looked at it in regards to the Convention on the Rights of the Child looking back to 2003. In general, I would guesstimate that 20 per cent of recommendations are ever implemented. Most of those are not the substantive ones.

Le sénateur Dallaire: Bien. C'est tout ce que je souhaitais entendre.

Madame Blackstock, croyez-vous que la manière dont vous avez exposé la situation concernant les peuples des Premières nations, et peut-être, par extension, des aspects particuliers aux Autochtones, suggère en fait que les politiques gouvernementales tentent de vous embobiner par une sorte d'assimilation au courant canadien principal en ne vous donnant pas les moyens de satisfaire aux normes minimales auxquelles on s'attend de tous?

Mme Blackstock: Nous avons dit que le gouvernement du Canada fait de la discrimination raciale envers les enfants des Premières nations en leur octroyant consciemment un financement d'aide à l'enfance qui est inférieur aux normes établies. Un an après les excuses formulées pour les mauvais traitements infligés dans les pensionnats, qui ont été chaudement accueillies et nécessaires, le gouvernement du Canada a demandé à la Division des pensionnats de Justice Canada d'avoir gain de cause contre les enfants des Premières nations. Il dépense des milliers de dollars des contribuables pour avoir gain de cause au lieu de composer avec le problème.

Si nous avons gain de cause à ce tribunal, ce que j'espère, mon organisation et l'Assemblée des Premières Nations, l'APN, ne toucheront pas un seul sou. Nous ne voulons pas faire de l'argent avec cette histoire. Nous souhaitons simplement que ces enfants soient traités équitablement.

Je passe devant le monument aux morts tous les jours en me rendant au travail, et je pense à mon oncle qui a combattu lors de la Seconde Guerre mondiale. Il s'est battu pour l'égalité, la justice et la liberté. Pourquoi combattons-nous dans toutes ces guerres si nous ne faisons même pas preuve de ces valeurs à l'égard d'enfants vulnérables de notre propre pays? Je ne comprends pas. Ça doit changer.

Si le Canada veut que les enfants des peuples métis, des Premières nations et inuits grandissent en santé, il doit investir dans des services adéquats et équitables fondés sur la culture, point final. S'il ne le fait pas, il y aura encore des audiences comme celle-ci dans 20 ans, et je miserais même sur le fait que peut-être d'autres excuses du gouvernement seront faites pour les actes répréhensibles qui sont perpétrés à l'heure actuelle.

Le sénateur Dallaire: Vous avez dit que nous n'avons pas à étudier la situation en tenant compte de l'exploitation sexuelle des enfants autochtones parce que cela a déjà été étudié à fond et qu'il existe une foule de solutions. Quelle est votre analyse de ces solutions, dans la mesure où elles n'ont pas été mises en œuvre?

Mme Blackstock : Je ne les ai pas examinées systématiquement. Nous les avons examinées en 2003 en tenant compte de la Convention relative aux droits de l'enfant. De manière générale, j'estimerais que 20 p. 100 des recommandations n'ont jamais été mises en œuvre. La plupart d'entre elles ne sont pas concrètes.

The substantive recommendations would deal with the drivers that result in sexual exploitation: dealing with poverty; dealing with lack of educational opportunities; dealing with the importance of cultural and language enrichment. Those things remain outstanding.

It is easy to put out a glossy brochure or a book, but it does not do much for the experience of children and their families right now who are being sexually exploited. We have a duty to deal with those recommendations.

One thing I commend to the committee is having the committee clerk survey those recommendations and set in place a monitoring activity so we can ensure that the good things already developed get implemented and we are not re-studying things to come up with the same set of recommendations.

Senator Dallaire: That should be a two-way street. I think it would be most worthy of the Aboriginal peoples to hold us accountable for having produced all those recommendations and publicly indicate whether we have actually attempted to implement them or not. It should be done on both sides. You should be out there beating the bushes to raise that awareness.

I come to the dimension of sexual exploitation on-reserve or in isolated areas covering the Inuit. I have interviewed Inuit men who have said there is no such thing as sexual exploitation amongst the Inuit. I have also heard that from a gentleman in Darfur of a particularly religious background, and we know the massive violations there.

In the cultural backdrop, which is strong within the Aboriginal peoples, how did this shift to exploitation of children happen? That is to say, is it a more modern phenomenon than it was 20 or 40 years ago? Is it because poverty is more difficult?

Ms. Tagornak, you have indicated that your people are having a hard time adjusting to modernism and so on. Has something shifted within the Aboriginal peoples, particularly considering the statistics that they are potentially young males who have moved them more towards the exploitation of Aboriginal girls in particular?

Ms. Tagornak: Thank you for that question, Senator Dallaire. There are two things that we deal with as Inuit. There are Inuit from northern, isolated, fly-in communities where there is hardly any sexual exploitation. However, with this technology there are some areas that we need to do research on to really identify and figure out to what extent there is child sexual exploitation in northern communities.

For those Inuit brought up in the North who have to go to southern centres — for medical purposes, to further their education or to flee a violent situation — that is a big culture shock for them. Coming from a small, isolated community, it is difficult to adjust to a major city.

Des recommandations concrètes tiendraient compte des facteurs qui résultent de l'exploitation sexuelle : la pauvreté, le manque d'occasions d'études ainsi que l'importance de l'enrichissement culturel et linguistique. Ces choses demeurent en suspens.

Il est facile de publier une brochure sur papier glacé ou un livre, mais ce genre de choses n'aide pas vraiment les enfants qui sont actuellement victimes d'exploitation sexuelle et leur famille. Nous avons l'obligation de composer avec ces recommandations.

Je recommande au comité de demander au greffier de recueillir des données sur ces recommandations et de mettre en place une activité de surveillance afin que nous puissions nous assurer que les choses utiles déjà élaborées soient mises en œuvre et que nous n'ayons pas à réexaminer les choses pour en arriver aux mêmes recommandations.

Le sénateur Dallaire: Cela devrait être bidirectionnel. Je crois qu'il serait plus utile pour les peuples autochtones de nous tenir responsables d'avoir élaboré toutes ces recommandations et d'avoir mentionné publiquement si nous avions tenté ou non de les mettre en œuvre. Ce devrait être fait des deux côtés. Vous devriez faire l'impossible pour sensibiliser davantage les gens.

J'ai examiné la dimension de l'exploitation sexuelle sur les réserves ou dans des régions isolées auprès de la population inuite. J'ai interviewé des hommes inuits qui ont dit qu'il n'y avait pas d'exploitation sexuelle chez les Inuits. J'ai également entendu ce commentaire d'un monsieur du Darfour issu d'une religion particulière, alors que nous connaissons très bien les viols massifs qui s'y déroulent.

Dans le contexte culturel, qui est fort au sein des peuples autochtones, comment ce changement envers l'exploitation des enfants est-il survenu? Ça revient à dire, est-ce un phénomène plus moderne qu'il y a 20 ou 40 ans? Est-ce parce que la pauvreté est plus difficile?

Madame Tagornak, vous avez indiqué que votre peuple a de la difficulté à s'ajuster au modernisme, et cetera. Est-ce que quelque chose a changé au sein des peuples autochtones, particulièrement en ce qui a trait aux statistiques voulant qu'il y aurait potentiellement de jeunes hommes qui exploiteraient de jeunes filles autochtones en particulier?

Mme Tagornak: Merci pour cette question, sénateur Dallaire. En tant qu'Inuits, il y a deux choses avec lesquels nous devons composer. Il y a les Inuits du Nord, qui sont isolés et qui vivent dans des collectivités accessibles uniquement par avion où il n'y a pratiquement pas d'exploitation sexuelle. Cependant, avec cette technologie, nous devons des recherches dans certains secteurs pour réellement déterminer et comprendre dans quelle mesure on retrouve des activités d'exploitation sexuelle des enfants dans les collectivités du Nord.

Pour ces Inuits élevés au Nord qui se sont rendus dans des centres au sud — pour des raisons médicales, pour approfondir leurs études ou pour se sortir d'une situation de violence —, c'est un énorme choc culturel. Quand on provient d'une petite collectivité isolée, il est difficile de s'ajuster à une grande ville.

About 2,600 Inuit live in Ottawa, but we still need to do research as to how many Inuit are living outside of their associated communities. We need to figure out how many people are living in Montreal, St. John's or Vancouver. There is hardly any concrete evidence about how many Inuit are living in urban centres.

Having said that, in the census or any statistical research, Inuit are clumped into First Nations or other Aboriginal. It makes it very difficult to figure out the distinct groups. Much work needs to be done.

Unfortunately we do not have any numbers on Inuit living in urban centres in each of the provinces in Canada other than some parts of urban centres.

Senator Dallaire: Thank you very much.

Ms. Blackstock, with respect to non-status and non-reserve First Nation people, what is the state of affairs within that group in regards to being more or less targeted by trafficking and also sexual exploitation?

Ms. Blackstock: I reiterate what you heard from Statistics Canada: There are very poor statistics, disaggregated in any way, on Aboriginal people.

We know from the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect that Aboriginal children are less likely to be reported to child welfare for sexual abuse than non-Aboriginal kids. This is consistent with data across two cycles of that study — a third is under way — and also consistent with data on indigenous peoples from the United States and in Australia.

It relates to your earlier question, that sexual abuse is not something highly endemic in First Nations communities. What are endemic are the social conditions that predispose children to disadvantage. Those conditions exist off-reserve and, to a higher level, on-reserve, because of the inequitable federal funding.

To the degree we find disadvantaged children — status, non-status, Metis, First Nations, Inuit, off-reserve — we will find them, sadly, at higher risk for sexual exploitation and other issues.

Senator Dallaire: To what extent are NGOs that work in the international sphere and NGOs that maybe work only nationally engaged in the places where Aboriginal people — I speak at large — live to assist them to advance their education, social programs, health and so on? We do so in a number of countries around the world where we are spending a lot of money, though I believe not enough, in helping those people.

Environ 2 600 Inuits vivent à Ottawa, mais nous devons toujours faire des recherches pour savoir combien d'Inuits vivent à l'extérieur des communautés auxquelles ils sont associés. Nous devons savoir combien de ces gens habitent à Montréal, à St. John's ou à Vancouver. Il n'y a pratiquement aucune preuve concrète du nombre d'Inuits qui vivent dans des centres urbains.

Cela étant dit, dans le recensement ou dans toute recherche statistique, les Inuits sont intégrés aux Premières nations ou aux autres Autochtones. Il est donc très difficile de faire la distinction entre ces groupes. Beaucoup de travail reste à faire.

Malheureusement, nous n'avons aucune donnée sur le nombre d'Inuits qui vivent dans les centres urbains de chacune des provinces canadiennes hormis dans quelques parties de centres urbains.

Le sénateur Dallaire : Merci beaucoup.

Madame Blackstock, en ce qui a trait aux membres des Premières nations non inscrits et qui n'habitent pas sur une réserve, quel est l'état des choses au sein de ce groupe en ce qui a trait au fait d'être plus ou moins ciblé par le trafic et d'autres formes d'exploitation sexuelle?

Mme Blackstock : Je réitère ce qu'a dit Statistique Canada : Il n'y a que très peu de statistiques, qui sont regroupées de toute façon, sur les peuples autochtones.

L'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants indique que les probabilités sont moins grandes que les agressions sexuelles sur les enfants autochtones soient signalées aux services de soutien à l'enfance que pour les enfants non autochtones. Cette information est conforme aux données recueillies au cours de deux cycles de cette étude — le troisième est en cours — ainsi qu'avec les données sur les peuples indigènes provenant des États-Unis et de l'Australie.

Cette information est en lien avec votre question précédente concernant le fait que les agressions sexuelles ne sont pas un problème grandement endémique dans les communautés des Premières nations. Ce qui est endémique, ce sont les conditions sociales qui prédisposent les enfants à ce désavantage. Ces conditions existent à l'extérieur des réserves et, à un niveau plus important, sur les réserves, en raison du financement fédéral inéquitable.

En ce qui a trait aux enfants défavorisés — inscrits, non inscrits, Métis, Premières nations, Inuits, hors réserve —, ils sont malheureusement plus à risque d'être victimes d'exploitation sexuelle et d'autres problèmes du genre.

Le sénateur Dallaire: Dans quelle mesure les ONG qui travaillent sur la scène internationale et les ONG qui ne travaillent qu'à l'échelle nationale œuvrent-elles dans des milieux où vivent des Autochtones — je parle de manière générale — afin de les aider à faire progresser leurs systèmes scolaires, leurs programmes sociaux et leurs programmes de santé entre autres choses? Nous faisons ça dans un certain nombre de pays où nous dépensons beaucoup d'argent, bien que je crois que ce ne soit pas suffisant pour aider ces gens.

Ms. Blackstock: My organization is the only national organization that works with Aboriginal children, and we have four staff. Before the filing of the Canadian Human Rights Tribunal, we used to get about a half a million dollars in federal government funding. However since we filed with the Canadian Human Rights Tribunal to try to achieve equity for First Nations children, we do not get a cent.

If governments are interested in real progress being made on some of these fundamental, entrenched issues, it must be resourced. People should not be penalized for speaking out about legitimate inequities and lack of investments in cultural programs.

My organization of four people is taking on the Government of Canada. We are prepared to risk our organization for it, because the kids are more important than our organization is. However, many other organizations are doing similar work. Pauktuutit is doing excellent work with the Inuit peoples of the North.

We need resources to deal with the advocacy issues. Not because we want to fight with people — we want to struggle together for a common idea, the quality, dignity, respect and honour of Aboriginal Peoples. That is why those things need to be resourced.

Senator Dallaire: By UNICEF International policy, UNICEF Canada cannot look at assisting Aboriginal people or people within Canada in the same context as it does in developing countries. However, has UNICEF International or other agencies actually come forward with resources, seeing as the Canadian government has not, in order to bring attention to the conditions that would lead to sexual exploitation or trafficking of Aboriginal children in isolated areas?

Ms. Blackstock: We have been very gratified that, in the last five years particularly, international NGOs have taken a particular interest in Aboriginal children in Canada. Ms. Cyr mentioned UNICEF Canada's recent report on Aboriginal children's health. Amnesty International was granted interested party status by Justice Sinclair in the Canadian Human Rights Tribunal on First Nations child welfare, and we are very grateful for their participation. Groups like Kairos, which Ms. Tagornak and I had the honour of presenting with last week, are critically aware of these issues and wanting to engage. We want to see more than that because this is not just an issue for Aboriginal people, not even just for Canadians. This is an issue about fundamental human values, and more and more in the international community are recognizing that.

Senator Dallaire: UNICEF Canada is in difficulty. It has raised that point, but it cannot do anything about it except raise it. That is a quandary that I think is absolutely unacceptable.

Mme Blackstock: Mon organisation est la seule organisation nationale qui travaille avec des enfants autochtones, et nous avons quatre employés. Avant le dépôt de la plainte au Tribunal canadien des droits de la personne, nous recevions environ un demi-million de dollars du gouvernement fédéral. Cependant, depuis que nous avons déposé une plainte au Tribunal canadien des droits de la personne afin d'obtenir l'équité pour les enfants des Premières nations, nous n'obtenons plus un sou.

Si les gouvernements désirent voir de réels progrès dans certains de ces dossiers fondamentaux et bien établis, il faut des ressources. Les gens ne devraient pas être pénalisés parce qu'ils parlent d'iniquité légitime et d'investissements insuffisants dans les programmes culturels.

Mon organisation, composée de quatre personnes, s'attaque au gouvernement du Canada. Nous sommes prêts à risquer notre organisation pour ça, parce que les enfants sont plus importants que notre organisation ne peut l'être. Cependant, de nombreuses organisations font un travail similaire. Paukuutit fait un excellent travail avec les peuples inuits du nord.

Nous avons besoin de ressources pour composer avec les questions liées à la défense des droits, non pas parce que nous voulons nous battre avec des gens, mais plutôt parce que nous voulons lutter ensemble pour une idée commune, la qualité, la dignité, le respect et l'honneur des peuples autochtones. C'est pourquoi ces choses doivent être dotées des ressources nécessaires.

Le sénateur Dallaire: Selon la politique d'UNICEF International, UNICEF Canada ne peut venir en aide aux Autochtones ou à tout autre résident du Canada de la même manière qu'il le fait dans les pays en voie de développement. Cependant, est-ce qu'UNICEF International ou d'autres agences fournissent des ressources, comme elles constatent que le gouvernement canadien ne le fait pas, afin d'attirer l'attention sur les conditions qui pourraient conduire à l'exploitation sexuelle ou à la traite d'enfants autochtones dans des régions isolées?

Mme Blackstock : Nous avons été très heureux de constater que, au cours des cinq dernières années en particulier, des ONG internationales ont porté un intérêt particulier aux enfants autochtones du Canada. Mme Cyr a cité le récent rapport d'UNICEF Canada sur la santé des enfants autochtones. Amnistie Internationale s'est vu octroyer le statut de partie intéressée par le juge Sinclair du Tribunal canadien des droits de la personne sur le bien-être des enfants des Premières nations. Nous sommes très reconnaissants de leur participation. Des groupes comme Kairos, que Mme Tagornak et moi avons eu l'honneur de présenter la semaine dernière, sont tout à fait au courant de ces problèmes et souhaitent collaborer. Nous voulons voir plus que ça parce que ce problème n'est pas exclusif aux peuples autochtones, ni même aux Canadiens. C'est un problème qui touche les valeurs humaines fondamentales et qui est de plus en plus reconnu par la communauté internationale.

Le sénateur Dallaire : UNICEF Canada est en difficulté. Il a soulevé ce point, mais il ne peut rien faire d'autre que de le soulever. C'est un dilemme qui est, à mon avis, tout à fait inacceptable.

In regard to the reporting of missing Aboriginal women and its impact on Aboriginal girls, a study going on in Manitoba demonstrates that Aboriginal women are disappearing and that the reporting process has been imperfect. To what extent would seeing their mothers or aunts not being responded have an impact on young girls? Are Aboriginal children on reserves in isolated areas reported missing immediately, and is action being taken to find them at the same scale we see going on with an Amber Alert in downtown Toronto?

Ms. Cyr: There is a huge issue in Manitoba right now with murdered and missing women, and it has been an issue since Helen Betty Osborne in 1971. We have at least 137 murdered and missing women to date. Most of them, and the last three particularly, were young women who had been in and out of care, who had migrated from reserves, had been in a number of placements and had addictions struggles. These young women were treated as just sexually exploited Aboriginal women. That is how they were portrayed. No one took the time to look into the fact that they were someone's daughters. They have had interaction with all of us in various ways. I knew three of the last gals through interactions in the north end. You get the media account that she is young, Aboriginal and sexually exploited, so she does not count.

For the last 10 years, we have said to the police that when they respond to missing people, there must be a mandatory piece to this. This has to count. Only very recently have the Manitoba government and the City of Winnipeg Police joined together a youth task force, which is the RCMP and the police together with child welfare through the First Nations of Southern Manitoba Child and Family Services Authority, the Métis Child and Family Services Authority, the First Nations of Northern Manitoba Child and Family Services Authority and the General Child and Family Services Authority. We grouped together and started our own round table and task force to identify the high-risk youth in our cities and urban centres, as well as remote and rural. We keep this list and are trying to work with the police right now, because they have a list they have not shared with us to date of our own youth. The police started posting about kids being missing before we even knew it within child welfare because they have had this magical list.

There have been practical efforts to join together to identify these youth. This round table's whole focus is to identify which youth in care are most at risk and to bring all the systems together, such as Justice, Corrections, EIA, child welfare, youth service agencies and education, and have a systemic base to address these issues when our kids are at risk of going missing. The timing used to be a year, and they were gone and no one said

En ce qui a trait aux signalements de disparations de femmes autochtones et de leurs impacts sur les jeunes filles autochtones, une étude en cours au Manitoba démontre que les femmes autochtones disparaissent et que le processus de signalement est imparfait. Dans quelle mesure le fait de ne pas avoir de nouvelles de leur mère ou de leur tante peut-il avoir des effets négatifs sur les jeunes filles? Est-ce que la disparation des enfants autochtones qui habitent dans des réserves dans des régions isolées est immédiatement signalée, et est-ce que les mesures prises pour les retrouver sont similaires, dans une moindre échelle, à l'alerte Amber dans le centre-ville de Toronto?

Mme Cyr: Il y a un gros problème à l'heure actuelle au Manitoba concernant les meurtres et les disparitions de femmes, et ce problème perdure depuis le cas de Helen Betty Osborne en 1971. À ce jour, on compte au moins 137 meurtres et disparitions de femmes. La plupart d'entre eux, notamment les trois derniers, impliquaient de jeunes femmes qui ont été prises en charge ou non, qui ont quitté les réserves, qui ont été placées à de nombreuses reprises et qui ont lutté contre des dépendances. Ces jeunes femmes ont été traitées comme de simples femmes autochtones victimes d'exploitation sexuelle. C'est ainsi qu'elles ont été dépeintes. Personne n'a pris le temps de penser au fait qu'elles étaient les filles de quelqu'un. Elles ont eu des interactions avec nous tous de différentes manières. J'ai connu trois des dernières filles dans le nord. Les médias disent qu'elle est jeune, d'origine autochtone et victime d'exploitation sexuelle, donc son sort importe peu.

Au cours des 10 dernières années, nous avons dit aux policiers que lorsqu'ils enquêtent sur des cas de disparition, il devrait y avoir un volet obligatoire. Ça doit compter. C'est tout récemment que le gouvernement du Manitoba et le service de police de la ville de Winnipeg ont constitué un groupe de travail sur la jeunesse composé de la GRC, du service de police et des services d'aide à l'enfance représentés par la Régie des services à l'enfant et à la famille du Sud du Manitoba, la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis, la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du Nord du Manitoba et le service de police de la Régie générale des services à l'enfant et à la famille. Nous nous sommes regroupés et avons constitué notre propre table ronde et notre groupe de travail afin d'identifier les jeunes qui présentent un risque élevé dans nos villes et nos centres urbains, ainsi que ceux qui habitent dans des régions éloignées et rurales. Nous tenons cette liste à jour et essayons actuellement de travailler de concert avec les services policiers parce qu'ils ont une liste qu'ils ne partagent toujours pas avec nous sur nos propres jeunes. Ils ont commencé à afficher des photos d'enfants disparus avant même que les services à l'enfance ne soient au courant de la situation parce qu'ils ont cette liste magique.

Des efforts concrets ont été faits afin que nous travaillions ensemble à l'identification de ces jeunes. Cette table ronde vise essentiellement à identifier quels jeunes pris en charge courent le plus de risques et à rassembler tous les systèmes, comme celui de la justice, des services correctionnels, de l'EAI, de l'aide à l'enfance, des agences de services pour les jeunes et des services d'éducation aux jeunes, et à avoir une base systémique pour redresser la situation lorsque nos jeunes risquent d'être portés

anything, except for the parents or the community going around with posters within a day or two. I would caution with the Amber Alerts, which have particular criteria.

What I find very effective is having a round table where we come together and identify our youth at risk, whether in or out of care, and have the supports in place knowing that that 11-year-old will run, so you better have the supports in place for when she does. There are certain predictors that we can see. There are things going on right now in Manitoba that are very innovative, new and practical.

The Chair: Senator Dallaire, I will put you on a second round, if there is one. In fairness, I have other senators who have yet to ask questions.

Senator Brazeau: I believe I also have about 20 questions, but I will try to narrow them down to two. Comments were made about education, and I think a comment was made by you, Ms. Blackstock, that no one should be leaving his or her community for education. To be fair and realistic, citizens of this great country, whether they are Aboriginal or non-Aboriginal, sometimes have to move away to get an education. That is the reality for many of our citizens who live in remote and rural areas across the country. I wanted to make that comment.

I think the same applies with access to services as well. Many Metis people that I know in Labrador cannot access services. It is difficult. They live in remote areas. That is a challenge we all have as a country, not just the Aboriginal population, whether First Nations, Inuit or Metis.

Ms. Blackstock: I work on the Squamish First Nation, which I imagine you would have visited during your tenure. It is right in downtown Vancouver. Those kids are right across the street from one of the largest metropolitan centres in the country, and they get 22 per cent less, and they get less funding for education.

Senator Brazeau: I will not argue with that. However, those same kids also have the option of going to a provincial school to get their education. I am not here to debate the issue of education. I want to talk about sexual exploitation.

You mentioned that First Nations kids living on-reserve receive less money than those living off-reserve or with the non-Aboriginal population. Where do you get those statistics?

Ms. Blackstock: I commend to you the Auditor General's 2004 report on education and 2008 report on First Nations child and family services, the Standing Committee on Public Accounts 2009, and the Wen:de series of reports authored by 25 leading experts. The principle investigators were Dr. John Loxley from the University of Manitoba, Dr. Fred Wien from the Dalhousie University, Dr. Nico Trocmé from McGill University. There is also a study done in 2000 by McDonald and Ladd. All of those

disparus. Par le passé, l'échéance était d'un an, puis ils étaient disparus et personne ne disait rien, sauf les parents ou les membres de la communauté qui installaient des affiches dans les jours qui suivaient. Je ferais preuve de retenue avec les alertes Amber qui sont émises suivant des critères particuliers.

Je trouve très efficace d'avoir une table ronde où on peut se rassembler et identifier nos jeunes à risque, qu'ils soient ou non pris en charge, et avoir toute l'aide nécessaire quand on sait que cette enfant de 11 ans se sauvera. Il est donc préférable d'avoir toute l'aide nécessaire quand ça arrivera. On peut observer certaines variables explicatives. Il y a de nouvelles choses en cours à l'heure actuelle au Manitoba qui sont très novatrices et concrètes.

La présidente : Sénateur Dallaire, je vous redonnerai la parole lors du deuxième tour, s'il y en a un. En toute franchise, il y a d'autres sénateurs qui souhaitent poser des questions.

Le sénateur Brazeau: Je crois que j'ai également environ 20 questions, mais j'essaierai de réduire ce nombre à deux. On a entendu des commentaires au sujet de l'éducation, et je crois que vous avez fait un commentaire, madame Blackstock, voulant que personne ne devrait quitter sa communauté pour poursuivre ses études. En toute honnêteté, les citoyens de ce merveilleux pays, qu'ils soient Autochtones ou non, doivent parfois quitter leur lieu de résidence pour poursuivre leurs études. C'est une réalité pour de nombreux citoyens qui vivent dans des régions éloignées et rurales de l'ensemble du pays. Je souhaitais faire ce commentaire.

Je crois que la même chose s'applique à la question de l'accès aux services. De nombreux Métis que je connais qui habitent au Labrador n'ont pas accès aux services. C'est difficile. Ils vivent dans des régions éloignées. C'est un problème que nous avons tous en tant que pays, pas seulement la population autochtone, qu'il s'agisse de peuples des Premières nations, d'Inuits ou de Métis.

Mme Blackstock : J'ai travaillé pour la Première nation Squamish, que vous avez dû visiter lors de votre mandat. Elle se trouve directement dans le centre-ville de Vancouver. Ces enfants vivent en face d'un des plus grands centres métropolitains du pays, mais ils obtiennent 22 p. 100 de moins, et moins de financement pour leurs études.

Le sénateur Brazeau : Je ne contesterai pas ça. Cependant, ces mêmes enfants ont également la possibilité de fréquenter une école provinciale pour poursuivre leurs études. Je ne suis pas ici pour débattre de la question de l'éducation. Je veux parler de l'exploitation sexuelle.

Vous avez mentionné que les enfants des Premières nations qui vivent sur des réserves reçoivent moins d'argent que ceux qui vivent à l'extérieur des réserves ou au sein de la population non autochtone. Où avez-vous obtenu ces statistiques?

Mme Blackstock: Je vous recommande le rapport sur l'éducation de la vérificatrice générale paru en 2004 ainsi que le rapport sur les services à l'enfance et à la famille des Premières nations paru en 2008, le rapport du Comité permanent des comptes publics publié en 2009, et la série de rapports Wen: de qui ont été rédigés par 25 experts reconnus. Les principaux chercheurs étaient M. John Loxley de l'Université du Manitoba, M. Fred Wien de l'Université Dalhousie et M. Nico Trocmé de

studies, as well as the report done by the Senate committee in 2007, *Children: The Silenced Citizens*, to varying degrees document the inequality. Probably the most specific ones are the Wen:de report and the Auditor General's report of 2008.

Senator Brazeau: You mentioned that your organization has been working with the federal government for the past 10 years or so, and you also mentioned that the government walked away. Did they walk away because you filed a complaint with the Canadian Human Rights Commission?

Ms. Blackstock: No. The Wen:de series of reports was completed in 2005. The complaint was not filed until 2007. It was truly a last resort. I am a social worker. I just want these kids to get what they need. I am not a lawyer. I am not interested in tying myself up in knots in a legal proceeding, but, if it is necessary to achieve basic rights and dignity for First Nations children, then let it come. Sadly, in 2009, that is what is required.

Senator Brazeau: That brings me to my next question. With respect to discrimination, you mentioned that it saddens you, as it saddens me, to see that some First Nations kids are being discriminated against. If we go back to June of 2008, the federal government passed Bill C-21, to give human rights and offer First Nations people living both on- and off-reserve the option to file a complaint with the Canadian Human Rights Commission if they felt discriminated against by decisions by their band councils or by the federal government. As you are probably aware, there was a backlash of some sort from some leaders across the country who did not want to see this piece of legislation pass. In some form, we were also successful in lobbying other political parties in the other place to be exempt from it for the next three years. In practical terms today, because it was passed in 2008, that means it is okay for band councils to continue discrimination against their own peoples, but with respect to discrimination by the federal government, any citizen now, including First Nations citizens, can file a complaint.

What are your views about that? I am not here to debate whether it is the right thing or the wrong thing to have filed a complaint. That is a right we all have; that is a great thing about this country. Do you not see an irony in not wanting to see that piece of legislation passed but using the same venue to file a complaint?

Ms. Blackstock: It is interesting. I was inspired by Minister Strahl's statement to the United Nations when Canada voted against the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. He said one of the reasons we have protections back home is the Canadian Human Rights Act. That was a couple months after we had filed the complaint. I was shocked, quite frankly, at Canada's behaviour after the complaint was filed. It has questioned the jurisdiction of the Canadian

l'Université McGill. Je vous recommande également une étude effectuée en 2000 par McDonald et Ladd. Toutes ces études ainsi que le rapport du Comité permanent de 2007, intitulé *Les enfants : Des citoyens sans voix*, documentent à des degrés divers, l'inégalité qui existe. Les plus précis sont probablement le rapport Wen :de ainsi que le rapport de la vérificatrice générale de 2008.

Le sénateur Brazeau : Vous avez dit que votre organisation a travaillé avec le gouvernement fédéral au cours des 10 dernières années ou à peu près, et qu'il s'est ensuite retiré. S'est-il retiré parce que vous avez déposé une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne?

Mme Blackstock: Non. La série de rapports Wen :de a été terminée en 2005. La plainte n'a été déposée qu'en 2007. Il s'agissait vraiment d'un dernier recours. Je suis travailleuse sociale. Je veux simplement que ces enfants aient ce dont ils ont besoin. Je ne suis pas une avocate. Je ne veux pas entamer des procédures juridiques, mais, si c'est nécessaire pour s'assurer que ces enfants jouissent des droits de base et aient une certaine dignité, alors je suis prête à le faire. Malheureusement, en 2009, c'est nécessaire.

Le sénateur Brazeau : Ça m'amène à ma question suivante. En ce qui a trait à la discrimination, vous avez mentionné que cela vous attriste, tout comme ça m'attriste, de voir que certains enfants des Premières nations en sont victimes. Si on retourne en juin 2008, le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-21 pour accorder les droits humains aux membres des Premières nations qui vivent dans des réserves ou non, et leur donner la possibilité de déposer une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne s'ils se croyaient victimes de discrimination en raison de décisions prises par leur conseil de bande ou le gouvernement fédéral. Comme vous le savez sans doute, certains dirigeants du pays ont réagi, car ils ne souhaitaient pas que ce projet de loi soit adopté. D'une manière ou d'une autre, nous avons également réussi à faire des pressions sur les autres partis politiques dans d'autres lieux pour être exemptés de ca pour les trois prochaines années. Puisqu'il a été adopté en 2008, ca signifie aujourd'hui en termes concrets qu'un conseil de bande peut continuer à discriminer ses propres membres, mais que toute forme de discrimination exercée par le gouvernement fédéral envers les membres des Premières nations et tout citoyen canadien peut faire l'objet d'une plainte.

Quel est votre avis à cet égard? Je ne suis pas ici pour débattre de la pertinence de la possibilité de déposer une plainte. C'est un droit que nous avons et c'est un des avantages qu'offre notre pays. Ne voyez-vous pas l'ironie dans tout ça? Vouloir que ce texte législatif soit adopté, mais utiliser la même méthode pour déposer une plainte?

Mme Blackstock: C'est intéressant. J'ai été inspirée par ce qu'a dit le ministre Strahl aux Nations Unies lorsque le Canada a voté contre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il a dit qu'une des raisons pour lesquelles nous avons des moyens de protection au Canada, c'est l'existence de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il a dit ça quelques mois après que nous ayons déposé la plainte. Très franchement, j'ai été choquée par le comportement du Canada après le dépôt de

Human Rights Commission to hear the complaint at every single level. Canada's primary argument is a legal technicality. It says that you can apply the Canadian Human Rights Act only if there is discrimination on the basis of a good, an accommodation — rental housing, that kind of thing — or a service. The federal government is contending that federal funding, no matter how inequitable, is not a service, and, therefore, it should not be held accountable under the Canadian Human Rights Act.

That act was put in place by parliamentarians because of the higher moral questions of discrimination. The government has offered no evidence that discrimination is not happening. It is simply relying on this legal technicality. If it is successful, I wonder if that lays track for the Government of Canada to knowingly discriminate against any minority group, whether women, persons with disabilities or different faith groups, as long as that underfunding is limited to government underfunding of services. If that is the kind of Canada we want, that is the kind of track being pursued right now by the Government of Canada.

I believe in human rights for everyone, and I want to see those types of things upheld in using those mechanisms.

The Chair: I need to intervene now. I have given a lot of latitude. I cannot see this committee supplanting what the commission has to do in the application. I have given great latitude to put your side on, and to go further would be inappropriate at this time because then we are in a position where I have to reflect on whether I call the other side and then we are playing arbiter. That is not the point of this study. Please respect that we will not go into that issue any further.

Are there any other questions?

Senator Brazeau: Mr. Chartier, human trafficking is becoming an increasingly big issue in Canada, in Western Canada in particular, but it is making its way into Eastern Canada as well, in Montreal. The Metis Nation homeland spreads from a portion of Ontario west to a portion of B.C. What happens if a group of Metis individuals or potential victims call the Métis National Council from Montreal? Do they get service from the Métis National Council?

Mr. Chartier: We are not in a position to field calls, even from Saskatchewan, because of lack of capacity and new employees. How we function on the ground is that if there is a call from Saskatchewan, it is the Métis Nation Saskatchewan, which is similar to the Manitoba Metis Federation. It is a weakness that we do not have the full capacity to service our Metis citizens who have moved to other parts of Canada. We are addressing that and hope we can deal with in the future more adequately. Currently, we do not have that capacity, although that is not to say we will refuse any call for help from anywhere within Canada from our

la plainte. Il a remis en question le pouvoir de la Commission canadienne des droits de la personne d'entendre la plainte à chaque niveau. Le principal argument du Canada consiste en une technicalité légale. On peut appliquer la Loi canadienne sur les droits de la personne seulement s'il y a discrimination à l'égard d'un bien, d'un logement — logement de location, ce genre de choses — ou d'un service. Le gouvernement fédéral soutient que le financement fédéral, qu'il soit équitable ou non, n'est pas un service et que, par conséquent, il ne devrait pas être tenu responsable en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Cette loi a été adoptée par les parlementaires en raison des questions morales prédominantes liées à la discrimination. Le gouvernement n'a jamais offert de preuve comme quoi cette discrimination n'existait pas. Il ne fait que s'appuyer sur cette subtilité juridique. Si le gouvernement réussit à faire valoir son point, je me demande s'il aura la voie libre pour exercer sciemment une discrimination à l'endroit des groupes minoritaires, notamment des femmes, des personnes handicapées ou des différents groupes religieux, pour autant que le sous-financement se limite au sous-financement gouvernemental des services. Si ce Canada est bien celui qu'on veut, l'actuel gouvernement nous aura mis sur la bonne voie.

Je crois en l'universalité des droits de la personne et je m'attends à ce que les mécanismes en place respectent ce principe également.

La présidente : Je dois vous interrompre ici. J'ai été très indulgente. Je ne vois pas ce comité supplanter la commission pour ce qui est des questions d'application. Je vous ai accordé beaucoup de latitude pour exprimer vos opinions, mais vous permettre d'aller plus loin serait inapproprié car cela m'obligerait à envisager la possibilité de convoquer l'autre partie et forcerait le comité à jouer le rôle d'arbitre. Là n'est pas le but de la présente étude. Je vous demanderais de bien vouloir vous abstenir d'en dire davantage sur cette question.

Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Brazeau: Monsieur Chartier, la traite de personnes est un problème qui prend de l'ampleur au Canada, dans l'Ouest du pays en particulier, mais qui est en train de faire son chemin dans l'Est également, à Montréal. Le territoire de la Nation métisse s'étend de l'Ouest de l'Ontario jusqu'en Colombie-Britannique. Qu'arrive-t-il si une personne ou une victime potentielle membre de la Nation métisse fait appel depuis Montréal au Ralliement national des Métis? A-t-elle accès aux services offerts par le Ralliement national des Métis?

M. Chartier: Nous ne sommes pas en mesure de filtrer les appels, même en Saskatchewan, en raison du manque de capacités et de personnel. Sur le terrain, nous fonctionnons de la manière suivante: si nous recevons un appel depuis la Saskatchewan, il est redirigé vers la Métis Nation of Saskatchewan, un organisme semblable à la Fédération des Métis du Manitoba. Notre incapacité à offrir l'éventail complet de nos services aux citoyens de la Nation métisse qui vivent dans d'autres régions du Canada est une de nos faiblesses. Nous tentons d'y pallier et espérons pouvoir nous améliorer à ce chapitre. Actuellement,

citizens. We do not have a department; in fact, we do not have very many staff. We would respond as best we could in those types of situations, but we have no program in place.

Senator Brazeau: Would that include Metis individuals or citizens, for example, who are born and raised in the province of Ouebec?

Mr. Chartier: Yes. It does not matter where our nation's citizens live or were born. As long as they are a Metis Nation citizen, we are prepared to deal with them to the best of our ability.

Senator Brazeau: If they are not Metis Nation citizens, do Metis people in Eastern Canada get service from the Métis National Council?

Mr. Chartier: I guess that begs the question as to whether they are Metis. If they are, that would be for them to work out. We simply have a responsibility to deal with citizens of the Metis Nation.

Senator Brazeau: Thank you.

Senator Mitchell: Ms. Blackstock, I am compelled by your argument about the differential between funding levels for non-Aboriginal children — mine — and Aboriginal children. I think the figure you used was 22 per cent.

Ms. Blackstock: Twenty-two per cent with regard to child welfare. There are differing levels for other children's programs.

Senator Mitchell: That is what I am trying to get at. That is just child welfare.

Ms. Blackstock: Yes, that is just child welfare.

Senator Mitchell: Would education be another differential?

Ms. Blackstock: Yes, it would be another differential.

Senator Mitchell: Do you have those figures, or at least what services are differentially funded? Is there any way of knowing, or do you have a figure, roughly, of what that would be? I am not saying that it should matter; it is equality, and I understand that. What would the federal government have to spend in addition to what it is spending now to make it equal?

Ms. Blackstock: I can respond in the area of child welfare. In a 2005 study co-authored by the economist Dr. Loxley, he estimated that it would be an additional \$109 million, excluding Ontario and the territories, in order to achieve basic equity in child welfare. It is not a lot of money. At the time, I think it represented less than 1 per cent of the federal surplus budget.

nous ne sommes pas en mesure de le faire; toutefois, cela ne veut pas dire que nous refuserons systématiquement de répondre aux appels d'aide lancés par nos citoyens qui vivent dans d'autres régions du Canada. Nous n'avons pas vraiment de structure organisationnelle ni même beaucoup d'employés. Dans ce genre de situation, nous ferions de notre mieux, mais nous n'avons pas de programme à proprement parler.

Le sénateur Brazeau: Ces mesures s'adresseraient-elles également aux personnes ou aux citoyens métis, par exemple, qui sont nés et qui ont grandi dans la province de Québec?

M. Chartier : Oui. Le lieu de résidence ou de naissance des citoyens de notre nation nous importe peu. Si ces personnes font partie de la nation métisse, nous sommes prêts à faire de notre mieux pour les aider.

Le sénateur Brazeau : Les Métis vivant dans l'Est du Canada ont-ils accès aux services du Ralliement national des Métis, s'ils ne sont pas citoyens de la nation métisse?

M. Chartier: Ne pourrait-on pas dès lors s'interroger sur leur appartenance? À eux de déterminer s'ils sont des Métis ou non. Nous avons simplement la responsabilité d'aider les citoyens de la nation métisse.

Le sénateur Brazeau : Merci.

Le sénateur Mitchell: Madame Blackstock, je me sens interpellé par vos propos au sujet des écarts entre le financement accordé aux enfants non autochtones — les miens — et celui accordé aux enfants autochtones. Je crois que vous avez parlé d'un écart de 22 p. 100.

Mme Blackstock : Vingt-deux pour cent pour ce qui est de la protection de l'enfance. Les niveaux diffèrent selon les autres programmes destinés à l'enfance.

Le sénateur Mitchell : Voilà où je veux en venir. Cette donnée ne concerne que la protection de l'enfance.

Mme Blackstock: Oui, seulement la protection de l'enfance.

Le sénateur Mitchell : L'écart serait-il différent pour l'éducation?

Mme Blackstock: Oui, l'écart serait différent.

Le sénateur Mitchell: Connaissez-vous ces données ou du moins les services pour lesquels les niveaux de financement diffèrent? Y a-t-il moyen de connaître ces chiffres, en gros? Je ne dis pas qu'il importe de savoir ces choses. Je comprends que c'est une question d'équité. Dans quelle mesure le gouvernement fédéral doit-il augmenter ses dépenses actuelles pour créer l'équilibre?

Mme Blackstock: Je peux répondre pour ce qui est de la protection de l'enfance. Dans une étude de 2005 co-rédigée par un économiste du nom de Loxley, ce dernier estimait à 109 millions de dollars le manque à gagner, en excluant l'Ontario et les territoires, pour en arriver à une quelconque parité en matière de protection de l'enfance. Ce n'est pas une très grosse somme. À l'époque, je crois que ce montant correspondait à moins de 1 p. 100 du surplus budgétaire fédéral.

Senator Mitchell: That is child welfare. That is not in any way, shape or form prohibitive, nor should it be, even if it were a lot more. However, education would add to that.

Ms. Blackstock: Yes, education would add to that. In that study we also costed out the cost of not doing anything. If you do not invest in children now, especially if they are in foster care for a long period of time or they have lack of good educational outcomes, we will raise a generation that will be more reliant on social assistance, more involved in the justice system, and have more health care concerns and substance misuse issues.

A study done in 2006 estimated the cost of maltreatment in Canada to be about \$15 billion a year. We need to get in front of that tide as responsible governments and ensure that we are investing now so that we can save later and reinvest those dollars we save in other public programs to benefit everyone.

Senator Mitchell: You have made the point, as others have, that, clearly, vulnerable children are way more likely to be sexually exploited, so it is the services, their educations and all those factors that would develop them to be less vulnerable.

The other side is that if they are in an environment of profound poverty, unemployment and addictions among parents, those issues would not be fixed just by equalizing service payments. When we consider that, there are no easy answers. If there are not jobs there, there just are not. What do we do about that?

Ms. Blackstock: We still have the Royal Commission on Aboriginal Peoples to rely upon, and many of those good recommendations remain outstanding. Most of my work is in child welfare, but I look at Kitchenuhmaykoosib Inninuwug, KI, in Northern Ontario. They have a huge housing shortage, but they have logs on Crown land. They cannot log the logs in order to build homes, which they would be happy to do, and eradicate the housing crisis. Those commonsensical things could be easily done and would provide some relief in other areas, so that as we do investments in children's services, we are seeing overall improvements in socio-economic outcomes in First Nations, Inuit and Metis communities.

Senator Mitchell: Let us suppose someone is caught for child abuse in the North in a remote community, and they are charged, convicted and go to jail in the South. When they come back, clearly, the problem exists as to what kind of supports are there for them and how we work to ensure it does not happen again. Do

Le sénateur Mitchell: Pour la protection de l'enfance seulement. On ne pourrait qualifier ce montant de prohibitif, même s'il était beaucoup plus élevé. L'éducation viendrait toutefois augmenter ce montant.

Mme Blackstock: Oui, l'éducation viendrait augmenter ce montant. Cette étude a également déterminé quel était le coût de l'inertie. Si nous n'investissons pas dès aujourd'hui dans l'enfance, tout particulièrement du côté des enfants placés longuement en famille d'accueil ou qui ont du mal à réussir à l'école, nous aurons demain une génération plus dépendante de l'aide sociale et davantage aux prises avec des problèmes juridiques et des problèmes de santé et de toxicomanie.

Dans une étude menée en 2006, on estimait à 15 milliards de dollars par année le coût des mauvais traitements au Canada. Nos gouvernements doivent inverser cette tendance et agir de manière responsable, en investissant dès aujourd'hui pour éviter de dépenser demain et en s'assurant de pouvoir réinvestir cet argent dans d'autres programmes publics pour le bien de chacun.

Le sénateur Mitchell : Vous avez clairement fait valoir, comme d'autres avant vous, que les enfants vulnérables s'exposent bien davantage à être exploités sexuellement et que ce sont l'éducation, les services et d'autres facteurs qui interviennent du côté de leur développement qui font en sorte de les rendre moins vulnérables.

Voici l'envers de la médaille : si ces enfants évoluent dans un milieu de très grande pauvreté où le chômage et les dépendances chez les parents sont omniprésents, ces problèmes ne seraient pas réglés simplement en égalisant les paiements destinés aux services. Tout compte fait, il n'y a pas de solution facile. S'il n'y a pas d'emplois disponibles, on ne peut pas en inventer. Que pouvons-nous faire pour régler ce problème?

Mme Blackstock: Nous pouvons encore nous tourner vers la Commission royale sur les peuples autochtones, dont bon nombre des recommandations judicieuses n'ont jamais été appliquées. Même si l'essentiel de mon travail relève de la protection de l'enfance, je ne peux m'empêcher de constater certaines choses. Prenons par exemple la situation de Kitchenuhmaykoosib Inninuwug, dans le Nord de l'Ontario. Cette collectivité a une énorme pénurie de logements, mais elle possède des terres à bois situées dans des terres fédérales. Les membres de la collectivité n'ont pas le droit d'abattre les arbres pour construire des maisons, ce qu'ils aimeraient bien faire afin d'enrayer la crise du logement. Ces choses pleines de bon sens seraient faciles à faire et permettraient d'atténuer certains problèmes; ainsi, grâce aux investissements dans les services à l'enfance, nous constatons une amélioration globale des conditions socio-économiques dans les collectivités métisses, inuites et des Premières nations.

Le sénateur Mitchell: Imaginons qu'une personne se fait appréhender pour violence envers les enfants dans une collectivité éloignée du Nord, puis que cette personne est accusée, condamnée et incarcérée dans le Sud du pays. Lorsqu'elle retourne dans sa collectivité, les mesures de soutien offertes pour aider cette

you find this is what occurs? Do they come back and have not been rehabilitated in any way, shape or form, Ms. Tagornak, or are there sufficient services in the jails in the South?

Also, if you could comment, would longer sentences make any difference?

Ms. Tagornak: When a child sexual abuse case happens in the North, we have no court system. A fly-in court from another jurisdiction comes into a community or a larger centre to deal with the trial, and it could take a long time — months, sometimes years — to get over that process. Once the perpetrator is convicted then jailed in a southern jail institution, in a maximum penitentiary, for example, there are no programs and services available that are culturally appropriate. When the perpetrator goes through the parole system, there is yet another difficulty that we face, because there are no halfway houses in the North, which makes it very difficult to rehabilitate the offender, or just to reintegrate and get that person back into the community.

Therefore, many of the municipalities and the local organizations ban that person from coming back to the community, which makes it very difficult for the larger centres to take in all these sexual offenders into one community or region. That could become a challenge and a problem that is just waiting to happen. We face many unique challenges in the North in dealing with perpetrators and offenders in sexual abuse cases.

Senator Mitchell: Thank you.

The Chair: Thank you. We have run well over time and I apologize to those senators who have other commitments and committees. I do not want to stay here so long that they will usher us all out.

We have a tradition that has been started in this committee, with Senator Jaffer, understanding the shortness of time and putting her questions in writing and asking the witnesses to respond. Those senators who still have questions of this panel, I would urge them to put them in writing to the clerk and then we will pass them on. If we need to have you come back, we would appreciate your doing so. There are many issues we have not covered. I hope that we can cover them in that written format.

I thank you all for the work you do. I particularly thought I was back in my court process when I used to sit around the table. It is the kind of detail that you told me. You very graphically pointed out what so many people are doing in the communities, and we need to hear more of those stories.

I thank you all for your work and please, if there are any specific recommendations — and I thank Mr. Chartier for actually enumerating them — it is helpful for us to work that

personne et empêcher une telle situation de se produire de nouveau posent clairement problème. Est-ce bien ce que vous constatez? Madame Tagornak, ces personnes, lorsqu'elles reviennent dans leurs collectivités, ont-elles été quelque peu réhabilitées ou non? Les services offerts dans les prisons du Sud sont-ils suffisants?

J'aimerais également savoir si vous pensez que des peines plus longues feraient ou non une différence.

Mme Tagornak: Lorsqu'un enfant est victime de violence sexuelle dans le Nord, nous n'avons aucun système judiciaire. Un tribunal d'une autre instance est temporairement mis sur pied dans une collectivité ou dans un plus grand centre aux fins du procès et le processus est parfois très long — il s'étend parfois sur des mois, voire des années. Après que l'auteur du crime est condamné puis incarcéré dans le Sud du pays, dans une prison à sécurité maximale par exemple, celui-ci n'a accès à aucun programme ou service adapté à sa réalité culturelle. Lorsque l'auteur du crime est admis au régime de libération conditionnelle, nous nous butons à une autre difficulté, parce qu'il n'y a pas de maisons de transition dans le Nord, ce qui rend la réhabilitation et la réinsertion sociale du détenu très difficiles.

Par conséquent, de nombreuses municipalités et organisations locales bannissent ces personnes de la collectivité, ce qui crée des difficultés dans les plus grands centres, collectivités ou régions, qui ont du mal à accueillir tous ces délinquants sexuels. Cette situation est en passe de créer des problèmes inévitables. Nous devons faire face à des défis uniques dans le Nord dans la façon de traiter les auteurs de crimes et les délinquants dans des affaires d'abus sexuels.

Le sénateur Mitchell : Merci.

La présidente : Merci. Nous avons dépassé de beaucoup la durée prévue et je m'excuse auprès des sénateurs qui ont d'autres engagements et qui sont attendus à d'autres séances de comités. Nous devrions libérer la salle avant que quelqu'un ne vienne nous en expulser.

Pour pallier le peu de temps qui nous est accordé, le sénateur Jaffer a pris l'habitude de mettre ses questions par écrit et de demander aux témoins d'y répondre. J'inciterais fortement les sénateurs qui ont encore des questions à poser à nos invités à les mettre par écrit et à les déposer auprès du greffier, qui les transmettra ensuite aux principaux intéressés. Si vous êtes de nouveau cités à comparaître, nous vous saurions gré de bien vouloir vous déplacer de nouveau jusqu'ici. De nombreuses questions n'ont pas été abordées. J'espère que nous pourrons le faire par écrit.

Je tiens à vous remercier pour tout le travail que vous faites. Cette séance m'a rappelé ma carrière de juriste, lorsque je prenais place autour d'une table. Vous avez abordé les sujets de manière très détaillée. Vous avez savamment illustré ce que font de très nombreuses personnes dans les collectivités, et il nous faudrait entendre davantage de ces histoires.

Une fois de plus, merci pour tout ce travail. Je vous prie de nous faire part de vos recommandations particulières — et je tiens à remercier M. Chartier de nous les avoir énumérées —, car

way. Ms. Blackstock and I go back so long that I will not remind her the first time I met her many years ago. Thank you for your comments and any further ones. elles nous aident beaucoup dans nos travaux. Je connais Mme Blackstock depuis si longtemps que je n'ose pas lui rappeler notre première rencontre, qui remonte à bien des années. Merci pour toutes les observations que vous avez formulées aujourd'hui et pour toutes celles que vous aurez peutêtre à formuler un peu plus tard.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)

Monday, October 26, 2009 (afternoon session)

Statistics Canada:

Lynn Barr-Telford, Director, Canadian Centre for Justice Statistics;

Craig Grimes, Unit Head, Canadian Centre for Justice Statistics;

Mia Dauvergne, Senior Analyst, Policing Services Program, Canadian Centre for Justice Statistics.

First Nations Child and Family Caring Society of Canada:

Cindy Blackstock, Executive Director.

Métis National Council:

Clément Chartier, President.

Métis Child and Family Services Authority:

Bernice Cyr, Chief Executive Officer.

Pauktuutit Inuit Women of Canada:

Deborah Tagornak, Manager, Abuse Issues.

Le lundi 26 octobre 2009 (séance de l'après-midi)

Statistique Canada:

Lynn Barr-Telford, directrice, Centre canadien de la statistique juridique;

Craig Grimes, chef d'unité, Centre canadien de la statistique juridique;

Mia Dauvergne, analyste principale, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique.

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada :

Cindy Blackstock, directrice exécutive.

Ralliement national des Métis :

Clément Chartier, président.

Métis Child and Family Services Authority:

Bernice Cyr, présidente-directrice générale.

Pauktuutit Inuit Women of Canada:

Deborah Tagornak, directrice, Problèmes d'abus.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, October 26, 2009 (morning session)

United Nations:

David Haeri, Chief, Peacekeeping Best Practices Section, Department of Peacekeeping Operations (by video conference);

Fernanda Tavares, Senior Gender Adviser (by video conference).

United Nations Association in Canada:

Kathryn White, Executive Director.

Voice of Women for Peace:

Janis Alton, Past Chair.

Rights and Democracy:

Michael Wodzicki, Deputy Director of Programmes;

Isabelle Solon-Helal, Women's Rights Programme Officer and Coordinator of the Coalition for Women's Human Rights in Conflict Situations.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le lundi 26 octobre 2009 (séance du matin)

Nations Unies:

David Haeri, chef, Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix, Département des opérations de maintien de la paix (par vidéoconférence);

Fernanda Tavares, conseillère principale en genre (par vidéoconférence).

Association canadienne pour les Nations Unies :

Kathryn White, directrice générale.

Voix des femmes pour la paix :

Janis Alton, présidente sortante.

Droits et Démocratie :

Michael Wodzicki, vice-président des programmes;

Isabelle Solon-Helal, agente de programme des droits de la femme et coordonnatrice de la Coalition pour les droits humains des femmes en situation de conflits.

(Suite à la page précédente)